14-18 : les gaz

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15399 – 7 F – DIMANCHE 31 JUILLET – LUNDI 1er AOÛT 1994 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Chaos institutionnel en Italie

EN portant Silvio Berlusconi au pouvoir en mars 1994, l'Italie *croyait avoir voté pour un nouveau départ.* Le « cavaliere » n'était certes pas l'incarnation de la vertu, et nul n'imaginait sans doute que son groupe, la Fininvest, avait fait exception dans une société où il était fréquent que les grandes entreprises « arrosent » les partis et soudoient la police fiscale. Mais, parce *que Silvio Berlusconi* n'émanait pas de la classe politique et tenait un autre langage, *on pensait, avec lui, tirer un trait* sur ce passé.

Quatre mois plus tard, le pays est plongé dans un véritable chaos institutionnel. Et l'on peut se demander si son président du conseil, même dans l'hypothèse où il calme provisoirement les esprits en plaçant son empire Fininvest sous tutelle, aura un jour les moyens de gouverner.

IL se serait peut-être épargné cette crise en renonçant plus tôt – avant les élections, par exemple – à toute intervention dans *la gestion de la Fininvest. Rien* ne dit que les mesures qu'il vient d'annoncer permettront une clarification suffisante. Le groupe de Silvio Berlusconi, en effet, ne produit pas des savonnettes, ce qui limiterait les cas de possibles conflits entre intérêts public et privé, mais s'étend sur des secteurs qui vont de la grande *distribution* à la télévision et au cinéma, de l'édition aux quotidiens et aux revues, de la *publicité à* l'assurance.

D'autre part, même si l'on ne pouvait attendre d'un magnat des affaires converti en quelques semaines en dirigeant politique, puis en homme d'Etat, l'habileté d'un vieux routier de la chose publique, on est surpris par la grossièreté des erreurs *que l'« homme providentiel »* de l'Italie vient d'accumuler en quelques semaines.

PAR sa tentative de réformer péremptoirement les règles de la détention préventive *non* seulement il n'a pas pressenti le tollé qui allait le contraindre à la reculade, mais il a déclenché lui-même, avec des juges qui avaient le doigt sur la détente, une guerre dont son frère Paolo fait *aujourd'hui les frais. Quel*ques jours plus tard, il organisait dans sa propre villa cette réunion *qui fit scandale* parce qu'elle était l'image même d'une dangereuse confusion des pouvoirs : Silvio Berlusconi, flanqué de deux membres de son gouvernement, examinant « entre amis », avec des dirigeants *de la Fininvest et des* avocats quelle parade opposer à la justice...

Le « cavaliere » garde la *cote* dans les sondages, comme si les Italiens lui accordaient une période d'apprentissage en politique ; aucune relève, d'ailleurs, ne paraît aujourd'hui en vue. Mais M. Berlusconi sera-t-il jamais en *mesure de mettre* en œuvre, par exemple, la réforme de la RAI ou celle des procédures judiciaires ? La « révolution », en tout cas, n'est pas finie et l'Italie n'a pas encore accouché de sa deuxième République, *au moment où l'une des* principales figures de « l'ancien régime », l'ex-président du conseil Bettino Craxi, se voit condamné à huit ans et demi de prison pour corruption.

Lire page 4

M 0146 - 0731 - 7,00 F

Dans la perspective du retrait de l'armée française

Un nouvel exode massif est redouté au Rwanda

L'annonce faite par la France qu'elle n'entend pas prolonger, au-delà de la fin août, la mission qui lui a été confiée par l'ONU, dans le sud-ouest du Rwanda, et les lenteurs de la mise en place d'une nouvelle mission des Nations unies font craindre un nouvel exode massif de la population vers le Zaïre. Les réfugiés redoutent des représailles du Front patriotique rwandais (FPR), au pouvoir à Kigali. Quelque soixante mille réfugiés, qui sont déjà rentrés du Zaïre, ont commencé à propager le choléra. Face à cette menace, Médecins sans frontières (MSF) a installé un premier relais sanitaire sur la route qui relie Goma à la capitale. Deux cents soldats américains devaient se déployer samedi sur l'aéroport de Kigali.

GIKONGORO

de notre envoyé spécial

« Si les Français partent, nous partons avec eux. » Tout le long de la route de montagne entre Cyangugu et Gikongoro – à l'Est de la *« zone humanitaire sûre »* –, les réfugiés qui ont fui l'avance du Front patriotique rwandais (FPR) campent dans de petites huttes de branches, de feuilles et de bâches au bord des routes, sur les collines. Ils tiennent un discours à faire dresser les cheveux sur la tête de tout anti-colonialiste. *« Il faut un protectorat français ici »*, réclame un ancien responsable, qui semble pourtant ne pas être impliqué dans les massacres commis par les extrémistes hutus.

« Si les Français partent, nous partons car on a peur du FPR. Ils vont nous massacrer. Il paraît que ceux qui sont rentrés (en zone FPR) *ont été exterminés »*, ajoute-t-il. Réclamant l'anonymat, il admet volontiers qu'il n'a pas de témoignage direct à produire à l'appui de ses propos. Les représentants de l'ONU en ont eu connaissance, vendredi 29 juillet, lors d'un premier incident inquiétant.

Des personnes déplacées, qui rentraient chez elles en zone FPR, ont été tuées, mercredi, par des soldats, à Kazizi, dans la région de Mabanza, au nord de la « zone humanitaire sûre ». *« C'est grâce aux Français qu'on est encore en vie*, dit une autre personne déplacée. *S'ils n'étaient pas venus, nous serions morts ou au bord du lac Kivu »* (où se sont déjà entassés près de deux millions de Rwandais, aujourd'hui décimés par la fin, la soif et le choléra). L'opération « Turquoise » a non seulement mis fin aux massacres mais arrêté la fuite de la population. Soupçonnée de vouloir se faire pardonner, sous couvert d'une opération « purement humanitaire », sa longue complicité avec l'ancien régime, la France maintient qu'elle se retirera à l'expiration du mandat *de deux mois que lui a confié* l'ONU. Mais se retirer aussi vite du bourbier rwandais ne sera pas, pour elle, chose aussi simple.

« Nous n'avons pas confiance en la MINUAR » – la Mission des Nations unies au Rwanda, qui doit remplacer les troupes françaises – disent en chœur les personnes déplacées.

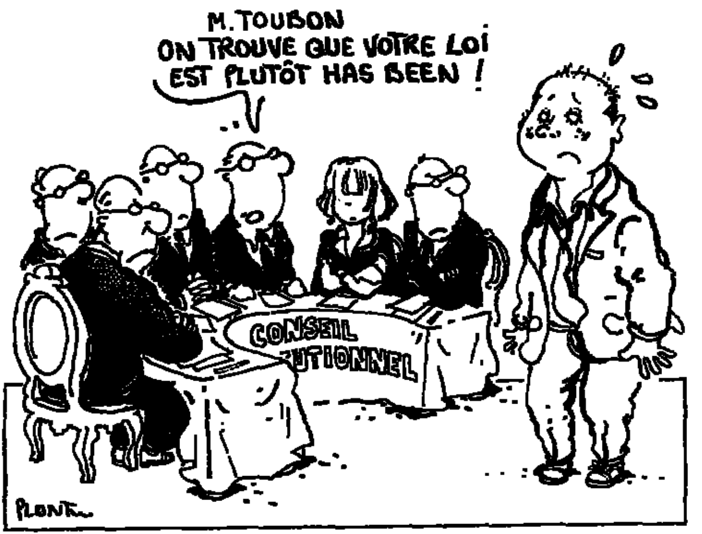
JEAN-BAPTISTE NAUDET

Lire la suite page 3 et nos informations pages 3 et 4

Le Conseil constitutionnel et la loi Toubon

L'usage du français ne sera pas codifié

Le Conseil constitutionnel a partiellement censuré, vendredi 29 juillet, la loi préparée par Jacques Toubon sur « l'emploi de la langue française ». S'il reconnaît que l'Etat peut imposer l'usage du français dans les actes de la vie publique, il lui interdit, au nom de la liberté de communication proclamée dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789, de codifier la langue. Seul l'usage, comme cela a toujours été le cas, pourra déterminer l'évolution du français.



Lire nos informations page 7

La mélodie des dollars

En tournée mondiale, le groupe Pink Floyd devient une entreprise industrielle

DONOSTIA (San-Sebastian)

de notre envoyé spécial

Pink Floyd est un groupe qui ne peut plus jouer en salle. Il lui faut des stades ou des esplanades, comme celle du château de Chantilly, qui attend le groupe pour deux soirs les 30 et 31 juillet. Souvent, au long des deux heures et demie que dure un concert de Pink Floyd, la fumée voile totalement les silhouettes des musiciens. L'attention de tout un stade se fixe alors sur une grande boîte semi-cylindrique, haute de 40 mètres, qui vomit des *vapeurs multicolores*, percées par les faisceaux de centaines de projecteurs. En même temps, toute l'arène vibre d'une musique que déversent des haut-parleurs situés de chaque côté de la scène, mais aussi à intervalles réguliers, en haut des gradins. Plus rien n'indique la présence physique du groupe, sa localisation dans l'espace. Il ne reste plus que l'essence de cette étrange *liturgie industrielle* qu'est devenu le rock tel qu'on le célèbre dans les stades. Par exemple ce soir du 25 juillet à Donostia, au Pays basque espagnol.

En vingt-neuf ans d'existence, Pink Floyd a porté à la perfection une manière particulière de produire ce rock-là, qui nécessite un investissement minimal de la part des musiciens. Si l'on peut s'esbaudir de l'énergie que Mick Jagger, cinquante ans, déploie chaque soir sur scène, l'immobilité des trois *musiciens du Floyd* – David Gilmour, guitare, cinquante ans ; Rick Wright, claviers, quarante-neuf ans ; Nick Mason, batterie, quarante-neuf ans – leur garantit une dépense réduite de calories. Au côté de chacun d'entre eux, on trouve une doublure, un second guitariste, un autre pianiste, un percussionniste : comme dans tous les systèmes technologiques bien rodés, des circuits de secours sont prévus, qui neutralisent à l'avance tout accident de parcours. De tout le segment américain de la tournée *mondiale du Floyd entamée* le 30 mars 1994 à Miami, la presse n'a rapporté qu'une anecdote piquante : un soir, l'ordinateur qui règle les éclairages a oublié d'éteindre le projecteur qui illuminait *David Gilmour à la fin de l'un des* très nombreux solos de guitare *(New York Times* du 9 juin).

Les *entreprises* chargées de faire parler de cette tournée (producteur de spectacles, maison de disques, le groupe lui-même) préfèrent aligner des chiffres. Ils se lisent comme les statistiques annuelles de feu les démocraties populaires : un effectif de 200 personnes en tournée ; trois structures de scène qui circulent chacune en convoi de seize semi-remorques, nécessitant trois jours de montage (les trois convois permettant de jouer quotidiennement) ; trois cents haut-parleurs ; 400 000 watts de puissance sonore en façade, 100 000 pour les haut-parleurs quadriphoniques répartis autour du stade.

THOMAS SOTINEL

Lire la suite page 9

Jacques Médecin, futur extradé

Emprisonné en Uruguay, l'ancien maire de Nice devra répondre de curieux mouvements bancaires en Californie

« J'ai vécu en Europe la fin d'une apogée et le commencement, puis l'accélération d'une décadence », écrivait Jacques Médecin il y trois mois à peine, en conclusion d'un livre écrit de sa cellule uruguayenne. L'ancien maire de Nice, en fuite depuis le 15 septembre 1990, sous le coup de multiples procédures judiciaires et fiscales, devra donc rentrer en *France, et ainsi revenir sur les* lieux de sa propre déchéance. A l'ancien maître de la cinquième ville de *France, qui se présentait* encore, à son arrivée à Punta-del-Este, comme l'*« ex-presidente de la Costa Azul »* (l'ancien président de la Côte d'Azur), la justice uruguayenne inflige donc un revers douloureux. La décision des magistrats de Montevideo, prise, vendredi 29 juillet, après quelques mois de tergiversations, lui ouvre la perspective d'un peu glorieux *« come-back »*, dans le rôle du détenu en attente de son procès.

Certes, l'accord donné par l'Uruguay à l'extradition de Jacques Médecin est susceptible d'un recours devant la Cour suprême de ce pays, que *les avocats de l'ancien* maire de Nice s'apprêtent à déposer, dans le délai légal de deux *semaines. Mais ils ne se font guère* d'illusions. Passé ce délai, indiquait vendredi l'un des magistrats de Montevideo, le transfert du prisonnier de Punta del Este *« dépendra de la célérité de la justice française »*. Visé par un mandat d'arrêt simple (du 12 octobre 1990) et deux mandats d'arrêts internationaux (des 9 avril 1992 et 1er juillet 1993), *le maire déchu* ne s'est jamais privé de dénoncer le *« complot politique »* dirigé contre lui, la *« justice marxiste »* dont il serait victime, le *« vide sidéral »* des dossiers d'accusations. Ignore-t-il que, depuis sa fuite rocambolesque il y a près de quatre ans, au cours d'un déplacement officiel au Japon, ces dossiers se sont sensiblement épaissis ?

On n'en finirait pas de recenser toutes les étapes de ce parcours judiciaire : l'ouverture d'une information judiciaire pour fraude fiscale à Grenoble, en juillet 1991 ; la *condamnation à un an de prison* pour ingérence, le 22 juillet 1991, assortie d'une interdiction à vie d'exercer toute fonction publique ; sa mise en cause pour corruption dans une enquête sur la SEREL, société de signalisation routière, dont le PDG, Francis Guillot, affirmait, en novembre 1993, avoir été *« rackettė »* par l'ancien *maire de Nice et lui avoir versé* 4 millions de francs pour l'obtention de certains marchés publics, etc. Curieusement, le même M. Guillot a adressé la semaine dernière une déclaration au juge niçois chargé de l'instruction de ce dossier, pour affirmer que sa *« contribution financière »* n'était destinée qu'au financement des campagnes électorales de Jacques Médecin, *« sans qu'il y ait jamais eu la moindre volonté d'enrichissement personnel de sa part »*. Revirement qui permit aux avocats de *l'ancien maire de Nice de réclamer* aussitôt l'application d'une loi d'amnistie que M. Médecin, pourtant, a toujours vilipendée...

Les secrets de l'alchimie médeciniste, qui transformait avec *constance l'argent public en fonds* privés, n'étaient pas tous aussi rudimentaires. Reconverti dans la vente de tee-shirts à son arrivée en Uruguay, Jacques Médecin n'avait pas tardé à emménager dans une somptueuse hacienda, dont le luxe avait fort impressionné quelques policiers français qui en avaient pris des photos, en novembre 1991, profitant d'un congrès d'Interpol qui se tenait... à Punta-del-Este. Quelques mois plus tôt, le propriétaire des lieux niait pourtant avoir jamais *« reçu de commissions »*, ni *« possédé de comptes aux Etats-Unis »*. Or l'enquête sur les comptes de l'association Nice-Opéra, conduite à partir de 1989, a depuis démontré le contraire.

Maintes fois évoqué, le contrat conclu le 5 mai 1982 par cette *association, dont le président était* M. Médecin lui-même, avec la société panaméenne Costa Real, prévoyait officiellement la recherche *« de nouveaux chanteurs aux USA pour l'opéra de Nice »* contre le paiement d'honoraires trimestriels de 12 000 dollars. Deux versements furent effectués durant l'année 1983, sur le compte de la Costa Real à l'agence de Beverley Hills de la Bank of California, tout près du domicile américain de Jacques Médecin.

HERVÉ GATTEGNO

Lire la suite page 8

L'Union européenne se montre incapable de définir une diplomatie commune

La tragédie du Rwanda aurait pu permettre aux Douze de définir des positions et des actions communes. Mais laissant la France seule en première ligne, ils se manifestent timidement et en ordre dispersé pour apporter leur modeste contribution aux missions humanitaires. Comme lors de l'éclatement de la crise yougoslave, et malgré le traité de Maastricht, la politique extérieure et de sécurité commune reste une chimère.

Lire l'article de Daniel Vernet page 3

Le gouvernement voudrait récupérer les 10 milliards promis à l'UNEDIC

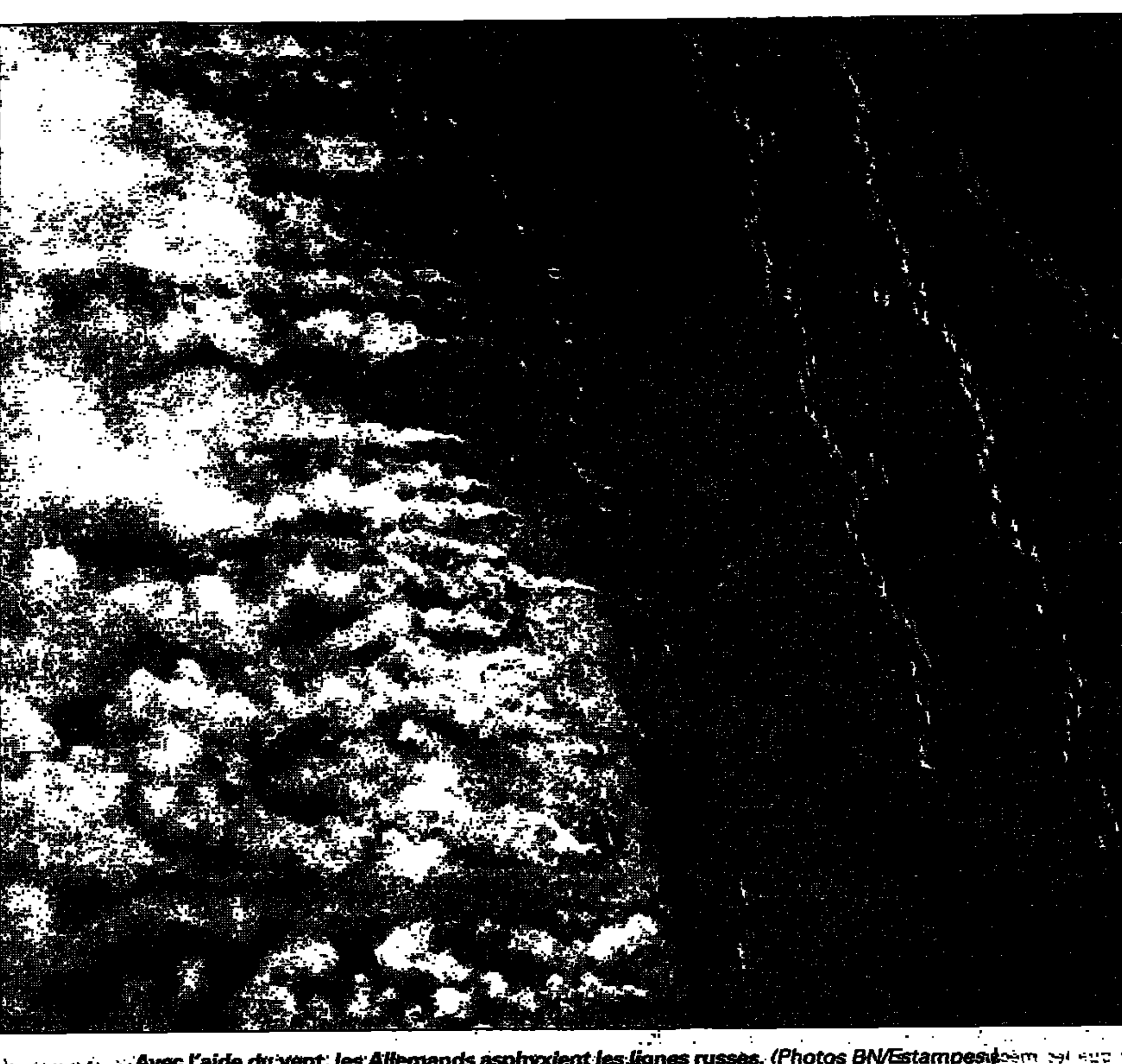
La trésorerie de l'UNEDIC s'étant redressée plus vite que prévu, le gouvernement voudrait revenir sur ses engagements et récupérer tout ou partie des 10 milliards de francs qu'il avait promis pour apurer définitivement le déficit du régime d'assurance-chômage. M. Sarkozy y voit l'occasion d'améliorer la présentation du budget 1995, année cruciale de l'échéance présidentielle. Patronat et syndicats s'opposent à cette remise en cause.

Lire l'article d'Alain Lebaube page 11

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N Y 2 $).

12. *Les gaz, nouvelle frontière de l'horreur*

Passé la stupeur et l'effroi provoqués par l'apparition, côté allemand, d'un moyen de combat inédit – traquer et tuer comme des rats, en les gazant, les soldats ennemis –, la réplique alliée s'organise. Les gaz tueront finalement beaucoup moins qu'on avait pu le craindre initialement. Reste qu'un seuil terrible, technique et psychologique, a été franchi dans la conduite de la guerre.



Avec l'aide du vent, les Allemands asphyxient les lignes russes. (Photos BN/Estampes)

DÉBUT mai 1915, devant la commission française instituée *« en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens »*, le lieutenant Jules-Henri Guntzberger témoigne à propos de l'attaque allemande par les gaz subie dix jours plus tôt : *« Le 22 avril vers cinq heures du soir* [...] *à 70 ou 80 mètres des tranchées avancées allemandes,* [...] *mon attention fut attirée par un de mes soldats sur des vapeurs qui s'élevaient en avant de ces tranchées. J'ai vu alors un nuage opaque de couleur verte, haut d'environ 10 mètres et particulièrement épais à la base, qui touchait au sol. Ce nuage s'avançait vers nous, poussé par le vent. Presque aussitôt, nous avons été littéralement suffoqués* [...] . *Nous avons dû alors nous replier, poursuivis par le nuage. J'ai vu, à ce moment, plusieurs de nos hommes tomber, quelques-uns se relever, reprendre la marche, retomber et, de chute en chute, arriver enfin à la seconde ligne, en arrière du canal, où nous nous sommes arrêtés. Là, les soldats se sont affalés et, jusqu'à trois heures du matin, n'ont cessé de tousser et de vomir.* [...] *Je suis encore actuellement atteint de bronchite, et beaucoup de nos hommes sont évacués chaque jour pour bronchite et congestion pulmonaire. »*

Pour ces troupes françaises (deux régiments d'infanterie territoriale et des troupes de l'armée d'Afrique reliées sur leur gauche aux Belges, sur leur droite aux Canadiens et ces derniers aux Britanniques), la vague mortelle du 22 avril 1915 à Ypres fut une surprise totale. La nappe de chlore a enveloppé des soldats dépourvus de tout moyen de protection, et ignorant même les réflexes les plus élémentaires comme l'application de mouchoirs humides sur le visage.

Les combattants ne savent que reculer devant la vague, et, en voulant courir, inhalent plus profondément le toxique. Les morts ont le visage bleu, presque noir, les traits contractés, les lèvres sanglantes. Le gaz brûle les yeux, la gorge, les poumons. Les soldats vomissent, crachent le sang. Surtout, ils perdent la tête.

Le colonel Mordacq (1), qui a cru tout d'abord à un dérangement mental des commandants de régiment lors des premiers appels téléphoniques, a vu ensuite de ses propres yeux refluer les hommes : *« Partout des fuyards* [...] *hagards, la capote enlevée ou largement ouverte, la cravate arrachée, courant comme des fous, allant au hasard, demandant de l'eau à grands cris, crachant du sang, quelques-uns même roulant à terre en faisant des efforts désespérés pour respirer.* [...] *Jamais il ne m'avait été donné de voir un spectacle semblable, une telle débandade. »*

Les médecins, eux, ont fait ce qu'ils pouvaient pour les 15 000 intoxiqués : dans les hôpitaux d'arrière-front, ils ont effectué des piqûres d'huile camphrée, ils ont administré du café fort, du sirop de morphine, ils ont prescrit des ventouses et des cataplasmes, ordonné un régime lacté. Après des jours de toux violente et de crachats à l'odeur de gaz, l'état des plus légèrement atteints s'améliore.

D'autres meurent. On les autopsie : leurs poumons sont de couleur lie-de-vin, il en sort à la pression une écume blanchâtre qui remplit les alvéoles ; à la coupe, ils apparaissent gorgés de sang, inaptes à toute respiration : le décès a bien été entraîné par une congestion pulmonaire violente. Le 22 avril ou les jours suivants, 5 000 meurent ainsi.

Visage bleu, yeux, gorge et poumons brûlés, les soldats vomissent, crachent le sang

L'attaque n'aurait pas dû surprendre à ce point le commandement. Dès août 1914, le professeur Fritz Haber avait proposé l'utilisation de gaz à l'état-major allemand et s'était mis au travail avec une équipe de chercheurs. Fin janvier 1915, des milliers de bouteilles de chlore étaient prêtes, grâce aux immenses capacités de l'industrie chimique allemande, qui utilisait déjà ce gaz, ainsi que le phosgène, pour ses colorants.

Le général Erich von Falkenhayn avait alors annoncé au général Deimling que les gaz allaient être expérimentés dans son secteur. Deux régiments de pionniers avaient été spécialement entraînés. Au prix d'un travail harassant, l'ensemble du saillant fut ainsi équipé de milliers de bonbonnes enterrées debout, par groupes de vingt. Mais le vent favorable, soufflant dans la bonne direction et à la bonne vitesse, ne s'annonça que le 20 avril. L'attaque fut décidée le 21 pour le lendemain : remise une première fois, elle fut lancée à 17 heures.

Toute cette préparation n'avait cependant pu être menée à bien dans une discrétion absolue : dès la fin du mois de mars, des pionniers allemands faits prisonniers avaient parlé du stockage des bouteilles de gaz. A la mi-avril, un déserteur avait donné un témoignage précis. Le renseignement belge avait prévenu également et, le 16 avril, après l'attaque anglaise de la cote 60, au sud d'Ypres, un sous-officier avait même trouvé quelques-unes des fameuses bonbonnes ! Mais les services de renseignement ne valent que ce que valent leurs capacités à traiter les informations qu'ils reçoivent : ils n'ont pas cru à celles-ci.

Les résultats stupéfièrent les Allemands eux-mêmes : en trois quarts d'heure, les attaquants purent pénétrer dans un vide de 6 kilomètres ouvert par la nappe au nord du saillant, et s'emparer de l'artillerie placée sur la rive droite du canal ainsi que de quatre-vingts mitrailleuses. Il n'y avait rien pour leur faire obstacle, et pourtant, sous-estimant leur avantage, les Allemands ne poussèrent pas leur offensive avec la vigueur nécessaire.

Le 23 et le 24, les brèches furent colmatées à grand-peine par les Alliés, au prix de pertes énormes.

Cette première attaque allait être suivie par beaucoup d'autres, au rythme du perfectionnement constant de l'emploi des gaz : dès le début juin, les Allemands font leurs premiers essais concluants d'obus toxiques, dans l'Argonne. En janvier 1916, le phosgène est employé pour la première fois : c'est un suffocant comme le chlore, mais non visible et dix fois plus toxique que ce dernier, quoique plus fugace.

Le 12 juillet 1917, un vésicant agissant par une action lente et profonde sur l'organisme, sous forme de brûlures aux yeux, sur la peau et les muqueuses, et dont le nuage est également invisible, est employé pour la première fois : c'est l'« ypérite », du nom d'Ypres, où, cette fois encore, le nouveau toxique est expérimenté.

Les doctrines d'emploi évoluent : on envoie des lacrymogènes pour empêcher la pose des masques, avant ou parallèlement au produit mortel. On ajoute des fumigènes comme leurre. On mène les attaques avec des concentrations de plus en plus denses, comme en janvier 1917 en Champagne. En 1918, les attaques allemandes sont préparées par des bombardements composés aux trois quarts d'obus à gaz.

Un atroce « progrès » permanent : obus toxiques, phosgène, ypérite

Pourtant, il s'est passé dans la guerre des gaz ce qui s'est produit en général en 1914-1918 : la défensive l'a emporté sur l'offensive. Dès le 24 avril 1915, et de nouveau au début de mai, les nouvelles attaques par les gaz dans le saillant d'Ypres, contre les Canadiens et les Anglais cette fois, rencontrent beaucoup moins de succès que le 22. Le 24, les Canadiens, quoique surpris dans leur sommeil, se protègent avec leurs chaussettes et leurs mouchoirs imbibés d'eau ou d'urine. Début mai, les tampons à l'hyposulfite sont là. Les premières cagoules sont distribuées au même moment, et les masques complets, sur le modèle allemand, début 1916.

Les modèles, sans cesse perfectionnés, permettent de combattre les procédés destinés à pénétrer le caoutchouc ou à saturer les cartouches filtrantes. En outre, Français et Britanniques surent répondre très vite avec les mêmes armes, tout en profitant des vents dominants, qui leur étaient généralement favorables sur le front ouest.

Les Français lancent leur première attaque par obus à gaz en Champagne le 25 septembre 1915. Les Anglais en font autant à Loos, puis, en 1916, sur la Somme. Les Français utilisent le phosgène et le chlore à Verdun, et les premiers obus à l'ypérite en mai 1918.

La France s'est ainsi très vite adaptée, techniquement et industriellement, au défi chimique lancé par l'Allemagne : c'est d'ailleurs elle qui a fourni une grande partie des toxiques à ses alliés. Les Britanniques, pour leur part, ont davantage mis l'accent sur les doctrines d'emploi : le *« projector »* Livens, utilisé pour la première fois à Arras, en avril 1917, pouvait expédier des milliers de bouteilles de gaz grâce à des batteries de mortiers mises à feu électriquement, provoquant instantanément et en un point précis des nappes très denses, et donc infiniment redoutables.

C'est pourquoi les Allemands ont considéré que les Alliés étaient les vrais responsables de l'escalade dans la guerre des gaz.

Les résultats ne furent pas à la hauteur des espérances initiales : 1 360 000 hommes furent intoxiqués, 94 000 sont morts (2). Les armées allemande, française et britannique comptèrent 600 000 intoxiqués, et de 27 000 à 30 000 morts pour toute la durée de la guerre. C'est relativement peu. Par comparaison, rappelons que, en 1915, l'armée française perd 29 000 hommes par mois ! La mortalité des intoxiqués, de 40 % en avril 1915, avait chuté à 6 % en 1916 et à 2,5 % en 1918 : sur les 3 000 hommes touchés par la première vague d'ypérite le 12 juillet 1917, et atrocement brûlés à la peau et aux yeux, on ne compta finalement que deux tués. Les gaz de combat n'ont été responsables au total que de 1 % des morts de la Grande Guerre. En revanche, bien des intoxiqués restèrent aveugles, ou devinrent de grands invalides aux poumons brûlés irrémédiablement. Après la guerre, le monument de Steenstraat, élevé aux victimes de la première attaque aux gaz, rappelait cette réalité : *« Depuis, il meurt encore, chaque jour, dans la paix, des victimes de ces procédés abominables. »*

Abominables : c'est bien ainsi que fut jugé, sur le moment, l'usage des gaz toxiques ; c'est ainsi également que le souvenir s'en est transmis jusqu'à nous. La commission française d'enquête se déplaça en Belgique et rendit un rapport au président du conseil. Le texte rappelle les faits, mais s'indigne surtout de la préméditation allemande, et de la probable volonté ennemie de généraliser un procédé proscrit par les conventions internationales de La Haye de 1899 et 1903.

En Angleterre, le gouvernement n'autorisa la réplique qu'après trois semaines de tergiversations. En fait, les contemporains eurent bien conscience qu'un seuil avait été franchi dans la brutalité de guerre, ce 22 avril 1915. Un seuil technique, mais surtout psychologique.

Le général Deimling, commandant du XVe corps d'armée allemand devant Ypres, en eut sans doute conscience, lui qui se justifie ainsi dans ses *Mémoires* : *« Je dois reconnaître que la mission d'empoisonner l'ennemi comme on empoisonne les rats me fit l'effet qu'elle doit faire à tout soldat honnête : elle me dégoûta. Mais la guerre est un cas de légitime défense et ne connaît pas de loi. Il en sera ainsi tant qu'il y aura des guerres. »* Mme Haber, l'épouse de l'inventeur des gaz, n'a pu, elle, se faire aussi aisément une raison : elle s'est donné la mort.

Horrifiée, l'épouse de l'inventeur ne put que se donner la mort

L'emploi des gaz était bien la marque d'un processus de totalisation de la guerre, d'une guerre dans laquelle tout, désormais, était permis. Les soldats l'ont bien compris ainsi. Ce n'est pas l'effet du hasard si les plus durs des tableaux britanniques de guerre, ceux de Kennington et de John Singer Sargent notamment, montrent des soldats gazés, torturés par une souffrance insupportable.

Sous le titre « Les gaz ; à ceux qui les ont vus », voici ce qu'écrit à son tour un journal de tranchées français, *le Filon*, après la grande attaque de Champagne du 31 janvier 1917 : *« Avec la vague, la mort nous a enveloppés, elle a imprégné nos vêtements et nos couvertures, elle a tué autour de nous tout ce qui vivait, tout ce qui respirait.* [...] *Nous avons passé là, chers camarades, les heures les plus douloureusement longues de notre existence de soldats. Nous avions tout vu : les mines, les obus,* [...] *les blessures les plus affreuses et les avalanches de fer les plus meurtrières, mais tout cela n'était pas comparable à ce brouillard qui, pendant des heures longues comme des siècles, a voilé à nos yeux l'éclat du soleil, la lumière du jour, la pureté de la neige. »* Le témoignage se veut ici communion entre des hommes qui ont eu le sentiment de vivre une expérience exceptionnelle, atroce, probablement indicible.

C'est ce qu'elle fut en effet. Et pourtant, sur la presqu'île des Dardanelles (Gallipoli), où débarquent les forces alliées trois jours après l'attaque sur Ypres du 22 avril 1915, vont mourir en huit mois seulement, par bombardement, par balle et par maladie, deux fois plus d'hommes que par les gaz en quatre années de guerre.

Stéphane Audoin-Rouzeau
Historial de la Grande Guerre

(1) Nommé général, il devint le chef du cabinet militaire de Clemenceau.

(2) La plupart sont des Russes ; faute de production et de diffusion des moyens de protection en nombre suffisant, 500 000 furent intoxiqués, et 56 000 tués.

LIRE

- Gérard Lachaux, *La Guerre des gaz, 1915-1918*, Hégide, 1985
- Général Mordacq, *Le Drame de l'Yser. Surprise des gaz (avril 1915)*, Edition des Portiques, 1933

PROCHAIN ÉPISODE : LES ANZACS À GALLIPOLI

INTERNATIONAL

RWANDA

Deux cents soldats américains vont se déployer sur l'aéroport de Kigali

Au moment où le ministre de la défense, François Léotard, est venu leur confirmer son intention de retirer rapidement les troupes françaises du Rwanda, les Etats-Unis ont annoncé, vendredi 29 juillet, qu'ils envoyaient des soldats dans ce pays. Quelque deux cents soldats américains – des forces spéciales et du génie – devaient se déployer, samedi, sur l'aéroport de Kigali pour y ouvrir une deuxième piste, ce qui permettra d'accélérer les arrivages d'aide humanitaire.

WASHINGTON et NEW-YORK

de nos correspondants

Pour le président Bill Clinton et le Pentagone, il s'agit d'une *« opération strictement humanitaire »*. Les Etats-Unis n'entendent pas participer directement à cette opération de maintien de la paix. *« Il n'y aura pas de dérapage dans cette mission »*, a affirmé le président, se référant à l'opération américaine en Somalie, où, de protecteurs des convois d'aide humanitaire, les soldats américains se sont transformés en policiers et juges de paix entre clans.

Les deux cents soldats dépêchés à Kigali s'ajoutent aux deux à trois mille autres qui vont opérer ou opèrent déjà dans les camps de réfugiés du Zaïre et depuis l'aéroport d'Entebbe, en Ouganda. M. Clinton a décidé d'augmenter de 320 millions de dollars la contribution américaine aux opérations d'assistance, le total de l'aide des Etats-Unis au Rwanda passant ainsi à près d'un demi-milliard de dollars.

M. Léotard s'est félicité de l'engagement américain. Les états-majors des deux pays vont étroitement coopérer, a-t-il annoncé. Ainsi les rotations d'avions gros porteurs devraient passer de dix à trente-six par jour sur l'aéroport de Goma. Les équipes médicales de l'armée sont tellement sollicitées que Paris envisage de faire appel à des réservistes.

Pour autant, M. Léotard a répété que la France, malgré les pressions de Washington et de l'ONU, n'entendait pas assurer en permanence, et à peu près seule, le rôle de *« gendarme international »*. Au terme du mandat de l'ONU sous lequel ils opèrent, les 2 500 hommes de l'« opération Turquoise » devront avoir quitté le Rwanda d'ici au 22 août. Un *« modeste retrait »* est déjà en cours et il est clair, pour le ministre, que Paris veillera que le départ de ses soldats ne se traduise ni par la reprise des massacres ni par un nouvel exode de réfugiés vers le Zaïre.

Apathie chinoise

C'est néanmoins ce que craignent les Etats-Unis et le secrétariat général de l'ONU. Le Ghanéen Kofi Annan, secrétaire général adjoint chargé des opérations de maintien de la paix, confiait, cette semaine, que l'interruption de l'« opération Turquoise » risquait d'aboutir à un « Goma II », autrement dit à un nouvel afflux de réfugiés. D'après lui, *« ce serait tragique si la France se retirait avant que les forces de l'ONU* –la MINUAR II, composée de quelque 5 500 hommes – *aient été en mesure de se déployer »*. Mais l'ONU a déjà de la peine à mobiliser la moitié de cet effectif. Et encore les hommes prêts à partir sont-ils mal équipés et sommairement entraînés.

Dans l'affaire rwandaise, les *« grandes puissances ont souffert d'un syndrome post-Somalie »*, a expliqué M. Annan. Autrement dit, les déboires rencontrés par les « casques bleus » dans la corne de l'Afrique ont traumatisé les pays occidentaux. *« Plus de deux mois après la résolution du Conseil de sécurité »* autorisant le déploiement de 5 500 « casques bleus » au Rwanda, *il n'y en a toujours que 550 sur le terrain !*, a-t-il relevé. Il en impute la responsabilité aux grandes puissances, qui ont traîné les pieds avant de fournir, avec réserve et parcimonie, le soutien logistique à la MINUAR.

M. Annan s'en est pris aussi à *la Chine, volontiers donneuse de* leçons, membre permanent du Conseil de sécurité, mais qui ne fait strictement rien quand il s'agit d'enrayer un drame humanitaire de l'ampleur du Rwanda. La Chine, en passe de devenir une formidable puissance militaire, mais qui ne contribue qu'à hauteur de 1 % aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, là où la part des Etats-Unis est 30 %.

ALAIN FRACHON et AFSANÉ BASSIR POUR

Le choléra menace de s'étendre avec le retour des réfugiés

L'organisation humanitaire Médecins sans frontières a prévenu, vendredi 29 juillet, que le choléra menacait de se répandre au Rwanda avec le retour des réfugiés.

Les quelque 60 000 réfugiés rwandais revenus dans leur pays sont un des véhicules de la propagation du choléra au Rwanda, a indiqué Anne-Marie Huby, porte-parole de MSF. *« Ces réfugiés représentent une réelle menace pour l'ensemble du pays et plus particulièrement pour Kigali »*, a-t-elle affirmé. C'est pourquoi MSF a *commencé à installer un premier* relais sanitaire sur la route reliant Goma à Kigali, 180 kilomètres plus à l'ouest, afin de permettre de déceler les cas de choléra et de les traiter sur place. Les réfugiés ayant choisi de rentrer pourront également bénéficier d'eau et de nourriture, a précisé le porte-parole.

Dans et autour de Goma, MSF commence à constater une diminution de la mortalité due au choléra, mais également un accroissement *du nombre de personnes touchées* par l'épidémie. Selon un porte-parole du Haut-Commissariat pour les réfugiés à Genève, 19 500 Rwandais réfugiés à Goma sont morts de maladie ou d'épuisement, *« dont un quart du choléra »*. Il y a eu 1 800 décès par jour en moyenne depuis l'arrivée massive des réfugiés rwandais dans la région de Goma, et actuellement une grande partie des camions d'acheminement des vivres *« ont été réaffectés au ramassage des cadavres »*, a indiqué le porte-parole. La déshydratation demeure un problème majeur car l'eau purifiée ne peut être transportée assez vite. Cinquante pour cent seulement des besoins nutritionnels peuvent être assurés à cause du manque de moyens de transport.

Tout en intensifiant son aide humanitaire avec l'envoi de deux avions chargés de vivres et de produits pharmaceutiques, la France a entamé vendredi le retrait des troupes de l'opération « Turquoise », en dépit de l'appel lancé lancé par les Nations unies demandant à Paris de prolonger sa mission. Le gouvernement rwandais a *réagi favorablement* à la confirmation du retrait par le premier ministre français.

Edouard Balladur a toutefois précisé lors d'une conférence de presse à Abidjan que Paris *« ne prendra aucune décision qui pourrait conduire à fragiliser la situation ou à inquiéter les populations ». « S'il fallait que les soldats français demeurent présents à la frontière sur le territoire du Zaïre pour apporter un appui logistique* [à la force de l'ONU], *cela pourrait se concevoir un certain temps si on nous le demandait »*, a ajouté M. Balladur. – *(AFP.)*

L'ONU réclame un déploiement rapide de la MINUAR

GENÈVE

de notre correspondante

Le secrétaire général adjoint des Nations unies pour les affaires humanitaires et coordinateur des secours d'urgence, Peter Hansen (Danemark), a mis en garde, vendredi 29 juillet, contre un nouvel exode des Rwandais.

Lors d'une conférence de presse, Peter Hansen a estimé que l'on avait malheureusement toutes les raisons de craindre un nouvel exode, massif cette fois, par Bukavu, dans le cas où la Mission des Nations unies d'assitance au Rwanda (MINUAR) ne serait pas sur place en temps voulu pour remplacer la présence française dans la « zone de sécurité ».

Un vide, dans le contexte tragique actuel, entraînerait inévitablement un chaos total. La population dans les zones françaises, a-t-il confirmé, vit dans la terreur des représailles du FPR et fuira en masse si la MINUAR et l'ensemble des ONG humanitaires ne sont pas là pour la rassurer et lui faire comprendre qu'elle sera aidée et protégée. Mais M. Hansen reconnaît que ce serait *« un miracle »* que la MINUAR soit sur les lieux et se déploie suffisamment à temps.

Il estime en outre qu'il serait difficile de remplacer vraiment les Français, qui ont fait venir rapidement des troupes d'élite. Il est impératif que la communauté internationale réagisse à temps si l'on veut éviter un désastre de plus, a encore dit M. Hansen, qui a lui aussi mis l'accent sur la nécessité d'encourager les réfugiés à rentrer au Rwanda.

ISABELLE VICHNIAC

Radio Mille Collines épargnée ?

WASHINGTON et NEW-YORK

de nos correspondants

La France a-t-elle vraiment fait tout son possible pour faire taire Radio Mille Collines qui, sous contrôle des milices hutues, n'a pas peu contribué aux massacres de Tutsis, en lançant des appels au génocide ? Des sources sérieuses à New-York et à Washington – diplomatiques et autres – ont confié au *Monde* que tel n'était pas leur sentiment. *« Techniquement, il était possible de trouver et de détruire ou faire taire les émetteurs mobiles de Radio Mille Collines et nous avons été surpris par le fait que la France n'ait pas considéré une telle mission comme une priorité »*, a commenté l'une de ces sources.

A l'en croire, certains émetteurs de la radio opéraient encore dans le territoire passé sous contrôle des soldats de l'opération « Turquoise » lorsque ceux-ci y sont arrivés. Les militaires français auraient même escorté hors de cette « zone de sécurité sûre », au Zaïre, certains des responsables de la radio. François Léotard a démenti ces informations, affirmant qu'il ne croyait pas qu'un émetteur de cette radio se soit encore trouvé dans le sud-ouest du Rwanda après que les soldats français s'y furent installés et qu'elle opérait dans la zone voisine alors sous contrôle des forces gouvernementales. Il a aussi fait valoir que le brouillage des émissions de radio ou la destruction d'un émetteur ne faisait pas partie du mandat confié à la France par l'ONU.

La MINUAR a procédé à la transcription et à la traduction des émissions de Radio Mille Collines. Ces documents pourront être utilisés si jamais la commission d'enquête mise sur pied par l'ONU décide d'instruire le procès de certains responsables des massacres.

AL. F et A. B.-P.

Un nouvel exode massif est redouté

Suite de la première page

« Nous avons l'expérience de la première MINUAR, à Kigali, explique un habitant qui a fui la capitale rwandaise. *Lors des massacres, les troupes de l'ONU n'ont rien fait. »* Déjà mise à mal ici ou en Bosnie, la crédibilité des Nations unies est en jeu. *« Il faut éviter que la zone se vide, sinon ce sera deux à trois fois pire que ce qui s'est passé à Goma. Mais c'est à la MINUAR de voir comment elle règle son problème »*, a estimé, jeudi, l'amiral Jacques Lanxade, en visite à Gikongoro.

Le [illegible] André Racine, responsable du déploiement des troupes des Nations unies, sait qu'une écrasante responsabilité repose sur lui. *« Pour que la transition se passe en douceur, nous allons épouser les méthodes de travail »* des troupes françaises, explique le major canadien, arrivé en éclaireur avec dix-huit observateurs de l'ONU. *« On veut travailler avec les Français pour montrer à la population que le nouveau mandat de l'ONU va vraiment la protéger. Dans un premier temps, nous allons contrôler la zone comme les Français le font, puis, peu à peu, les représentants du gouvernement* [de Kigali, dominé par le FPR] *s'installeront. Ce sera un processus pas à pas pour ne pas brusquer la population. »*

Jean de Dieu, charpentier de Gitarama, attend de voir. *« Si la MINUAR agit comme les Français, on reste. Sinon... Quand on a entendu les rumeurs sur ce que fait le FPR à ceux qui rentrent, on a eu peur*, dit-il. *Mais quand on a appris ce qui se passe à Goma, on a eu aussi peur. On est ici, on ne sait pas quoi faire. »*

L'immense majorité attend. *« La situation est volatile. Les 500 000 déplacés peuvent aussi bien se lever, fuir vers le Zaïre ou rentrer chez eux »*, estime un responsable de l'opération « Turquoise ». *« Nous voulons des troupes francophones pour pouvoir nous entendre avec eux »*, lance un professeur de géographie. Le FPR, dominé par des anglophones formés en Ouganda, aurait pour le moment refusé la présence de troupes africaines francophones qui commencent à relever les soldats français. *« La question de savoir si ces troupes pourront rester n'est pas réglée »*, dit le major. *« Les Nations unies essayent de faire comprendre* (cette nécessité) *à Kigali »*, a dit l'amiral Lanxade.

Séminaires de rééducation

Le FPR a parfois un discours inquiétant. *« La population qui va rentrer, nous allons la rééduquer ; légèrement pour les paysans, plus profondément pour les plus éduqués, par exemple avec un séminaire d'un mois sur l'histoire politique du pays »*, a dit, à Gisenyi, au nord de la zone française, le lieutenant Faustin Kaliisa, chef local du département politique du FPR. *« Le discours du FPR n'est pas clair »*, estime un responsable humanitaire, qui souligne que les organisations non gouvernementales (ONG) sont très sérieusement encadrées dans la zone où il opère. Pour apaiser la population, les responsables de l'opération « Turquoise » ont « encouragé » le départ des responsables des massacres et le maintien ou la mise en place de nouvelles autorités locales, non compromises dans l'orgie sanglante.

Un « groupe d'initiative » composé d'intellectuels et d'ex-fonctionnaires de l'ancien régime s'est créé pour négocier avec le FPR la « transition en douceur ». *« Il faudrait des déclarations des nouvelles autorités, suivies de faits, comme la disparition des soldats du FPR des villages ou des barrages sur la route du retour*, dit le porte-parole du groupe. *Nous voudrions aussi qu'un tribunal international soit formé pour éviter les abus, les revanches. Si ces conditions ne sont pas réunies, la peur continuera de régner. »*

L'attitude du FPR semble donc déterminante. *« Si les gens entendent que le FPR va leur couper les oreilles, ils vont partir, même s'ils ont une gamelle pleine »*, estime un responsable humanitaire. Mais, pour le moment, les gamelles sont vides. Et si les gens ne sont pas rapidement ravitaillés, ils vont aussi partir. *« Les gens ont peur de la faim plus que du FPR*, estime Innocent, réfugié dans le camp de Kibeho. *Certains passent du côté FPR car les camions d'aide n'arrivent pas, d'autres vont vers le Zaïre »*, assure-t-il.

« Pour le moment, il n'y pas beaucoup de gens qui meurent de faim mais leur stock s'épuise. Ici ce n'est pas encore un désastre mais ça peut le devenir très vite », juge Thomas Gonnet responsable de la mission Action internationale contre la faim (AICF), qui va tenter de nourrir ici un camp de plus de 100 000 personnes. Faute d'eau, les maladies pullulent, le choléra s'est même déclaré au nord de la zone, tuant une vingtaine de personnes. *Moins de 50 % des besoins alimentaires sont couverts.* Il n'y a plus de stocks. Et les Français partent...

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Réveil tardif du Japon. – Le gouvernement japonais vient de décider une assistance financière et compte être rapidement en mesure d'apporter une contribution humaine aux opérations d'aide aux réfugiés. En addition aux 9 millions de dollars débloqués en juin puis des 3 millions destinées aux forces des Nations unies au Rwanda, annoncés au Sommet de Naples, Tokyo va accorder une assistance supplémentaire de 32,3 millions (dont 20 millions au Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés). Deux ONG japonaises engagées dans des activités d'assistance aux réfugiés vont par ailleurs recevoir 300 000 dollars.

Tokyo vient enfin d'annoncer le versement de 200 000 dollars à Médecins sans frontières et Pharmaciens sans Frontières pour lutter contre l'épidémie de choléra. Des dons recueillis par MSF, qui vient de s'implanter au Japon, sont également dirigés vers le Rwanda. – *(Corresp.)*

COMMENTAIRE

L'Europe absente

Où est l'Europe ? La Communauté avait affronté en ordre dispersé la crise yougoslave, celle-ci ayant éclaté « trop tôt », alors que la politique extérieure et de sécurité commune était *encore dans les limbes du traité* de Maastricht. Trois ans plus tard, avec ce fameux traité signé et ratifié, l'Union européenne en tant que telle est toujours aussi absente dans la tragédie du Rwanda. En Yougoslavie, les Douze avaient été paralysés par des intérêts divergents ; en Afrique, ils ont été empêchés par un désintérêt commun.

Certes, les uns ou les autres sont disposés à faire un petit effort humanitaire. Un tel donne *des rations de survie, un autre* met à la disposition des organisations humanitaires un ou deux avions-cargos. Mais de politique commune, point. La Belgique est gênée par son passé de puissance coloniale ; la Grande-Bretagne s'agite quand la France risque de prendre trop d'influence ; l'Allemagne se rappelle le mot de Bismarck, pour qui la « carte de l'Afrique » se limitait à l'Europe ; Silvio Berlusconi, après avoir manifesté quelques velléités de *montrer le nouveau* poids de l'Italie en envoyant des troupes, est trop occupé par ses affaires *domestiques*, etc. Seule la France, qui a sûrement beaucoup à se faire pardonner au Rwanda, aura montré que l'Europe pouvait avoir encore, non parfois sans maladresse ou cynisme, un rôle à jouer au-delà de son petit pré carré.

Les Douze n'ont pas manqué d'admonester officiellement le nouveau gouvernement de Kigali en le priant de prendre *« toutes les mesures pour rassurer les populations »* et en menaçant *« les responsables de crimes de guerre »* des foudres de la justice. Cette attitude déclamatoire *conforme à la tradition diplomatique* de la Communauté européenne ne saurait remplacer une action concertée. Le Rwanda ne se prêtait-il pas à l'exercice ? Peut-être le passif colonial de certains pays européens était-il trop lourd pour emporter la conviction *des autres*. En *Yougoslavie*, pourtant, un des arguments avancés pour expliquer les désaccords européens était la proximité de la crise. Le Rwanda, au contraire, serait-il trop loin ? On peut aussi soutenir que les mécanismes de la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), créés après Maastricht, sont trop récents pour fonctionner à plein. Les *désaccords de procédure*, les divergences budgétaires, les querelles de préséance entre la *Commission* et *le conseil des* ministres ont retardé la mise en place du « deuxième pilier » de l'Union européenne (le premier est l'Union économique et monétaire) prévu par le traité.

Cependant, les institutions et les structures ne sont pas seules en cause. Ce qui manque le plus, c'est une volonté politique également partagée par les Douze de se livrer, autrement qu'en paroles, à l'exercice difficile d'une diplomatie commune. Quand la France a demandé le soutien de l'Union de l'Europe occidentale (appelée à devenir le *bras armé de l'UE) à son opération* « Turquoise », elle a obtenu un accord de principe de ses partenaires, mais elle attend toujours, plus d'un mois après, la concrétisation de cet engagement. Edouard Balladur a suggéré, il y a quelques jours, la création d'un corps d'intervention européen pour l'action humanitaire, afin d'éviter des catastrophes comme celle du Rwanda, et annoncé que la France s'emploierait à mener à bien cette idée au cours de sa présidence de l'UE au premier semestre 1995.

Polygamie diplomatique

L'intention est louable, mais cette troupe n'existe-t-elle pas déjà, puisque que l'Eurocorps, supposé être opérationnel à partir de l'année prochaine, s'est vu attribuer *entre* autres des *missions* humanitaires ? Ce sont moins les moyens ou les lieux de décision *qui font défaut que le sentiment* partagé d'un destin commun, donc d'une menace et d'une mission communes. L'Europe continue à marcher en ordre dispersé, à quelques exceptions près comme au Proche-Orient, où elle joue les figurants, ou dans l'ex-Yougoslavie, *où ses « ténors »* (France, Allemagne, Grande-Bretagne) parlent en son nom.

Sans doute est-il difficile de trouver un consensus à douze sur les problèmes de politique extérieure et de sécurité, notamment après la disparition de la menace massive représentée naguère par le bloc soviétique. Ce le sera encore plus quand l'UE comptera *seize*, voire vingt ou vingt-cinq membres, car avec le nombre grandira la différence de percep*tion des intérêts nationaux des* uns et des autres qui sont la base de toute action diplomatique. Aussi conviendrait-il de bâtir la PESC autour des « grands » de l'Union (France, Grande-Bretagne, Allemagne) avec le concours des « moyens » (Espagne, Italie) (1). Mais, là encore, le problème de la volonté politique se pose. Quoi qu'ils en disent, les Britanniques, sans lesquels une défense européenne est peu envisageable, ne manifestent pas un enthousiasme débordant à l'idée d'une structure unifiée et permanente. A côté de l'OTAN, *ils préfèrent* des regroupements *ad hoc*, comme l'explique, dans la plus pure tra*dition d'outre-Manche, le secré*taire au Foreign Office, Douglas Hurd : *« L'Europe devrait être construite sur la polygamie diplomatique. Je veux dire par là sur des alliances changeantes, selon les thèmes* (2). »

Ce n'est pas l'apologie du « renversement d'alliance » tel qu'on l'entendait dans la diplomatie du XIXe siècle, mais plutôt un plaidoyer pour l'émiettement et une mise en garde contre l'exclusivité du couple franco-allemand. Il est bien clair que, des Balkans à l'Afrique, les intérêts et les préoccupations des puissances européennes sont bien trop contrastés pour soutenir des positions communes. Les mécanismes intergouvernementaux esquissés après Maastricht sont *plus des palliatifs destinés à donner l'illusion d'une union que le* creuset d'une volonté. Pourtant les tragédies de l'après-guerre *froide, elles, n'attendent pas que* l'Europe soit sortie de ce que Jacques Delors a appelé, à l'occasion de l'effondrement yougoslave, une « crise d'adolescence ».

DANIEL VERNET

(1) Voir au sujet de la PESC, *l'Europe et sa sécurité*, rapport de Pierre Lellouche pour la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.

(2) Entretien avec *Der Spiegel*, 25 juillet.

AFRIQUE

Au cours de sa tournée

M. Balladur a prêché les vertus du libéralisme économique

Avant de regagner Paris au terme de sa tournée africaine, qui l'aura conduit successivement au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et au Gabon, Edouard Balladur devait se rendre, dimanche 31 juillet, à Goma, au Zaïre, à la frontière du Rwanda, puis probablement inspecter, dans la « zone de sécurité sûre », le dispositif de l'opération « Turquoise ». François Léotard devait accompagner le premier ministre au cours de cette visite.

ABIDJAN et LIBREVILLE

de notre envoyée spéciale

L'étape sénégalaise avait été politique, et l'ivoirienne, économique. Que restait-il à évoquer au Gabon, sinon la culture et la francophonie ? Sans surprise, M. Balladur a promis que *« la France veillera à poursuivre son effort en faveur de la promotion et de la diffusion de la culture africaine »*.

Avant d'assister, au côté, du président Omar Bongo, à un bref concert mêlant violoncelle et instruments traditionnels, lors de l'inauguration du nouveau centre culturel français, le premier ministre a rappelé que *« au-delà des difficultés économiques et des conflits qui l'affectent, l'Afrique a un autre visage : celui de l'imagination, celui de la création »*.

Le couplet sur la *« richesse du dialogue culturel »* terminé, les préoccupations plus immédiates ont vite repris le dessus. Lors du dîner officiel, M. Bongo soulignait que *« l'aspect le plus tangible »* des *« fructueuses »* relations franco-gabonaises résidait dans les *« échanges économiques et financiers »*. Toujours concret et toujours habile, le président gabonais avait organisé, samedi, un mini-sommet régional avec la participation des présidents congolais, centrafricain, tchadien et équato-guinéen. Seul absent parmi les chefs d'Etat de l'Union douanière des Etats d'Afrique centrale (UDEAC), le Camerounais Paul Biya. *« C'est quelqu'un qui est difficilement saisissable*, expliquait-on dans l'entourage du premier ministre. *Ça l'agace de voir Bongo jouer le rôle de doyen de la zone »*.

Le moins que l'on puisse dire est que M. Balladur aura nourri l'agacement de M. Biya. Surprenant son monde, l'avocat des nouvelles relations entre la France et l'Afrique n'a pas ménagé ses éloges à l'endroit de M. Bongo, *« un homme d'Etat dont le prestige et l'autorité exercent une influence dans la région et au-delà »*, *« un médiateur et un promoteur de la paix dans plusieurs conflits régionaux »* qui *« joue un rôle tellement important, notamment l'action de la France au Rwanda »*.

Peu importe que ce soutien soit purement moral... M. Bongo s'est vu introniser *« doyen des chefs d'Etat d'Afrique centrale »*. Une mise sur piédestal peu compatible avec l'exigence de rigueur et de transparence sur laquelle le premier ministre entend bâtir son image sur le continent noir.

Cette image de rigueur, M. Balladur l'avait cultivée, le matin même, à Abidjan, dans le registre économique. Comme à Dakar, la veille, il s'est présenté comme l'homme de la dévaluation, une opération dont *« les premiers résultats sont positifs »* mais *« doivent être renforcés et prolongés »*. Se faisant le chantre du libéralisme, le premier ministre est longuement revenu sur une idée qui lui est chère : l'Afrique doit prendre le train de l'économie mondiale en marche. *« Il s'agit de maîtriser les contraintes du monde moderne et les règles de la compétition internationale* (...) L'Afrique et la zone franc ne peuvent échapper à cette loi. »

Prêts aux entreprises

Dans un pays où la contamination par le virus du sida touche 12 % à 14 % des treize millions d'habitants, M. Balladur s'est rendu dans un centre de recherche et de traitement des pathologies liées à l'infection VIH, situé dans l'hôpital de Treichville et financé en partie par la France. Dans un pays qui est le premier producteur mondial de cacao et l'un des principaux producteurs de café, il ne pouvait éviter la visite d'une plantation – seule occasion où il s'est un tant soit peu départi de sa réserve habituelle.

Application pratique de son plaidoyer en faveur du libéralisme, le premier ministre a annoncé l'émission, d'ici à la fin de l'année, par la Caisse française de développement (CFD), d'un emprunt obligataire qui devrait permettre de mobiliser les liquidités surabondantes en Afrique de l'Ouest depuis la dévaluation, pour des prêts aux entreprises. Le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, a précisé que l'épargne à court terme serait probablement rémunérée à 6,5 % tandis que les banques pourraient prêter à 12 % ou 13 %.

Deux autres mesures ont été annoncées : l'octroi de 1,5 milliard de francs à la CFD pour des investissements dans la zone franc et une dotation supplémentaire de 100 millions de francs au Fonds spécial de développement – créé après la dévaluation –, qui s'élevait initialement à 300 millions de francs.

MARIE-PIERRE SUBTIL

ANGOLA : reprise des pourparlers de paix interangolais. – Après le retour à Lusaka des négociateurs du mouvement rebelle l'UNITA, qui étaient allés consulter leur direction à Huambo, dans le centre de l'Angola, les pourparlers de paix interangolais ont repris vendredi 29 juillet. Selon le porte-parole de UNITA, Jorge Valentim, la direction du mouvement a approuvé les propositions du gouvernement zambien sur la question du gouvernement de la province de Huambo et sur celle des postes de gouverneur de province qui reviendraient au mouvement. – *(AFP.)*

BANGLADESH : quinze blessés à Dacca par l'explosion de quatre bombes. – Quinze personnes ont été blessées par l'explosion de quatre bombes, vendredi 29 juillet, à Dacca, où près de 200 000 intégristes musulmans manifestaient en menaçant de faire tomber le gouvernement de Mme Khaleda Zia si celle-ci ne faisait pas pendre l'écrivain Taslima Nasreen, accusée de blasphème. Il s'agit de la plus importante manifestation organisée à Dacca contre Taslima Nasreen. – *(Reuter, AFP.)*

BURUNDI : le Conseil de sécurité exprime son inquiétude. – Le Conseil de sécurité de l'ONU a fait état, vendredi 29 juillet, d'une situation *« potentiellement explosive »* au Burundi, et a appelé toutes les parties à parvenir rapidement à un règlement politique *« fondé sur des principes démocratiques »*. Dans une déclaration adoptée par consensus, le Conseil a par ailleurs condamné *« les éléments extrémistes qui continuent de rejeter les négociations en cours et qui cherchent à faire obstacle aux progrès sur la voie d'un règlement pacifique »*. – *(AFP.)*

CORÉE DU NORD : Pyongyang ne disposerait pas de cinq têtes nucléaires. – Les déclarations d'un transfuge nord-coréen selon lesquelles Pyongyang disposait déjà de cinq bombes atomiques et tentait d'en produire cinq autres (*le Monde* du 29 juillet) ne sont *« pas plausibles »*, ont estimé, vendredi 29 juillet, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le gouvernement de Séoul. Les Etats-Unis et la Russie ont également indiqué que les affirmations du transfuge, Kang Myong-do, ne correspondent pas à leurs informations. – *(AFP, Reuter.)*

NIGÉRIA : la centrale syndicale lance un mot d'ordre de grève illimitée. – Les opposants au régime militaire du général Sani Abacha ont déclaré, vendredi 29 juillet à Lagos, leur appui à un mot d'ordre de grève illimitée lancé par la NLC (la centrale syndicale nigériane) aux travailleurs à partir du 3 août prochain. Cet ordre de grève fait suite au refus des autorités militaires de libérer Moshood Abiola, vainqueur autoproclamé de l'élection présidentielle du 12 juin 1993, ainsi que d'autres détenus politiques. – *(AFP.)*

EUROPE

ITALIE

Silvio Berlusconi propose de mettre son empire économique sous la tutelle d'un Haut Comité de surveillance

Le chef du gouvernement italien, Silvio Berlusconi, a voulu mettre fin à la crise politique provoquée par les enquêtes judiciaires ouvertes contre son frère, Paolo, et son groupe de communication Fininvest, en annonçant, vendredi 29 juillet à Rome, la mise sous tutelle institutionnelle de son empire économique. Il propose notamment la création d'un Haut Comité de surveillance, nommé par le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro. Mais le chef de l'Etat a estimé qu'il n'avait pas les prérogatives constitutionnelles lui permettant de procéder à ces nominations. Par ailleurs, à Milan, l'ancien secrétaire du Parti socialiste italien, Bettino Craxi, a été condamné à huit ans et demi de prison pour corruption. De Tunisie, où il se trouve depuis plusieurs mois, M. Craxi a annoncé qu'il ferait appel.

DÉSOLÉ, SILVIO,
IL VA FALLOIR
SE SÉPARER!

PANCHO

ROME

Correspondance

Peu après midi, vendredi 29 juillet, Silvio Berlusconi est descendu seul dans la salle de presse de Palazzo Chigi, le siège de la présidence du conseil. Pour l'occasion, il avait ressorti son « uniforme » traditionnel – la cravate à petits pois et la veste à double boutonnage qui, jusqu'ici, lui ont porté chance – et recouvré le punch qui semblait lui faire défaut ces derniers temps. Il a présenté sa solution pour sortir de l'impasse. Il va se séparer de sa *« créature »*, cette entreprise qu'il a créée *« au prix de plus de trente années d'activité »* et a énoncé les grandes lignes du projet auquel travaillent depuis sa nomination au gouvernement les trois sages ou *« garants »* qu'il avait choisis et qui, fin août, remettront leurs conclusions, lesquelles seront traduites en texte de loi pour être soumis au Parlement.

Les objections du président de la République

Un gérant indépendant, qu'il nommera, le remplacera donc dans la fonction de propriétaire. Celui-ci devra répondre de ses actes devant un Haut Comité de surveillance, formé des *« sages de l'édition »* et de l'Antitrust, ainsi que de trois personnalités indépendantes nommées par le président de la République en accord avec les présidents des deux assemblées. Mais, à ce propos, la concertation n'a apparemment pas été parfaite. À la question de savoir si le chef de l'Etat a été informé du projet, M. Berlusconi a répondu lui en avoir vaguement parlé au téléphone... Dans la soirée, la confirmation que l'affaire était loin d'être réglée arrivait par le biais d'un communiqué du Quirinal. Tout en donnant un jugement globalement positif de l'initiative de M. Berlusconi, le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, a fait remarquer qu'il existait un obstacle constitutionnel à la désignation de personnalités pour le Haut Comité : ce n'était tout simplement pas prévu par la Constitution.

C'était la douche froide. La formule qui, en fin de matinée, semblait pouvoir amorcer la réponse à la question des conflits d'intérêt entre la fonction d'homme d'Etat et celle de propriétaire d'un empire économique – comme M. Berlusconi – redevenait matière à discussion. Le projet qui indiscutablement représente un premier pas – et le président du Conseil n'a cessé d'insister sur sa bonne volonté – n'avait pas, à vrai dire, suscité l'enthousiasme. Certes, à l'intérieur de la majorité, on soulignait, comme Gianfranco Fini (de l'Alliance nationale), qu'il s'agissait d'une décision *« sage et juste »*. L'opposition, tout en faisant remarquer que le problème de l'existence d'un conflit d'intérêts était enfin reconnu, trouve le projet insuffisant.

La solution proposée par M. Berlusconi prévoit, en effet, que ses droits de propriété soient gelés pour la période pendant laquelle il exerce la fonction de premier ministre, *« le plus longtemps possible »*, ne manquait-il pas de souligner, mais qui cesse dès son retour à la vie « normale ». Selon l'opposition, on ne résout donc pas la question centrale de la propriété, à l'origine du possible conflit d'intérêts. D'autant que le gérant – cette personnalité choisie en dehors du groupe – sera nommé par le propriétaire. Sur le papier, toutefois, le gérant ne sera ensuite responsable que devant ce fameux Haut Comité de surveillance, mais la nomination de cet organisme, crée – on le voit – quelques problèmes.

Dans le projet de M. Berlusconi, le gérant assume le véritable rôle de propriétaire dans tous ses aspects d'entrepreneur sauf pour ce qui concerne les ventes et acquisitions. Il ne remplace pas les structures sociétaires de l'entreprise mais les contrôle à tous les niveaux. En cas de conflit d'intérêts majeur, le gérant peut intervenir, avec le haut comité, pour dicter des conditions contraignantes vis-à-vis des filiales de la société, quitte à en limoger les dirigeants. Le Haut Comité, quant à lui – mis en place pour la la durée d'une législature – procède avant tout à l'évaluation du patrimoine. Il a le droit de révocation du gérant proposé par le propriétaire.

Voilà donc l'état actuel du projet, et Silvio Berlusconi l'a présenté comme l'unique solution possible à cette « anomalie » – il le reconnaît lui-même – que constitue l'accession au pouvoir d'un entrepreneur. Mais cette « anomalie », a-t-il souligné avec force au cours de la conférence de presse où il est apparu combatif, s'imposait absolument en raison de la situation particulière de l'Italie : il a fallu remplacer toute une classe politique dirigeante balayée par les enquêtes judiciaires. Il a répété qu'après avoir mis trente ans à créer un groupe, on ne pouvait pas l'obliger à aller au-delà de ce qu'il proposait aujourd'hui. Le débat n'est pas terminé.

SALVATORE ALOISE

La Fininvest passera sous le contrôle d'une fiducie

La Fininvest, groupe de communications dirigé par Silvio Berlusconi, va prendre la forme d'une fiducie (*trust* en anglais) dans le but de lui éviter tout conflit entre ses fonctions de président du Conseil italien et ses intérêts d'industriel de la communication. Cette forme juridique issue du droit anglo-saxon est un contrat qui permet à un individu de transférer tout ou partie de son patrimoine à un tiers pour un temps donné et dans des conditions déterminées.

Dans le cas de la Fininvest, un « haut comité de surveillance » dont les membres seront nommés pendant toute la durée de la législature effectuera le recensement du patrimoine de Silvio Berlusconi pouvant être sujet à des conflits d'intérêt. Seront membres de ce comité, le président de la commission national antitrust, le contrôleur national chargé de veiller à l'indépendance des journaux et trois experts.

Silvio Berlusconi garde le droit de nommer le « gérant » qui siégera dans les conseils d'administration des sociétés qui composeront la fiducie. Ce gérant aura un droit de regard sur les bilans de la Fininvest et de ses filiales mais ne pourra pas prendre de décisions stratégiques (cession d'actifs, acquisition). Il aura en fait un rôle de douanier chargé de vérifier l'étanchéité des frontières entre M. Berlusconi et les hommes qui dirigent actuellement son empire. En cas de risque avéré de conflit d'intérêt, le gérant pourra se voir confier des pouvoirs de sanction élargis par le haut comité de surveillance.

Ce haut comité de surveillance a un droit de regard sur le choix du gérant qui, une fois nommé, ne répondra de ses activités que devant le haut comité de surveillance.

Bettino Craxi est condamné à huit ans et demi de prison pour corruption

Condamné, vendredi 29 juillet, à huit ans et demi de prison pour corruption par un tribunal de Milan, Bettino Craxi n'était pas là pour entendre prononcer un jugement qui met fin aux ambitions politiques d'une des personnalités les plus brillantes et les plus contestées de la vie politique de la péninsule. L'ancien président du conseil, qui vit depuis plusieurs mois en Tunisie et invoque son mauvais état de santé pour ne pas revenir en Italie, a fait savoir, par l'intermédiaire de son bureau de Rome, que l'accusation portée contre lui était *« absurde »* et que la procédure avait *« bafoué tous les droits fondamentaux de la justice »*.

Bettino Craxi et Claudio Martelli, ancien ministre de la justice, qui a été, lui aussi, condamné à huit ans et demi de prison, ont été reconnus coupables d'avoir touché, en 1982, un pot-de-vin de 7 millions de dollars pour le Parti socialiste (PSI), à l'occasion d'un prêt de 50 millions de dollars accordés par l'ENI, le groupe public des hydrocarbures, à la Banque Ambrosiano, qui avait ensuite fait faillite. L'accusation estime que le prélèvement du pot-de-vin a contribué à cette faillite.

Lorsque, le 15 juillet 1976, le comité central du PSI, sous la pression des jeunes « colonels », destitue le professeur napolitain Francesco De Martino pour le remplacer par un nouveau secrétaire de quarante-neuf ans, Bettino Craxi, agressif et bouillonnant d'idées, surnommé l'*« Allemand du PSI »* autant pour ses méthodes de travail autoritaires que pour son attachement à Willy Brandt, la presse italienne ne pariait pas lourd sur l'avenir politique de ce Milanais exilé dans la capitale.

En quelques années, M. Craxi va pourtant s'imposer. Imaginatif et pragmatique, selon ses partisans, désinvolte et arrogant pour ses opposants, il impose, d'une main de fer, son idéologie au PSI. Celle-ci tient en trois commandements : briser le *« compromis historique »* entre les communistes et la Démocratie chrétienne (DC), couper les ponts avec le PCI et, surtout, arriver au pouvoir.

Ce sera chose faite le 4 août 1983 : ce jour-là, M. Craxi devient le plus jeune président du Conseil, et le premier socialiste. « Le roi Bettino », son nouveau surnom, restera au Palazzo Chigi quatre années. C'est la période faste, l'âge d'or d'une Italie qui bat les records de croissance.

L'errance, pourtant, commence. Voyant ses bases électorales s'effriter progressivement, le PSI subit, plus encore que les autres, les effets de l'enquête « Mains propres ». Objet de six enquêtes judiciaires, accusé par ses anciens collaborateurs d'avoir détourné des millions pour le parti et d'avoir pratiqué le népotisme sur une échelle sans précédent, M. Craxi a beau se battre avec acharnement, insulter la presse, accuser les juges, rien n'y fait : le roi est de plus en plus nu.

J.-A. F.

Rocco Buttiglione est élu secrétaire du Parti populaire

ROME

Correspondance

Le philosophe Rocco Buttiglione a été élu, samedi 30 juillet, secrétaire du Parti populaire, le PPI, héritier de la démocratie chrétienne. Avec 56,1 % des voix, il a battu Nicola Mancino, ancien ministre de l'intérieur.

Le débat qui a animé les trois journées d'assises du PPI montre que les héritiers du parti qui gouverna l'Italie pendant plus de quarante-cinq ans – et qui n'a obtenu que 10 % des suffrages lors des dernières législatives sur des positions centristes – cherchent encore leur voie. Ce congrès était censé indiquer la marche à suivre. En élisant Rocco Buttiglione, le PPI a choisi un personnage qui détonne par son originalité dans le panorama politique italien – on raconte, par exemple, qu'il prend ses notes en allemand, langue qui se prête à plus de concision. Avec lui, le Parti populaire va miser sur le dialogue avec les autres forces politiques. En régime parlementaire majoritaire, c'est indispensable pour les centristes, soutient M.Buttiglione. Alors que la gauche du parti et Nicola Mancino, plus lié à l'appareil, insistaient sur une position plus autonome, le nouveau secrétaire veut se lancer dans une opération de recherche de convergences.

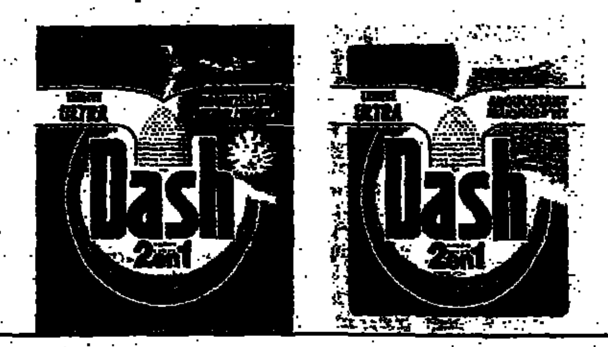
Selon ses détracteurs, c'est vers l'actuelle majorité de droite qu'il regarde en priorité. Quoi qu'il en soit, une motion votée par le congrès est formelle : il n'y aura pas, pour l'instant du moins, d'alliance avec Forza Italia ou les progressistes. Avec Rocco Buttiglione, homme nouveau, les « populaires » tournent la page.

Mais le passé ne cesse de rattraper les ex-démocrates-chrétiens. Vendredi 29juillet, au beau milieu d'un débat déjà assez houleux à cause des querelles internes qui ont failli conduire à une scission, la police est venue arrêter, pour corruption, l'ex-député démocrate-chrétien Michelangelo Agrusti, actuel membre du Parti populaire.

S. A.

(Publicité)

Finalement, est-ce bien raisonnable
une lessive qui en fasse autant pour aussi peu de tissu ?



DASH 2 EN 1. LA BLANCHEUR, LA DOUCEUR ET MÊME UN CHOIX DE FRAÎCHEUR.

EUROPE

ESPAGNE

L'assassinat d'un général relance la polémique sur la politique antiterroriste du gouvernement

L'ETA, le mouvement séparatiste basque, a démontré une nouvelle fois sa capacité d'action en frappant en plein cœur de Madrid, à deux pas du palais royal, et en assassinant le numéro quatre du ministère de la défense, le général Francisco Veguillas, dans un spectaculaire attentat à la voiture piégée en dépit des précautions prises par cet officier de soixante-huit ans, directeur général de la politique au ministère.

La voiture blindée de ce proche collaborateur de Julian Garcia Vargas, ministre de la défense, et ami de son prédécesseur, l'actuel vice-président du gouvernement Narcis Serra dont il avait été le chef de cabinet, a été pulvérisée, vendredi 29 juillet, par les 40 kilos d'explosifs commandés à distance. Cet attentat survenu jour pour jour neuf ans après l'assassinat de son prédécesseur l'amiral Fausto Escrigas, mitraillé dans une rue de Madrid en 1985, a causé la mort de son chauffeur et d'un ouvrier travaillant à proximité ainsi que quatorze blessés dont un grave.

Le général Veguillas est la dixième victime de l'organisation terroriste depuis le début de l'année. Trois jours auparavant, un chef d'entreprise, José Manuel Olarte, avait été assassiné à Saint-Sébastien. Le 1 juin, un autre général, Juan José Hernandez Rovira, fonctionnaire des services sociaux de l'armée, avait été abattu en sortant de son domicile.

Cet attentat pourrait être une réponse à la décision du gouvernement espagnol d'accorder le régime de semi-liberté à deux membres du GAL (groupes antiterroristes de libération), organisation parapolicière de lutte contre l'ETA (*le Monde* du 30 juillet), même si celui-ci était préparé sans doute depuis longtemps. Les changements fréquents d'itinéraire et le véhicule d'escorte ont été inefficaces pour prévenir cet assassinat. Il illustre les difficultés des forces de l'ordre à localiser et à mettre hors d'état de nuire le « commando Madrid », qui depuis plusieurs années sème la mort dans les rues de la capitale.

Cet attentat a relancé la polémique entre le gouvernement et le chef de l'opposition de droite José Maria Aznar, président du Parti populaire (PP), à propos de la politique de réinsertion des prisonniers repentis de l'ETA que le pouvoir accentue. M. Aznar a qualifié la politique antiterroriste du gouvernement de *« faible et de confuse »* et a exigé que *« les assassins purgent leurs peines dans leur intégralité »*. Des propos jugés *« irresponsables et inopportuns »* par les socialistes le jour même d'un triple meurtre.

M. B.-R.

GRANDE-BRETAGNE

John Major nomme le travailliste Neil Kinnock à la Commission de Bruxelles

LONDRES

Correspondance

John Major a confirmé sa volonté de rapprochement avec ses partenaires européens en désignant, vendredi 29 juillet, Neil Kinnock, ancien chef du Parti travailliste, au poste de second commissaire britannique à Bruxelles. Son épouse, Glenys Kinnock, siège pour sa part au Parlement européen. Le nouveau commissaire britannique et son épouse représentent l'autre image de l'appartenance britannique aux Douze : celle d'une gauche convertie à l'idéal de la construction européenne, partisane convaincue de la charte sociale et de la monnaie unique.

Enthousiaste, spontané et très à l'aise devant les caméras de télévision, le Gallois Neil Kinnock, qui est âgé de cinquante-deux ans, sait créer autour de lui un courant de sympathie immédiat. A la tête du Labour de 1983 à 1992, cet amateur de bière, de chant choral et de rugby avait permis le renouveau idéologique d'une formation jusque-là minée par des luttes intestines. Il avait réduit l'influence des syndicats et marginalisé l'extrême gauche anti-européenne.

Mais, après la victoire surprise des conservateurs en 1992, M. Kinnock, visiblement amer, avait renoncé à ses fonctions pour redevenir simple député. Soucieux toutefois de poursuivre sa carrière politique en d'autres lieux, ce solide gaillard à la voix rauque avait fait acte de candidature à la présidence de la confédération des partis socialistes européens. Devant le manque d'enthousiasme de ses partenaires continentaux à être dirigés par un Britannique, il avait dû renoncer. Son successeur, John Smith, qui l'avait ensuite proposé comme commissaire à Bruxelles, n'avait pas alors été écouté par John Major. Soucieux de ne pas attiser la colère des « eurosceptiques » de son parti, le premier ministre avait mis son veto à cette nomination.

Deux ans plus tard, M. Major se sent suffisamment solide pour faire avaler la « couleuvre Kinnock » à ses « rebelles » anti-Maastricht. En revanche, Sir Leon Brittan, vice-président de la Commission, issu, lui, du Parti conservateur, verra sans plaisir l'arrivée de ce poids lourd de la politique britannique, épaulé par sa dynamique épouse. Le virus de la politique européenne a pris les Kinnock, et apparemment pour ne plus les lâcher.

MARC ROCHE

PAYS-BAS : Wim Kok chargé de former le gouvernement. – Près de trois mois après les élections législatives du 3 mai, qui n'avaient pas dégagé de vainqueur, la reine Beatrix des Pays-Bas a chargé, vendredi 29 juillet, le ministre des finances, Wim Kok, de former un nouveau gouvernement de coalition regroupant les travaillistes, les libéraux et le parti de centre gauche D66. Pour la première fois dans l'histoire politique moderne des Pays-Bas, les chrétiens-démocrates du premier ministre sortant, Ruud Lubbers, seront exclus du gouvernement. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Accusés d'être responsables des récents attentats anti-juifs

L'Iran et le Hezbollah protestent de leur innocence

A la suite de nouvelles accusations portées vendredi 29 juillet contre lui à propos des attentats anti-juifs et anti-israéliens de Buenos-Aires et de Londres, le Hezbollah libanais pro-iranien a contre-attaqué, affirmant qu'il riposterait à toute attaque *« de manière appropriée »*.

Le chef de la diplomatie israélienne, Shimon Pérès, a affirmé que l'Etat juif détenait des *« preuves indirectes »* de l'implication du Hezbollah dans les récents attentats et regretté la complaisance de certains pays occidentaux envers l'Iran. L'Iran est *« le centre de tous les actes de terreur »*, a déclaré M. Pérès, qui a accusé Téhéran de *« financer et soutenir le Hamas et le Hezbollah »*. Selon lui, *« personne ne devrait croire leurs démentis car quand on commet des actes de terreur, on peut tromper et mentir »*.

Téhéran avait déjà vivement réagi à des accusations du même genre portées par le secrétaire d'Etat Warren Christopher (*le Monde* du 30 juillet). Ces propos sont *« irresponsables »*, a commenté la représentation iranienne à l'ONU. Ils *« découlent de l'hostilité permanente et aveugle des Etats-Unis envers l'Iran »* et visent à *« porter atteinte aux relations de l'Iran avec les autres pays »*.

A Beyrouth, cheikh Mohamad Hussein Fadlallah, guide spirituel des intégristes pro-iraniens, a indirectement accusé l'Etat juif d'être à l'origine des attentats dans lesquels, a-t-il dit, *« l'Iran et le mouvement islamique au Liban n'ont absolument aucun intérêt »*. *« Au contraire, leur image est salie et ils font l'objet de pressions croissantes »*, a ajouté cheikh Fadlallah.

Deux groupes inconnus jusqu'à présent ont revendiqué les attentats anti-juifs de Londres. Dans une communication téléphonique avec l'AFP à Beyrouth, un interlocuteur anonyme se réclamant d'un Mouvement des opprimés a affirmé que ces attentats étaient une *« riposte aux massacres perpétrés par les juifs et les Américains »*, sans autre précision. Le quotidien saoudien *el Hayat*, basé à Londres, a reçu de son côté un communiqué revendiquant les deux attentats d'un mouvement dénommé Résistance palestinienne-équipe Jaffa Palestine. – *(AFP, Reuter.)*

GAZA : La presse connaît ses premières difficultés avec l'Autorité palestinienne. – L'Autorité palestinienne a fermé, vendredi 29 juillet à Gaza, le bureau du quotidien palestinien pro-jordanien *el Nahar*, vingt-quatre heures après en avoir interdit la diffusion. Plusieurs protestations se sont immédiatement élevées contre ce premier acte de censure visant la presse, depuis l'entrée en vigueur, le 4 mai, de l'autonomie palestinienne dans la bande de Gaza et à Jéricho. Dans un communiqué, l'Autorité palestinienne a affirmé qu'*el Nahar* suivait une ligne politique *« nuisible aux intérêts nationaux palestiniens »*. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

La folle fiesta de la San-Fermin

PAMPELUNE

de notre envoyé spécial

Chaque année, le 6 juillet, lorsque l'horloge de la mairie sonne les douze coups de midi, un édile local met le feu depuis le balcon de la superbe façade baroque de l'hôtel de ville au fameux *chupinazo*. Cette fusée donne le signal de départ de *los sanfermines*, les fêtes de la capitale de la Navarre qui pendant huit jours vont transporter la ville dans un délire indescriptible. Une sorte de folie collective qui se répète depuis quatre cent trois ans en l'honneur du premier évêque de cet ancien royaume.

« Viva San Fermin ! Viva ! » reprennent dans une immense clameur des milliers de jeunes, serrés comme des bottes d'asperges sur la place de la mairie, brandissant chacun un foulard rouge. La Fête, avec majuscule, peut commencer. Des gerbes de *cava* (champagne catalan) jaillisent de la multitude. Les bouteilles de vins de Navarre se vident dans les gosiers asséchés par les cris et les chants. Les jets de farine et de cacao transforment le cœur de la cité en un monde bicolore : le rouge et le blanc, les couleurs d'une démesure sans pareille, unique au monde.

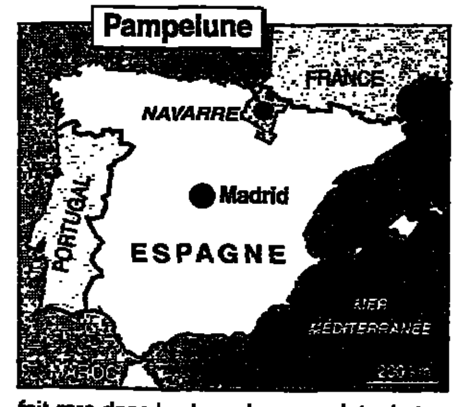
Chemise blanche, pantalon blanc, ceinture rouge et foulard rouge avec l'écusson des différentes *penas* (associations) seront pendant deux cent quatre heures l'uniforme d'une célébration démoniaque, sans limites et sans fin. Comme si le *chupinazo* avait réveillé dans le ciel le dragon du divertissement incontrôlé. Le conseiller Javier Ayesa, l'homme à l'origine de ce rituel sans cesse recommencé, toujours émouvant, jamais éteint grâce à la simple magie d'une mise à feu, n'est pas insensible à l'honneur qui lui a été fait d'être cette année le grand sorcier à l'origine de cette débauche : *« Tous les Pampelunais voudraient allumer la fusée. Il est triste qu'un seul puisse le faire. »*

Tout Pampelune ou presque participe à cette *juerga* (bringue), à cette communion dont les rites se sont perpétrés, à cette liesse de l'été naissant dont l'épicentre est la *plaza del castillo* et le théâtre les ruelles moyenâgeuses de la vieille ville. Voisins et touristes se joignent par milliers à cette aventure que les chroniqueurs appellent *« la fête des fêtes »* et que Ernest Hemingway a immortalisée dans des pages restées célèbres de son livre *Fiesta*.

Une promenade menant à la *plaza de toros* porte son nom et son buste y trône. Un hommage à ce fêtard invétéré dont tous les bars revendiquent l'avoir eu pour client. L'écrivain américain a beaucoup contribué à la popularité de la San-Fermin à l'étranger. La présence de nombreux Anglo-Saxons témoigne de cette renommée.

Chaque année, les hôtels sont réservés des mois à l'avance. Les prix grimpent pour les amateurs de cette expérience de convivialité qu'il est impossible de décrire. *« Les sanfermines ne peuvent s'expliquer. C'est un état mental, une disposition de l'esprit, une invention de la conscience collective dans laquelle on trouve ce que l'on veut »*, écrit le professeur José Maria Romero. Du saut de plusieurs mètres de la fontaine de la Navarreria dans les bras entrecroisés de la foule aux pyramides humaines, en passant par les processions religieuses et les célébrations dans les *penas*.

Pampelune se mue, s'offre à ceux qui veulent goûter à la démence festive, à la folie pacifique d'un événement surnaturel. Les ruelles, les places débordent. L'oxygène se fait rare dans les bars. Les camelots de tous horizons ont accouru. Curieusement, les bagarres sont exceptionnelles dans cette ambiance pourtant tout entière tournée vers la boisson et la bouffe, le spectacle de la rue et la musique. Fanfares et orchestres font danser la foule au coin des rues, sur les places, dans les recoins où chacun se retrouve par affinité, par tranche d'âge, par compagnonnage.



L'« encierro », un jeu de la mort

La *San-Fermin* ne s'arrête jamais. Elle se ralentit seulement dans l'après-midi quand la chaleur est trop pesante et que la sieste s'impose pour pouvoir récupérer et mieux repartir dans la soirée. Au petit matin, la vision laissée par la déferlante est impressionnante : des monceaux de gobelets de plastique, de bouteilles, de cartons, de détritus jonchent les trottoirs et les caniveaux.

Le soleil ne parvient pas à réveiller les corps effondrés à même le sol dans des poses incongrues qui font la joie de ceux qui ont résisté au trop-plein d'alcool. Il est arrivé que les éboueurs chargent par mégarde dans les bennes des soiffards inconscients. Malgré un intense lessivage des chaussées, la chaleur fait remonter les effluves d'urine et de vomi. Partout, dans les voitures, dans les parcs, sur les remparts du château, des grappes de fêtards se sont endormis là où la fatigue les a saisis.



La San-Fermin n'est pas qu'une beuverie sans retenue. C'est surtout et avant tout la fête du *toro*. *Vino y encierro*, les deux faces des réjouissances. L'*encierro* : la coutume, chaque matin à 8heures précises, du lâcher de taureaux dans les rues de la ville depuis l'enclos situé au pied de la côte de Santo-Domingo jusqu'aux arènes où l'après-midi leur bravoure sera testée. Un parcours de seulement 825mètres qu'une dizaine de ces bestiaux de 600kilos en moyenne, aux cornes affilées, d'une envergure de près d'un mètre, portemanteau du risque, avalent en trois ou quatre minutes au milieu de jeunes intrépides qui courent avec eux. Un jeu contre la mort.

Douze de ces *divinos*, comme les appellent les critiques taurins, ont perdu la vie au cours des soixante-dix dernières années et une cinquantaine d'entre eux sont restés invalides après s'être fait embrocher. La seule arme autorisée est un journal plié dans la main pour tenter d'éloigner le danger et de bonnes jambes pour échapper au souffle rageur de la bête. Une folie insensée malgré les prières à San Fermin qui précèdent chaque *encierro* (littéralement enfermement dans les arènes avant la corrida). Un rituel inoubliable, particulièrement prisé par un public ardent qui se presse longtemps avant pour gagner une bonne place. Le goût des émotions fortes, du *morbo*.

Cette liturgie impressionnante est le seul moment où le silence se fait sur Pampelune, celui où le troupeau sort en trombe du corral pour trouver sur son chemin cette cavalcade insensée de brave-la-mort. C'est la seule rupture avec le lendemain dans cette ville où le jour se confond avec la nuit et la fête s'enchaîne sur une autre fête. Quelques heures plus tard, les rues sont livrées aux parents et aux enfants venus voir le défilé des géants et des grosses têtes.

La tradition est vieille de plus d'un siècle. Ces personnages font les délices des badauds et la joie nuancée des petits. Les grosses têtes ont en effet la fâcheuse manie de donner des coups d'une sorte de casse-tête en coton sur celles des petits. Ce qui en effraie plus d'un. Sauf ce touriste endormi qui s'est demandé s'il n'était pas en train de rêver quand il a vu passer à ses côtés un géant noir, roi d'Afrique, dansant au son des tambours.

Non, il n'était pas d'un autre monde. Il était toujours à Pampelune au centre d'un tourbillon qui a pris fin, comme chaque année, le 14 juillet à minuit, dans le crépitement des pétards et de la chanson *Pobre de mi* (pauvre de moi). Mais tellement riche de souvenirs !

MICHEL BOLE-RICHARD

REPÈRES

HAÏTI

Le président Aristide d'accord pour une éventuelle intervention américaine

Dans une lettre adressée, vendredi 29 juillet, au secrétaire général des Nations unies, le président haïtien en exil, Jean-Bertrand Aristide, a demandé *« une action prompte et décisive »*, sous l'autorité de l'ONU pour permettre la restauration de la démocratie dans son pays. Quelques heures auparavant, le président du Conseil de sécurité avait estimé qu'une telle lettre de soutien était *« un élément nécessaire »* à l'adoption, prévue pour dimanche, d'un projet de résolution donnant le feu vert à une intervention militaire commandée par les Etats-Unis en Haïti. Cette dernière *« n'est pas imminente »*, a estimé le ministre français de la défense, François Léotard, en visite à Washington, ajoutant que la France n'y participera pas et que son rôle serait *« modeste »* dans l'opération de maintien de la paix de l'ONU prévue dans un deuxième temps. – *(AFP.)*

MOLDAVIE

La nouvelle Constitution prévoit un statut d'autonomie pour les minorités

Le Parlement moldave a adopté, jeudi 28 juillet, une nouvelle Constitution qui remplacera le 27 août prochain, date du troisième anniversaire de l'indépendance, l'ancienne Loi fondamentale datant de l'ère soviétique. Ce texte prévoit que les régions de la rive gauche du Dniestr et du sud de la Moldavie, ancienne République soviétique voisine de la Roumanie, pourront bénéficier d'un statut particulier d'autonomie. C'est là que se trouvent les deux principales minorités de ce petit pays de 4,5 millions d'habitants, les russophones de la rive est du Dniestr et les Gagaouzes turcophones du sud. – *(AFP.)*

RUSSIE

Moscou estime « quasiment hors de contrôle » la situation en Tchétchénie

Cinq otages ainsi qu'un des ravisseurs ont été tués, vendredi 29 juillet, à la suite d'une intervention des forces de l'ordre pour mettre fin à une prise d'otages à Mineralnye Vody (sud de la Russie). Les otages, dont une fillette, ont été tués par l'explosion d'une grenade lancée par l'un des quatre ravisseurs au moment de l'assaut. Un responsable du ministère de l'intérieur a affirmé que l'intervention avait été provoquée par le refus de la République voisine de Tchétchénie, qui a fait sécession en 1991, d'autoriser les avions russes à survoler son territoire au cas où ils auraient dû prendre en chasse l'hélicoptère réclamé par les ravisseurs. Moscou a estimé que la situation en Tchétchénie, accusée de servir de sanctuaire à de nombreux malfaiteurs sévissant dans le reste du Caucase russe, était « pratiquement hors de contrôle ». Moscou a mis directement en cause la politique du président tchétchène, Djokhar Doudaïev, dont les partisans et les opposants s'affrontent depuis une dizaine de jours. Le gouvernement russe a prévenu qu'il *« serait obligé »* de protéger ses citoyens s'ils étaient victimes de violences. – *(AFP.)*

UKRAINE

Le Parlement annonce la suspension du processus de privatisation

Les députés ukrainiens ont adopté, vendredi 29 juillet, une résolution suspendant le processus de privatisation pour un mois et demi. Selon ce texte, les organismes chargés de la privatisation ne pourront réaliser aucune transaction tant que le Parlement n'aura pas établi une liste des biens considérés comme stratégiques et qui ne pourront être privatisés. Cette liste, qui concernera des propriétés d'Etat dans les domaines de l'énergie, des transports et des communications, doit être établie en septembre. En dépit des appels du premier ministre, Vitali Massol, à ne pas voter ce moratoire, les députés de gauche (communistes, socialistes, agraires), qui jouent un rôle-pivot avec 118 sièges sur 358 dans un Parlement où dominent les non-inscrits, ont répété pendant le débat que la privatisation se déroulait « aux dépens du peuple ». Cette décision parlementaire intervient deux jours après que le président Leonid Koutchma, élu le 10 juillet, s'est engagé à coopérer avec le FMI pour élaborer pendant les deux mois à venir un plan de stabilisation et de libéralisation de l'économie, incluant la privatisation. *« Avec une résolution comme celle-ci, on peut faire une croix sur l'assistance du FMI »*, a indiqué Viktor Pynzenik, un économiste libéral auquel M. Koutchma a proposé le portefeuille de vice-premier ministre chargé des finances. – *(AFP.)*

L'Iran et le Hezbollah protestent de leur innocence

POLITIQUE

La liberté de communication et la défense de la langue

Le Conseil constitutionnel refuse à l'Etat le droit d'imposer un français codifié

Le Conseil constitutionnel, dans sa séance du vendredi 29 juillet, a censuré partiellement la loi de Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, sur *« l'emploi de la langue française »*. Au nom de la « libre communication des pensées et des opinions », proclamée par la Déclaration des droits de l'homme de 1789, il a refusé à l'Etat le droit d'imposer, à des personnes privées, l'usage d'un français qu'il codifierait lui-même. Le Conseil avait été saisi par les députés socialistes, qui, comme les sénateurs du PS, s'étaient abstenus lors du vote de cette loi.

■ USAGE. L'obligation d'utiliser le français dans les actes de la vie sociale, commerciale et intellectuelle reste, malgré tout, maintenue dans le texte de la loi, qui va pouvoir être promulguée. *Mais l'usage de termes étrangers,* dont une commission aurait mis au point un équivalent français, ne pourra pas être prohibé.

■ PUBLIC. L'Etat aura tout de même la possibilité d'imposer l'utilisation de la langue telle qu'il l'aura codifiée aux personnes morales de droit public et aux personnes privées dans l'accomplissement d'un service public.

Jacques Toubon n'a pas entièrement perdu la bataille, mais le Conseil constitutionnel vient de le priver de l'une des armes dont il estimait avoir besoin pour défendre le français : il ne pourra plus, en règle générale, interdire l'usage d'un terme étranger ou d'une d'expression étrangère lorsqu'une commission administrative aura trouvé un terme français ou une expression française de même sens. Après la censure partielle auquel son texte a été soumis par les gardiens de la Constitution, l'obligation d'user de la *« langue de la République »* (article 2 de la Constitution) dans les actes de la vie publique devient toutefois plus forte qu'elle ne l'était jusqu'alors.

● **Biens, produits et services.** L'usage du français est obligatoire pour *« la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances »*. Le Conseil a toutefois jugé contraire à la Constitution l'alinéa indiquant : *« Le recours à tout terme étranger, ou à toute expression étrangère, est prohibé, lorsqu'il existe une expression ou un terme français de même sens, approuvés dans les conditions prévues par les dipositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française »*(1). Selon les gardiens de la Constitution, il contrevient à *« la liberté de pensée et d'expression »* puisqu'il ne s'impose pas aux seules *« personnes morales de droit public et* [aux] *personnes privées dans l'accomplissement d'un service public »*.

● **Publicité.** La même obligation d'usage du français s'impose à *« toute publicité écrite, parlée, ou audiovisuelle »* ainsi qu'à *« toute inscription ou annonce apposée, ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun »*. Là encore, le Conseil a annulé l'alinéa sur la codification des termes. Des dérogations sont possibles pour les transports internationaux. S'il y a une traduction, la présentation en français doit être aussi *« lisible »* que celle en langue étrangère, et une personne de droit public doit présenter deux traductions.

● **Contrat.** Les contrats signés par des personnes de droit public, ou par les personnes privées exécutant une mission de service public, doivent être rédigés en français et, dans ce cas, s'impose l'usage du français codifié par les commissions ministérielles.

● **Colloques et publications.** Tout participant à des colloques ou à des congrès, organisés en France par des Français, *« a le droit de s'exprimer en français »*. Les documents et les actes publiés à l'occasion de ceux-ci en langue étrangère *« doivent être accompagnés au moins d'un résumé en français »*. Il doit y avoir un dispositif de traduction, si l'organisateur est une personne de droit public ou de droit privé exerçant une mission de service public. Lorsque celle-ci accorde une subvention à des publications ou revues en langue étrangère, il doit y avoir *« au moins un résumé en français »*.

En revanche, *le Conseil constitutionnel* a censuré la disposition prévoyant que l'octroi, par une personne publique, d'une subvention à des *« travaux d'enseignement et de recherche »* soit subordonné à une publication des travaux en français, sauf dérogation accordée par le ministre de la recherche. Il a estimé qu'il y avait là une *« atteinte à l'exercice de la liberté d'expression et de communication dans l'enseignement et la recherche »*, qui n'était pas corrigée par le pouvoir de dérogation accordé au ministre, ce pouvoir n'étant assorti *« d'aucune condition relative, notamment, à l'appréciation de l'intérêt scientifique et pédagogique des travaux »*. Par cette précision, le Conseil indique dans quel sens devrait être corrigée la disposition censurée, pour qu'elle soit acceptable par lui.

● **Code du travail.** Les contrats de travail, les règlements intérieurs des entreprises, tous les documents comportant des obligations pour les salariés, les conventions collectives, les offres d'emplois publiées dans les journaux devront l'être en français. Mais, à chaque fois, le Conseil a annulé les phrases imposant l'utilisation de la langue codifiée.

● **Communication audiovisuelle.** Contrairement au souhait des députés socialistes, qui estimaient qu'il y avait une rupture d'égalité entre les moyens de communication, l'usage du français sera obligatoire dans *« l'ensemble des émissions et des messages publicitaires des organismes et services de radiodiffusion sonore ou télévisuelle »*. Là encore, le Conseil a supprimé la référence au français codifié. Des exceptions sont prévues pour les films diffusés en version originale, pour les œuvres musicales dont le texte est rédigé en langue étrangère, pour les cérémonies cultuelles et pour les programmes *« conçus pour être intégralement diffusés en langue étrangère »*.

Les pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel seront accrus pour lui permettre de veiller au *« respect de la langue française et* [au] *rayonnement de la francophonie »*. Le Conseil constitutionnel a approuvé cette disposition, car il avait annulé la référence au français codifié.

● **Marque de fabrique.** Les personnes morales de droit public, et les personnes privées chargées d'une mission de service public, ne pourront pas user dans leur marque de fabrique de termes étrangers, et elles devront pour cela respecter les règles du français codifié.

● **Police.** Malgré les remarques des députés socialistes, qui estimaient que les sanctions prévues par ce projet méconnaissaient le principe de la proportionnalité des peines, le Conseil constitutionnel a accepté tout le volet répressif de la loi. Ainsi les officiers et agents de police judiciaire, les fonctionnaires chargés de la surveillance du code de la consommation pourront effectuer des perquisitions et constater les infractions. L'entrave à leur action sera puni, au maximum, d'une peine d'emprisonnement de six mois et d'une amende de 50 000 francs. Les autres infractions à cette loi seront *fixées par décret* ; elles pourraient être, d'après le cabinet de M. Toubon, de 10 000 et de 20 000 francs, en cas de récidive.

Th. B.

(1) C'est-à-dire par les commissions ministérielles de terminologie, dont les propositions sont approuvées par décret ministériel et dont les travaux ont déjà permis à la délégation générale à la langue française de publier un *Dictionnaire des termes officiels de la langue française* (461 pages, *Journal officiel*, 180 francs).

« Considérant que la Déclaration des droits de l'homme... »

Voici l'essentiel de l'analyse sur laquelle le Conseil constitutionnel a appuyé sa décision :

Considérant que l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame : *« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi »* ;

Considérant que, s'il incombe au législateur, compétent, aux termes de l'article 34 de la Constitution, pour fixer *« les règles concernant les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques »*, d'édicter des règles concernant l'exercice du droit de libre communication et de la liberté de parler, d'écrire et d'imprimer, il ne saurait le faire, s'agissant d'une liberté *fondamentale*, d'autant plus précieuse que son existence est une des garanties essentielles du respect des autres droits et libertés, qu'en vue d'en rendre l'exercice plus effectif ou de le concilier avec d'autres règles ou principes de valeur constitutionnelle ;

Considérant qu'au nombre de ces règles figure celle posée par l'article 2 de la Constitution, qui dispose : *« La langue de la République est le français »* ; qu'il incombe au législateur d'opérer la conciliation nécessaire entre ces dispositions d'ordre constitutionnel et la liberté de communication et d'expression proclamée par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; que cette liberté implique le droit pour chacun de choisir les termes jugés, par lui, les mieux appropriés à l'expression de sa pensée ; que la langue française évolue, comme toute langue vivante, en intégrant dans le vocabulaire usuel des termes de diverses sources, qu'il s'agisse d'expressions issues de langues régionales, de vocabulaires dits populaires ou de mots étrangers ;

Considérant qu'il était loisible au législateur d'imposer dans les cas et conditions qu'il a prévus l'usage de la langue française, ce qui n'exclut pas l'utilisation de traductions ;

Considérant que s'agissant du contenu de la langue, il lui était également loisible de prescrire, ainsi qu'il l'a fait, aux personnes morales de droit public comme aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public l'usage obligatoire d'une terminologie officielle ;

Considérant que toutefois, eu égard à la liberté fondamentale de pensée et d'expression proclamée par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, il ne pouvait imposer, sous peine de sanctions, pareille obligation aux organismes et services de radiodiffusion sonore et télévisuelle, qu'ils soient publics ou privés ;

Considérant, par ailleurs, que *le législateur ne pouvait de même*, sans méconnaître l'article 11 précité de la Déclaration de 1789, imposer à des personnes privées, hors exercice d'une mission de service public, l'obligation d'user, sous peine de sanctions, de certains mots ou expressions définis par voie réglementaire sous forme d'une terminologie officielle (...).

COMMENTAIRE

Un pouvoir qui n'appartient qu'à l'usage

La langue est l'âme d'un peuple. La promouvoir, la défendre, si elle est attaquée, c'est préserver sa culture, son identité et donc une part essentielle de sa liberté. *Mais cette liberté impose surtout que les idées et les opinions puissent circuler sans contrainte.* Pour exprimer sa pensée, le citoyen doit *pouvoir user des mots de son choix*, même s'ils n'ont pas l'heur de plaire à une instance officielle qui fixerait le bon et le mauvais usage de la langue. Pour avoir oublié ces principes, Jacques Toubon et, au-delà de lui, le gouvernement viennent de se faire sévèrement rappeler à l'ordre par le Conseil constitutionnel, gardien sourcilleux de toutes les libertés, et particulièrement de celles *que les révolutionnaires* français ont proclamées à la face du monde en 1789.

Cette mésaventure n'avait probablement pas été prévue par le *ministre de la culture. Si le débat* fut vif autour de son projet, il n'avait cependant pas porté sur sa constitutionnalité. Ses opposants lui avaient simplement fait *remarquer que la défense du* français ne passait probablement pas par la loi, tant il est difficile d'imaginer des « gendarmes de la langue ». Chacun avait même *mesuré ses arguments*, de crainte d'être accusé d'être un agent de l'« impérialisme américain », puisqu'il s'agit, en fait, d'éviter qu'un jargon anglais *n'envahisse le français, faisant* ainsi disparaître la spécifité culturelle non seulement de la France, mais de toute la francophonie.

Cette gêne avait ainsi empêché l'*opposition de refuser le projet* de M. Toubon, et ce n'est qu'après une longue hésitation que les députés socialistes ont saisi le Conseil constitutionnel. Celui-ci ne pouvait que *regarder* d'un œil sourcilleux une telle législation, la liberté de communication des opinions étant, à ses yeux, la première des libertés, puisqu'elle conditionne toutes les autres. Or cette liberté existe-t-elle encore lorsque, pour en user, *il faudrait utiliser des termes fixés* par l'Etat ? Le Conseil a répondu non, en estimant que cette liberté impose le libre choix des mots qui l'expriment. En clair, il refuse que *des commissions administratives* fixent les termes et expressions dont l'usage serait interdit, sous prétexte qu'ils sont étrangers, comme le fait le *Dictionnaire des termes officiels de la langue française* pour, par exemple « corner », « box », « sponsor ». Le français est, et doit demeurer, une langue vivante que seuls ses utilisateurs ont le pouvoir de faire évoluer.

Un « français officiel » ne peut pas exister. M. Toubon aurait pu se souvenir, comme l'ont fait les députés socialistes dans leur saisine, du sage précepte que donnait Malherbe, le précurseur au XVIe siècle du classicisme français : seul le peuple peut être le *« souverain seigneur de la langue »*, et des précautions de Vaugelas, le grand grammairien du XVIIe siècle : *« Ce ne sont pas ici des lois que je fais pour notre langue (...) ; je serais bien téméraire, pour ne pas dire insensé, car à quel titre et de quel front prétendre un pouvoir qui n'appartient qu'à l'usage ? »*. Edouard Balladur lui-même, le 11 février 1994, avait expliqué, devant les académiciens français, que *« seul l'usage est souverain, mais que l'Académie seule doit donner ses règles à la langue »*.

Le triomphe du bon sens

Pourquoi alors cette témérité de la loi de Jacques Toubon ? D'autant qu'elle n'est pas dans la tradition française. Certes la fameuse ordonnance de Villers-Cotterêts de 1589 a imposé l'usage du français, mais ce n'était que dans les actes des autorités publiques et pour remplacer le latin, langue des clercs, par celle que parlaient naturellement les habitants du royaume. Le ministre de la culture de 1994 allait bien au-delà, puisqu'il voulait imposer une langue codifiée par l'administration à tous ceux qui s'expriment publiquement, que ce soit à la radio, à la télévision, à la porte des boutiques ou sur les affiches de publicité. C'est cette codification que le Conseil constitutionnel a interdite *au nom de la liberté d'expression.*

Sa censure aurait manifestement été plus sévère si la Constitution n'avait pas proclamé que *« la langue de la République est le français »*. Il s'agit là d'une innovation, introduite en 1992 à l'occasion de la révision rendue nécessaire par la ratification du traité de Maastricht. C'est au nom de cette prescription que l'Etat peut imposer l'usage du français dans les actes de la vie publique, mais la liberté de communication lui interdit de décréter ce qui est « français » et ce qui ne l'est pas, *sauf pour l'usage de la langue par* ceux qui parlent au nom de la République, c'est-à-dire ceux qui exercent une mission de service public.

Ainsi amoindrie, la « loi Toubon » devient essentiellement une pétition de principe sans grande portée normative. L'utilisation du français devient obligatoire dans la publicité, à la télévision, à la radio, dans tous les rapports contractuels entre les salariés et leurs entreprises, mais nul ne peut dire ce qui est « français » et ce qui ne l'est pas... sauf tous ceux qui en le parlant créent le français d'aujourd'hui, comme leurs anciens ont façonné le français d'hier. Le bon sens a triomphé.

THIERRY BRÉHIER

JAURÈS : M. Emmanuelli appelle les socialistes à l'unité. – Henri Emmanuelli, premier secrétaire du PS, a commémoré, vendredi 29 juillet, à Castres (Tarn), la ville natale de Jean Jaurès, le quatre-vingtième *anniversaire de l'assassinat du tribun* socialiste et pacifiste, en invitant les militants à *« ne pas se contenter de demi-postures »*. Après une visite au musée national Jean-Jaurès, M. Emmanuelli a rendu hommage à celui qui doit, selon lui, inspirer aux socialistes *« le goût de l'unité et de la lutte face à un gouvernement qui ne défend que des intérêts égoïstes »*.

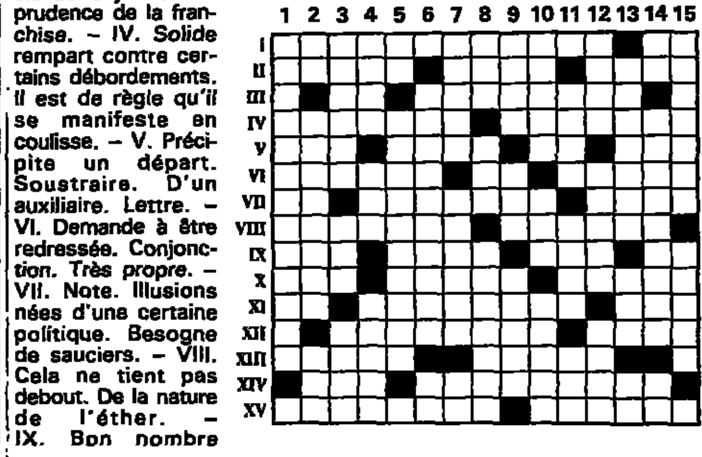
PRÉSIDENTIELLE : M. Chirac serait devancé par M. Delors. – Selon un un sondage IFOP publié dans *le Journal du dimanche* du 31 juillet, avec 57 % des suffrages contre 56 % en juin, le premier *ministre Edouard Balladur* l'emporterait face au président de la Commission européenne (43 % contre 44 % en juin). Pour sa part, avec 52 %, M. Delors devancerait M. Chirac (48 %) qui, lui-même, avec 61 % des suffrages battrait M. Rocard (39 %). Ce sondage a été réalisé les 27 et 28 juillet auprès de 922 personnes.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6355

HORIZONTALEMENT

I. Si les présents l'entretiennent, les absents en font les frais. Essence. – II. Le domaine des loups et des moutons. Certains en prennent pour donner le change. Membre. – III. En France. Hypocrisie de la justice ou prudence de la franchise. – IV. Solide rempart contre certains débordements. Il est de règle qu'il se manifeste en coulisse. – V. Précipite un départ. Soustraire. D'un auxiliaire. Lettre. – VI. Demande à être redressée. Conjonction. Très propre. – VII. Note. Illusions nées d'une certaine politique. Besogne de sauciers. – VIII. Cela ne tient pas debout. De la nature de l'éther. – IX. Bon nombre d'Anglais ont un faible pour elle. Le prénom sans doute préféré des enfants. Sa descente est horizontale. Participe. – X. Se montre absolument réfractaire. Alarmées. Partie dans les pommes. – XI. Morceau de bois. Européenne. Pacha. – XII. On se dépense sans compter quand on paie de la sienne. Incapable de répliquer. – XIII. Ronds. Porte la crosse. – XIV. Sans détours. Un certain culot. – XV. Rougit donc facilement. Vivants témoignages d'une fraternité prolifique.



VERTICALEMENT

1. Frappe tout le monde quand elle est générale. – 2. Servait à souscrire. Hautes distinctions dévolues à certains patrons. Sigle. – 3. Tomber des nues. Bien défini. Dessous de table. – 4. Les soucis le rendent plus gai. D'un auxiliaire. Dans les griffes d'un chaton. – 5. Préposition. Relèvent périodiquement les compteurs. – 6. Portent au loin des regards intéressés. Terme musical. – 7. Se dit d'une note de nature à faire élever la voix. Fait usage de faux. Pronom. – 8. La discrétion n'est pas son fort. Titre. Peintre. – 9. Il est fait pour rouler les ballots. Ne fait jamais « roue libre », même dans une descente. Sorte d'ultimatum. – 10. On brûle de la prendre quand ça chauffe. Dans une boîte. Chanteur. – 11. En Espagne. Outil. Support. – 12. Lieu de vénération. Ne court pas les rues. Oasis. – 13. Conte à dormir debout. N'arrête pas de courir. Orientation. – 14. Pronom. Sa place n'est pas au salon. Terme de jeu. – 15. Quartier d'hiver. Newton.

Solution du problème n° 6354

Horizontalement

I. Gril. Clé. – II. Aèdes. Hic. – III. Scénario. – IV. TT. Ardent. – V. Roc. N.N.O. – VI. Ocelot. Et. – VII. No. Amassa. – VIII. Olives. – IX. Mise. Semi. – X. Iton. Emut. – XI. Ee. Thésée.

Verticalement

1. Gastronomie. – 2. Rectocolite. – 3. Ide. Ce. Iso. – 4. Léna. Lavent. – 5. Sarcome. – 6. RD. Tassée. – 7. Chien. Ems. – 8. Lionnes. Mue. – 9. EC. Totalité.

GUY BROUTY

MÉDECINE

Selon une étude britannique

Un quart des hémophiles séropositifs ne développeraient pas le sida avant une période de vingt ans

Une étude britannique sur le devenir à long terme des hémophiles infectés par le virus du sida, publiée samedi 30 juillet dans le « British Medical Journal », révèle qu'un quart des hémophiles séropositifs ne développeraient pas la maladie avant une période de vingt ans.

La durée d'incubation du sida fait l'objet d'investigations de plus en plus nombreuses. La dernière étude en date, publiée samedi 30 juillet dans le *British Medical Journal* (1), révèle qu'un quart des hémophiles contaminés par le virus du sida *« ne développeraient pas la maladie avant vingt ans »*. Cette étude a porté sur cent onze hémophiles infectés par le virus du sida entre octobre 1979 et juillet 1985, suivis depuis au moins dix ans au Royal Free Hospital de Londres. Cent neuf avaient reçu des concentrés sanguins de facteur VIII non chauffés et, pour les deux autres, l'un du facteur IX et l'autre des cryoprécipités.

Les hémophiles dont le taux de CD4 était supérieur ou égal à 200 par millimètres cubes (2) suivaient un traitement prophylactique contre la candidose et contre la pneumonie à pneumocystis carinii, et ceux dont le taux de CD4 était inférieur à 200 par millimètres cubes étaient traités avec de la zidovudine (AZT). A partir des dossiers des malades et des analyses portant sur l'évolution de leur taux de CD4, les chercheurs ont mis au point un « modèle » qui leur a permis d'affirmer que *« 25 %* [des patients] *survivraient vingt ans après leur séroconversion et 18 % vingt-cinq ans après »*.

« Extrapolation incertaine »

Les chercheurs ont retenu pour qualifier le stade déclaré du sida la définition arrêtée en 1987 par le Center for Diseases Control d'Atlanta, soit un taux de CD4 inférieur à 50 par millimètres cubes. La nouvelle définition du sida a également été prise en compte (taux de CD4 inférieur à 200 par millimètres cubes), et *« bien que le sida se déclare peu probablement à 200 CD4 par millimètres cubes »*, précisent les auteurs, la probabilité de survie à vingt ans sans que la maladie se déclare est selon eux, dans ce deuxième cas de figure, de 18 %.

L'étude montre par ailleurs une différence significative dans la durée d'incubation du sida en fonction de l'âge des patients. 74 % des moins de quinze ans auraient un taux de survie sans déclaration de la maladie au moins égal à onze ans, contre 57 % des quinze - vingt-neuf ans, et 46 % des trente ans et plus. La probabilité de ne pas développer le sida vingt ans après la date de séroconversion s'élève à 32 % chez les moins de quinze ans, à 26 % chez les quinze - vingt-neuf ans et à 15 % chez les trente ans et plus.

Les chercheurs indiquent enfin que *« l'extrapolation de ces résultats à des patients non hémophiles est incertaine »*, même s'*« il n'existe aucune preuve que les taux de progression vers le sida soient significativement différents »* selon les modes de contamination. Dans ce même numéro du *British Medical Journal*, George W. Rutherford, membre du département californien de la santé, signe un éditorial sur le sujet dans lequel il indique qu'une question reste entière : *« Pourquoi certaines personnes progressent-elles vers le sida, et d'autres pas ? »*

L. F.

(1) *« Use of CD4 lymphocyte count to predict long term survival free of aids after HIV infection »*, Andrew N. Phillips, Caroline A. Sabin, Jonathan Elford, Margarita Bofill, George Janosy, Christine A. Lee, *British Medical Journal*, 1994, 309-330.

(2) Le virus du sida a pour caractéristique d'infecter certaines cellules de l'organisme, parmi lesquelles les lymphocytes T4. Cette infection, par l'intermédiaire du récepteur CD4 situé à la surface de ces cellules, est à l'origine d'un déficit immunitaire entraînant, à terme, des infections opportunistes spécifiques qui caractérisent l'apparition clinique de la maladie.

RECTIFICATIF : le traitement de la sclérose en plaques. – Contrairement à ce que nous avons écrit dans nos éditions du 30 juillet, à propos du nouveau traitement de la sclérose en plaques à partir d'un type d'interféron, la société américaine Biogen n'a pas obtenu, aux Etats-Unis, une autorisation de mise sur le marché. Comme nous l'indiquions dans le cours de l'article, seule la société Schering a obtenu l'an dernier une telle autorisation de la part des responsables américains. La société Biogen a l'intention de formuler, au début de l'année 1995, une telle demande auprès des autorités américaines et européennes.

Un loup recherché dans les forêts de l'Est

La bête des Vosges

NANCY

de notre correspondante

Les petits enfants en frissonnent délicieusement de peur au fond de leurs lits et, dans les cafés, les chasseurs et les agriculteurs ne parlent plus que d'elle. La bête des Vosges qui avait semé la terreur dans la région il y a vingt ans serait revenue. *« Je suis formel, c'est un loup. D'ailleurs le Muséum d'histoire naturelle me donne raison »*, affirme Gérard Mathieu, coiffeur à Vittel et lieutenant de louveterie, un corps spécialisé créé par Charlemagne pour protéger les populations et leurs biens contre les loups.

Alors, depuis mai, date à laquelle un couple de chasseurs à l'affût a vu le loup, Gérard Mathieu a quelque peu délaissé ses ciseaux pour chausser ses bottes et coordonner les recherches dans la forêt de Senonges, un massif vosgien dense et giboyeux, qui s'étend sur 1 500 hectares. *« Ce ne sont pas des traques et des grandes battues avec 150 chasseurs, comme on en avait fait à tort il y a vingt ans pour traquer la bête, cette fois, j'ai mobilisé seize chasseurs volontaires, un par massif. Ils doivent prospecter chaque jours 80 hectares pour localiser ce loup. Ils connaissent bien le secteur. Je leur ai donné pour consigne d'aller relever les empreintes sur sol humide, près des mares, des ruisseaux, des tranchées de débardage et des marais, la nuit, car depuis la sécheresse, c'est très difficile de lire au sol. »*

Une pouliche égorgée

Voici donc les Vosges, préfecture en tête, suspendues à cette quête du *canis lupus* qu'un chasseur d'images a pu saisir sur sa caméra vidéo. L'objectif défini par le ministère de l'environnement est de le capturer vivant, avec l'aide de brigades mobiles de l'Office national de la chasse stationné à Bar-le-Duc (Meuse), ou à défaut de l'abattre. Mais pour l'instant, il faut localiser le prédateur et il y a urgence car, en début de semaine, une pouliche a été découverte égorgée dans un pré et en partie dévorée. La façon dont l'animal a été chassé, épuisé, acculé dans un coin du parc, puis cruellement mordu à l'encolure, est significative d'un loup.

En juin, c'était un veau qui aurait été dépecé entre Vittel et Dompaire. Bref, on l'accuse de tous les maux. Mais d'où peut bien venir cet animal ? Là encore Gérard Mathieu a son idée. Il ne croit pas à la thèse que certains soutiennent et qui voudrait qu'il s'agisse d'un loup venu de l'Est ou de la frontière des Alpes. *« Il faut faire preuve d'un peu de bon sens. C'est un loup élevé par un original qui l'a introduit volontairement ou non dans le secteur. Cette bête là est familière des hommes, sinon elle n'aurait pas traversé tranquillement devant un tracteur et ne se laisserait pas approcher à cinq mètres par un type avec une caméra. »*

En attendant, ce loup qui, au sortir du printemps, se nourrissait de chevrillards – les jeunes chevreuils – et de marcassins, qui aujourd'hui ont grandi et sont devenus moins vulnérables ou ont fui le massif pour échapper à ses crocs, jette aujourd'hui son dévolu sur des proies domestiques. La malheureuse pouliche en a fait les frais. Le lieutenant de louveterie prend l'affaire au sérieux en ajoutant qu'il ne faut pas minimiser le danger pour l'homme. *« Le loup se jette volontiers sur une proie qui est tombée à terre. Un promeneur qui s'enfuirait et trébucherait pourrait avoir du souci à se faire. »* La chasse est ouverte mais le loup, lui, court toujours.

MONIQUE RAUX

SPORTS

Championnat de France de football

Sochaux en tête après la première journée

A l'issue des matches de la première journée du championnat de France de football 1re division, Sochaux est en tête, devant Bordeaux, Martigues et Metz. En 2e division, Gueugnon précède Alès et Charleville.

L'AS Monaco a dû s'incliner, vendredi 29 juillet, dans le stade de la Principauté, face à l'équipe de Metz qui l'a emporté (0-1). Le Paris-SG, de son côté, n'est pas parvenu à prendre l'avantage sur Le Havre (0-0).

Les résultats. – 1re division : Martigues b. *Montpellier, 1-0 ; *Saint-Etienne et Rennes, 1-1 ; *Le Havre et Paris-SG, 0-0 ; *Lens et Lille, 1-1 ; *Sochaux b. Caen 2-0 ; *Strasbourg et Auxerre, 1-1 ; *Nantes et Lyon, 1-1 ; Metz b. *Monaco, 1-0 ; *Cannes et Bastia, 0-0. Jeudi, *Bordeaux avait battu Nice 1-0.

– 2e division : *Alès b. Saint-Brieuc, 2-0 ; Angers b. *Niort 1-0 ; *Amiens et Mulhouse, 0-0 ; Gueugnon b. *Red Star, 3-0 ; *Dunkerque et Beauvais, 1-1 ; *Perpignan et Chateauroux, 0-0 ; *Laval et Valence, 0-0 ; *Guingamp et Nîmes, 2-2 ; *Charleville b. Toulouse, 2-1 ; *Nancy et Sedan 1-1.

Match prévu samedi : *Marseille-Sedan.

JUSTICE

Jacques Médecin futur extradé

Suite de la première page

Communiqué par le fisc dès 1989, un dossier douanier affirmait que ce compte était en réalité celui de M. Médecin, sur la foi de documents saisis chez un architecte niçois, Georges Margherita, et des déclarations de ce dernier (*le Monde* du 28 novembre 1989). Les investigations menées aux Etats-Unis ont permis, depuis, de conforter ce soupçon.

Ainsi les policiers, agissant en vertu d'une commission rogatoire internationale délivrée par le conseiller Armingaud, de la cour d'appel de Grenoble, le 27 juin 1990, ont-ils établi que la société Costa Real Estate, créée le 14 avril 1982 à Panama, était en réalité dirigée par deux hommes d'affaires proches de M. Médecin, Jean Filippi et Jean-Paul Rossier, tous deux résidant en Suisse. Inquiet des développements de l'enquête française, le premier ouvrit le compte à la Bank of California, puis adressa en février 1991 à la direction de la banque une télécopie précisant la nouvelle adresse de la société et lui demandant d'être prévenu au cas où l'agence recevrait *« une quelconque demande concernant le compte »*. Interrogée par la police, Mme Morelli, gestionnaire de ce compte à Los Angeles, a confirmé que M. Médecin disposait du pouvoir de signer et d'endosser des chèques, ce dont il ne se priva pas.

Plus de deux millions de dollars

Au dossier du conseiller Armingaud figurent aujourd'hui les preuves de ces opérations : la liste des mouvements sur le compte 075-031942, qui mentionne plusieurs endossements au nom de Jacques Médecin, ainsi qu'une série de chèques à l'ordre de la Costa Real, dont certains portent, au dos, la signature de l'ancien maire de Nice. Daté du 8 février 1983, l'un de ces chèques est carrément signé par M. Médecin, à l'ordre de la Bank of California, pour un montant de 383 500 dollars. Les archives de la banque, détruites tous les cinq ans, n'ont cependant pas conservé la trace de toutes les entrées et sorties d'argent.

Les enquêteurs y ont néanmoins retrouvé celle des deux virements de Nice-Opéra, les 7 septembre et 14 octobre 1983. Pour le reste, l'examen des registres de la banque montre à l'évidence que M. Médecin usait du compte de la Costa Real comme d'un compte personnel, dont les mouvements, le plus souvent inférieurs à 1 000 dollars, correspondaient aux dépenses courantes. M. Médecin et son épouse Ilène, d'origine américaine, séjournaient alors fréquemment en Californie, et l'aéroport de la ville de Nice avait même ouvert une liaison directe avec Los Angeles qui faisait bien les affaires de son maire... Interrogé par le FBI à la demande de la justice française, Allan Smiley, le signataire de l'un de ces chèques encaissés par l'ancien maire de Nice sur le compte de la Costa Real, expliquera benoîtement qu'ayant été invité par M. Médecin à passer des vacances en 1985, il avait été accueilli par le directeur de Nice-Opéra, Lucien Salles. Et ce dernier, à la demande du maire, avait pris en charge la totalité de ses dépenses. En retour, il avait établi un chèque de 2 297,25 dollars le 10 avril 1985 à l'ordre de « Lucien Salles Costa » qu'il dit avoir remis à Ilène Médecin. Dirigeant de plusieurs sociétés, M. Smiley avait déjà signé un chèque de 3 300 dollars, le 29 juillet 1983, directement à l'ordre de Jacques Médecin, tiré sur le compte d'une agence immobilière...

Au total, entre juillet 1983 et février 1986, plus de deux millions de dollars sont ainsi passés par le compte californien de Jacques Médecin, dont l'argent de l'opéra de Nice n'a constitué, à l'évidence, qu'une faible part de l'approvisionnement. A partir de 1986, sans que la raison en soit officiellement connue, l'activité du compte se réduira, ses avoirs ayant été en partie transférés en Suisse, sur deux comptes ouverts à l'Union de banque suisse (UBS) à Genève et dont les policiers ont découvert l'existence aux Etats-Unis. Gérés par Jean Filippi et Jean-Paul Rossier, ces deux comptes pourraient, selon la justice française, abriter le reste du trésor entassé par Jacques Médecin, au temps où il redoutait le *« complot socialo-fasciste »* acharné à sa perte...

HERVÉ GATTEGNO

Dans l'« affaire » du Palm Beach

Rolland Courbis relaxé

Le tribunal correctionnel de Grasse (Alpes-Maritimes) a relaxé Rolland Courbis, l'entraîneur du Toulouse Football-Club, et sa compagne, la comtesse Maria Luisa Rizzoli, dans l'affaire de « baronnage » au casino Palm Beach de Cannes. Les quinze croupiers et responsables des tables de jeux impliqués ont été condamnés à des peines de prison avec sursis allant de six mois à quatre ans et à des amendes de 20 000 à 100 000 francs. Des sommes d'argent dont le montant total a été évalué à 30 millions de francs avaient été détournées grâce à des manipulations de croupiers et chefs de table, avec la complicité de « barons » (joueurs complices des croupiers) qui ont échappé aux recherches de la brigade des jeux. Un an de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende avaient été requis contre Rolland Courbis et sa compagne, suspectés d'avoir joué le rôle de barons (*le Monde* du 3 juin).

ÉDUCATION

Placées en règlement judiciaire le 8 juin dernier

Deux écoles du groupe Paris Campus trouvent des repreneurs

Deux des principales écoles du groupe d'enseignement supérieur privé Paris Campus, dont l'ensemble des établissements avait été placé en redressement judiciaire le 8 juin par le tribunal de commerce de Paris et dont une quinzaine de sociétés avaient été liquidées immédiatement (*le Monde* du 10 juin), ont fait l'objet, vendredi 29 juillet, de plans de cession. L'Ecole pour l'informatique et les techniques avancées (EPITA), créée en 1984, qui assurait à 1 600 élèves une formation spécialisée d'informatique industrielle, a été reprise par l'Institut supérieur européen de gestion (ISEG), implanté à Paris et dans six villes de province ; l'ICOFAP, centre de formation en alternance qui accueillait 1 200 stagiaires, par ADK, société de formation en management. Les deux écoles avaient été placées en période d'observation pendant six mois à partir du 8 juin, mais l'approche de la rentrée scolaire aurait accéléré la décision de justice.

Les ennuis de Paris Campus, qu'une croissance vertigineuse en dix ans avait hissé au deuxième rang des groupes français d'enseignement supérieur privé derrière Educinvest (Pigier, Ecole des cadres), avaient débuté en 1993, lorsque son fondateur, Patrice Dumoucel, mis en examen le 1er juin pour *« banqueroute, abus de biens sociaux, présentation de bilan non sincère »* (*le Monde* du 3 juin), avait été condamné pour publicité mensongère, à la suite de plaintes de 28 étudiants. Le passif du groupe démembré était évalué, début juin, à 145 millions de francs, dont la moitié réclamée par l'URSSAF, le Trésor, les ASSEDIC et les caisses de retraite.

J.-M. D.

Onze maires mécontents dans la Creuse

La pharmacienne et le préfet

Onze maires de la Creuse ont engagé un bras de fer avec le préfet pour sauver la pharmacie de Saint-Sulpice-les-Champs. Jeudi 28 juillet, ils lui ont envoyé un ultimatum, afin d'obtenir qu'il fasse appel, avant mercredi minuit, d'une décision du tribunal administratif de Limoges ordonnant la fermeture de ladite pharmacie. Les maires et leurs conseillers muncipaux affirment que, passé ce délai, ils donneront leur démission.

« Le canton souhaitait une pharmacie depuis 1950 », explique le conseiller général du canton, Thierry Chandernagor (PS). La population ne dépassant pas deux mille habitants, une dérogation était obligatoire. En 1988, une jeune pharmacienne, Christiane Legrand, obtint par arrêté préfectoral la possibilité d'ouvrir une officine. Ce fut chose faite en mai 1989, au grand mécontentement du pharmacien de Saint-Georges-la-Pouge, une commune peu éloignée. Celui-ci engagea immédiatement un recours devant le tribunal administratif. Cinq ans plus tard, le 7 juillet dernier, le tribunal a annulé l'arrêté du préfet. Jeudi 28 juillet, Mme Legrand fermait boutique.

« Ce qui est incompréhensible, dit M. Chandernagor, *c'est que le tribunal a pris sa décision sans tenir compte des données actuelles. »* En 1988, le pharmacien mécontent affirmait que la concurrence lui portait préjudice et que l'officine de Saint-Sulpice n'avait pas trouvé sa clientèle. Aucun de ces deux arguments, au dire du conseiller général, ne s'est trouvé vérifié.

Les élus et la pharmacienne envisagent, si nécessaire, de se tourner vers le Conseil d'Etat. En fin de journée, vendredi 29 juillet, on laissait entendre, à la préfecture qu'un appel pourrait être déposé rapidement.

Ch. Ch.

EN BREF

ETATS-UNIS : un militant anti-avortement tue deux personnes devant une clinique de Floride. – Un médecin et une personne qui l'accompagnait ont été tués et une infirmière à la retraite blessée, vendredi 29 juillet, devant une clinique de Pensacola (Floride), par un militant anti-avortement. Le docteur John Bayard Britton, soixante-neuf ans, portait un gilet pare-balles, mais le meurtrier l'a atteint d'une balle de fusil dans la tête, ainsi que James Herman Barrett, soixante-quatorze ans, qui l'escortait. L'assassin, Paul Hill, un ancien prêtre de quarante ans, membre du groupe anti-avortement Defensive Action, a été appréhendé par la police immédiatement après le drame. – *(AFP.)*

ATTENTAT : la perception d'Hendaye visée par un engin explosif. – Un attentat a été commis, dans la nuit de vendredi 29 à samedi 30 juillet, contre la perception d'Hendaye (Pyrénées-Atlantiques), provoquant d'importants dégâts matériels. Un engin explosif, dont les services de police n'ont pas encore établi la composition, avait été déposé devant la fenêtre de la perception. Aucune revendication n'a été formulée mais, selon les enquêteurs, *« la méthode et la cible font penser à Iparretarrak »*, l'organisation séparatiste basque. Vendredi 29 juillet au soir, à la suite d'une fausse alerte à la bombe, le quartier de la sous-préfecture de Bayonne avait été bouclé par les forces de police.

BERNARD TAPIE FINANCE : un mandataire est désigné par le tribunal de commerce. – Le président du tribunal de commerce de Paris, Michel Rouger, a désigné, vendredi 29 juillet, un *« mandataire aux fins d'assister les dirigeants de Bernard Tapie Finance »* (BTF). Il répondait ainsi à la demande à la fois de BTF et de la SDBO, filiale du Crédit lyonnais. Le président du tribunal de commerce a donné une suite favorable à ces demandes dans le but, qu'il a estimé *« prioritaire »*, de *« permettre aux sociétés du groupe BTF la poursuite normale de leurs activités »*. Le groupe BTF comprend, entre autres, Testut, Terraillon et La Vie claire.

…ISTICE

Jacques Médecin futur extradé

DANSE

KAZUO et YOSHITO OHNO, au Cloître des Célestins à Avignon

Sur les traces de Mathusalem

AVIGNON
de notre envoyée spéciale

Quelle extraordinaire créature tombée du ciel ! Il faut voir Kazuo Ohno, bissé par le public, revenir sur scène en gambadant, embrasser l'écorce des platanes centenaires, caresser la pierre séculaire, disparaître, mutin, derrière une arche, esquisser trois pas de jeune fille timide, lancer en l'air son chapeau rouge. Cabotin, conscient de l'être, heureux. Il vient de danser *Water Lilies*, accompagné de son fils Yoshito. Successivement, il a incarné le nénuphar, la lumière dans les tableaux de Monet, une femme saisie à travers tous les âges de sa vie, jusque dans le ventre de sa mère. Un vieil homme, enfin. Un vieil homme qui lui ressemble, émouvant, éthéré, sorcier poétique au bord de basculer dans l'invisible.

Impossible pourtant d'avoir la tête dans les nuages quand on danse à quatre-vingt-huit ans : *« Je veux qu'on dise que je suis complètement fou. Je veux descendre aussi bas que possible. Je suis un chien qui ronge son os et le cache. Il y a la lumière de la lune, la trahison et la folie. On me croit très éloigné des réalités. Il n'y a pas plus réaliste que moi, notamment pour l'organisation de mon travail »*, nous disait-il, en 1990, à la création de *Ka cho fu Getsu*, également présentée au Festival d'Avignon. Cher Kazuo Ohno ! Peut-être *en* Europe pour la dernière fois. En robe de soie crème, agitant son ombrelle. Enveloppé d'un simple manteau jaune à volants, nu, maigrelet, portant une gaine dissimulée par un gros nœud vert laitue. Les cheveux ébouriffés à la Beauharnais, les yeux maquillés de bleu vif, cerclés d'un trait rouge. Enfin, en costume noir d'homme.

Une colère engendrée par Hiroshima

Il est à la fois le père, la mère, l'enfant de son fils, Yoshito, qui paraît bien raide, bien académique, à côté de la souplesse mentale du paternel. Cette juxtaposition familiale casse l'émotion tant leurs tempéraments diffèrent. Kazuo Ohno donne l'impression d'être moins possédé par sa danse. D'être dans la répétition. Certains vous disent que Kazuo et Yoshito Ohno ne se sont pourtant jamais vraiment quittés. Que, ensemble, ils ont participé à la création du *buto*, auprès de Tatsumi Hijikata, maître fondateur de cette danse de colère engendrée par Hiroshima, les mœurs et la culture apportées par l'occupation américaine.

Dans *Kinjiki*, pièce furieuse, mise en scène par Hijikata, en 1959, le père avait chorégraphié Divine, le prostitué de *Notre Dame des Fleurs*, de Jean Genet. Yoshito, âgé de vingt et un ans, jouait un jeune homme poursuivant un poulet de ses assiduités. Sang, sexe, violence. La pièce fut interdite. Aujourd'hui, on applaudit à une danse qu'il a su transformer, détourner, alléger, pour célébrer l'admiration qu'il portait à la Argentina, une danseuse entrevue à Tokyo alors qu'il avait vingt-deux ans, morte en 1936. Depuis 1977, Kazuo Ohno lui consacre sa vie. Le Japonais abolit le temps, les sexes, le ridicule. On regarde, médusé, qu'il ose à ce point être obscène, au-delà de toutes limites : *« Le corps se délite, devient laid, fantomatique. Je le constate chaque jour. Mais l'âme qui lui préexiste, elle, ne vieillit jamais. »*

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ Kazuo Ohno dansera à Mimos, le 2 août, au Nouveau Théâtre municipal, à 22 heures. Tél. : 53-53-18-71.

MUSIQUES

La mélodie des dollars

Suite de la première page

Mais cette débauche numérique s'arrête au moment de parler d'argent. Si le groupe veut bien faire savoir que le coût de fabrication de cette production fut de 3 millions de dollars (16,5 millions de francs), personne ne connaît le budget de la tournée elle-même.

Aux Etats-Unis, chaque concert a rapporté entre 1,5 et 2 millions de dollars, sans compter les considérables recettes du *merchandising* (T-shirts et autres articles textiles) et du *sponsoring*. En Europe, c'est Volkswagen qui s'est associé à la tournée. Lorsque s'achèvera le second concert prévu au stade Gerland de Lyon, le dernier de cette première partie de la tournée (reste encore à « faire » le Royaume-Uni, l'Extrême-Orient et le Pacifique), Pink Floyd devrait avoir joué devant 3 millions de spectateurs. A Chantilly, on attend 70 000 spectateurs chaque soir. A raison d'une moyenne de 200 francs par entrée (mais aux Etats-Unis, les billets pouvaient coûter jusqu'à 380 francs), les recettes d'une tournée de Pink Floyd se comparent à celles d'une grande production hollywoodienne, dépassant de loin les 100 millions de dollars.

Une prospérité discographique jamais démentie

L'activité du groupe en concert se double d'une prospérité discographique jamais démentie. *The Division Bell*, le dernier album de Pink Floyd, s'est déjà vendu à 2 millions d'exemplaires aux Etats-Unis, où l'on a récemment célébré le treizième disque de platine (13 millions de phonogrammes vendus) de *Dark Side of The Moon*. Ce disque, paru en 1973, est la quatrième meilleure vente de l'histoire de l'industrie.

Mais les tournées quinquennales (la dernière remonte à 1989) sont indispensables à la pérennité du groupe. Quel que soit le succès commercial de *The Division Bell*, il y a fort à parier qu'on l'entendra moins longtemps sur les chaînes stéréo du monde occidental que *Dark Side of The Moon*. En 1985, Roger Waters, dirigeant du groupe, accessoirement bassiste et chanteur, auteur de ses succès les plus marquants *(Money, Just Another Brick In The Wall...)*, a quitté Pink Floyd, pensant ainsi mettre fin à l'existence du groupe. Les trois autres, emmenés par David Gilmour, ont refusé la manœuvre. Les deux albums enregistrés en studio *(A Momentary Lapse of Reason, The Division Bell)* depuis le départ de Waters mettent à nu la pauvreté des compositions de Gilmour.

En revanche, sur scène, l'illusion est parfaite. Roger Waters n'était qu'un élément secondaire du « son Pink Floyd », qui reposait essentiellement sur le travail de Gilmour. Celui-ci a développé très tôt un style de *slide guitar* encore adouci par l'écho électronique qui évoque tellement le vol sans moteur qu'il est très probablement à l'origine du second sens de l'adjectif « planant ». Gilmour chante aussi, d'une voix voilée, un peu faible, qui sait être mélancolique (en d'autres temps, Roger Waters se chargeait des imprécations) et se cache derrière les vocalises des trois choristes lorsque la tâche devient trop difficile.

Derrière lui, les deux membres fondateurs de Pink Floyd (le guitariste a rejoint le groupe en 1968, remplaçant Syd Barrett) font un acte de présence musicale. Le jeu de Nick Mason est aussi simple que reconnaissable, emphatique, très proche des bases binaires du rock, enjolivé de roulements assez lents pour souligner les envolées dramatiques. Rick Wright, qui composa au début des années 70 quelques petites chansons, a abdiqué toute autre prétention que de tendre de grandes nappes sonores pour servir de toile de fond à son leader du jour.

Toutes les composantes d'une « rave » contemporaine

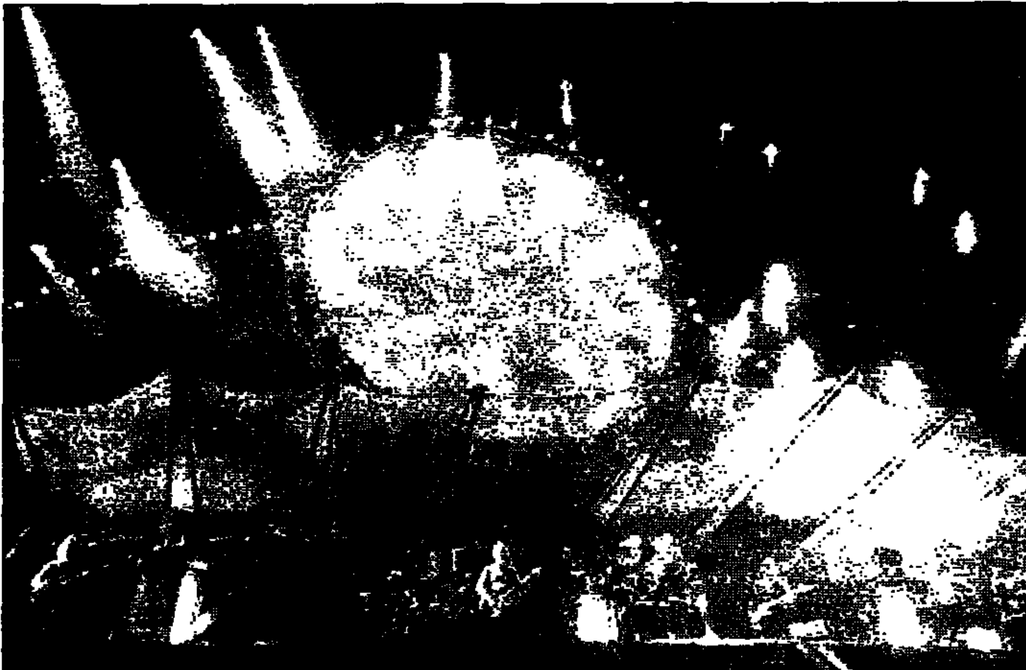
Dans le grand stade basque, les gradins sont pleins d'une foule sans limite d'âge supérieure. Les sexagénaires ne sont pas légion, mais ils sont là. En revanche, personne en dessous de vingt-cinq ans. Ce qui explique sans doute que la pelouse ne soit remplie qu'à moitié. Avec un enthousiasme chaleureux, le public espagnol soutient bravement le groupe tout au long de la première partie du spectacle, consacrée pour l'essentiel à la présentation des chansons de *The Division Bell*, après une reprise de *Shine On You Crazy Diamond*, la chanson écrite par Waters pour Syd Barrett, le premier leader, qui sombra dans la folie. Si on s'ennuie en écoutant, on peut toujours regarder.

Le dispositif est si impressionnant, avec cette grande caverne de plastique gris qui abrite de minuscules silhouettes, ces centaines de projecteurs, ces lasers, ce grand cercle suspendu au-dessus du groupe comme un astre de *space opera* sur lequel on projette des films énigmatiques. Et des feux d'artifice, aussi, sur *Echoes*, un extrait de *Meddle* qui clôt cette première partie. Cette pulsation de basse, ces bribes mélodiques minimales, ces lasers, ce lieu de béton et cette foule, toutes les composantes d'une *rave* contemporaine sont réunis, à l'exception de la transe, de l'abandon, de la folie. C'est le paradoxe actuel de Pink Floyd, qui a montré la voie au mouvement néo-psychédélique, avec ses célébrations plus ou moins stupéfiantes et ses musiques planantes (aujourd'hui on dit *ambient)*, mais s'en tient à l'écart pour ne pas s'aliéner un public qui a passé depuis longtemps l'âge de la transe et de l'abandon.

Après l'entracte, le dessert : les tubes, d'*Astronomy Domine* à *Money*. Ils sont plus restitués que joués, les seuls écarts par rapport aux originaux étant ménagés pour donner de la place aux solos de David Gilmour. Sur une dernière explosion pyrotechnique, le groupe s'efface ; la fumée se dissipe lentement.

THOMAS SOTINEL

▶ Les 30 et 31 juillet au Château de Chantilly, à 21 h 30. Trains au départ de la gare du Nord, à Paris (une partie du prix du billet est reversée à Solidarité-sida), bus au départ de la porte de la Chapelle. Le 9 août à Montpellier, au château de Grammont, à 21 h 30. Le 11 août à Bordeaux, place des Quinconces, à 21 h 30. Le 9 septembre à Bordeaux, au stade de la Meinau, à 21 h 30. Les 11 et 23 septembre, à Lyon, au stade Gerland, à 21 h 30.


CLAUDE GASSIAN
Pink Floyd au stade Anoeta à San Sebastian.

ARTS

Un parcours autour de Millet dans l'Yonne

Aux sons de l'Angélus

LADUZ (Yonne)
de notre envoyé spécial

Laduz au soleil. Deux ânons, tout prêts pour la crèche, broutent l'herbe qui entoure les bâtiments de ferme du Musée rural d'art populaire. Le fondateur, Raymond Humbert, a disparu en 1990, mais l'entreprise demeure avec sa femme et ses enfants, qui enrichissent les collections de nouveaux achats et animent des expositions temporaires.

Celle de l'été s'organise autour de *l'Angélus* de Millet, tableau-mythe de la France profonde qui a connu une postérité fabuleuse. Le couple aux champs suspendant son labeur pour la prière avait été peint par l'artiste, sans fioriture, dans la plaine de Chailly-en-Brière. Alors que ses paysans, d'un réalisme rugueux, avaient rarement trouvé grâce aux yeux des amateurs, les deux arracheurs de pommes de terre connurent assez vite le succès, puis le feu des enchères et des surenchères avant d'être légués à l'Etat, en 1909, par le directeur des Grands Magasins du Louvre, Alfred Chauchard. Sans doute parce que les deux cultivateurs incarnaient, alors, la sagesse naturelle, la piété et des rythmes qu'on croyait immuables.

A Laduz, on a entouré l'évocation de *l'Angélus* de gravures de Millet ou d'après lui, de photographies qui sont les témoignages d'une société paysanne à l'ancienne, et de beaucoup d'instruments et d'objets d'une vie rurale pratiquement inchangée du Moyen Age au XIXe siècle. Brouette à fagots, soc de bois, fléau, van, fourche à betteraves, croix de moisson, ciseaux à tondre les moutons, fers à marquer le bétail, cornes d'appel disent la longue peine et les joies saisonnières.

Les dérivés populaires

Mais plus savoureux sont les dérivés populaires, ou popularisés comme l'indique le catalogue, de *l'Angélus*. Ici, il inspire la taille tout à fait primitive, dans la pierre, des deux orants ; plus loin, une floraison de cartes postales et de chromos ; ailleurs, la production industrielle d'assiettes, de pots à eau, à sucre, à épices, à farine, tous frappés de la même imagerie.

Sans naïveté, la publicité de marque s'en est aussi emparée et un *« camembert de l'Angélus, 40 % de matière grasse, fabriqué en Poitou »* fonde sa respectabilité sur le célèbre tableau. Le stéréotype avait de quoi solliciter Dali. Il a publié chez Pauvert *le Mythe tragique de « l'Angélus » de Millet*. Le livre est là, sous vitrine. Non loin de Laduz, dans le village de Noyers-sur-Serein, tranquille comme l'indique son nom, le Musée d'art naïf fondé par le peintre Jacques Yankel propose des tableaux d'Adèle Bessy, qui multiplie les trognes à la Bosch, et une rétrospective plus inattendue sous le titre « l'Œuvre suspendue ». Elle est consacrée à Louis Cartier-Bresson, l'oncle du photographe.

Ce peintre, dont la carrière s'annonçait brillante, fut tué sur le front en 1915, à l'âge de trente-trois ans, sans avoir pu donner sa pleine mesure. Formé à l'atelier Cormon, il avait fait ses preuves d'académisme. Mais comme il pratiquait la peinture en plein air, dans les provinces françaises et en Italie, il a pu commencer à s'affranchir des conventions. Devant certaines pochades, enlevées, vibrantes, sensibles, on pressent quel artiste libéré eût pu être Louis Cartier-Bresson si la guerre ne l'avait prématurément fauché.

JEAN-JACQUES LERRANT

▶ « Autour de *l'Angélus* de Millet ». Musée rural des arts populaires, Laduz. Tél. : 86-73-70-08. Jusqu'au 30 septembre.

▶ Louis Cartier-Bresson (1882-1915). Musée de Noyers-sur-Serein. Tél. : 86-82-98-09. Jusqu'au 18 septembre.

Prêtés par la Tate Gallery de Londres

Deux tableaux de Turner ont été volés à Francfort

Deux tableaux du peintre anglais William Turner, et une œuvre de Caspar Friedrich, d'une valeur assurée totale de 70 millions de deutschemarks (environ 240 millions de francs), ont été volés le soir du 28 juillet à Francfort. Les deux œuvres de Turner, *Lumière et couleur* et *Ombre et obscurité* avaient été prêtées par la Tate Gallery de Londres à la Galerie Schirn, une salle d'exposition publique, pour une exposition consacrée à Goethe. Le tableau de Caspar David Friedrich, *Brouillard flottant* (32,5 cm × 42,40 cm), avait été prêté par le musée d'art de Hambourg.

Peints en fin de carrière du peintre, les deux Turner (format 78,5 cm × 78 cm), datent de 1843, ils forment une paire qui fait partie des œuvres maîtresses de l'artiste. *« Il s'agit de deux des plus importantes œuvres du legs Turner à la Tate Gallery et de deux des plus importants chefs-d'œuvre du romantisme européen. Leur vol représente une perte majeure pour la Tate Gallery et pour la peinture européenne »*, a déclaré le directeur du musée londonien, Nicholas Serota. L'administrateur de la Galerie Schirn, Helmut Seemann, estime que *« les tableaux sont invendables »*, et pronostique plutôt un chantage à l'assurance.

Le vol a été commis par deux hommes qui se sont laissés enfermer dans le lieu d'exposition au moment de la fermeture, puis ont maîtrisé le gardien. La Galerie Schirn disposait de deux systèmes de surveillance, l'un pour les heures d'ouverture, le second, pour la nuit. Au moment du vol, le second système n'avait pas encore été enclenché. – *(AFP)*

PAYS-BAS : deux suspects relâchés après le vol de deux Lastman à Amsterdam. – Après la découverte, le 29 juillet, du vol de deux tableaux de Pieter Lastman, maître de Rembrandt, au musée Rembrandt d'Amsterdam, deux hommes ont été arrêtés puis relâchés. Le musée a évalué la valeur totale des tableaux à 100 000 florins (300 000 francs), mais le responsable du Rembrandt Research Project, le professeur van de Wetering, estime que le prix de chaque tableau se situe entre 1,5 et 3 millions de francs. – *(AFP.)*

CINÉMA

Le festival de film amateur d'Albi

Propagande lepéniste sur le sida

ALBI
de notre correspondant

Jusqu'ici, la gloire du Festival *9,5 mm d'Albi se limitait au* cercle restreint des adeptes de ce format de pellicule. Depuis sa vingt-quatrième édition, qui s'est achevée vendredi 29 juillet, sa renommée a pris des dimensions plus sulfureuses. L'un des films retenus, *Sida m'était conté*, présenté par le *docteur Ditte, de Lamotte-Beuvron* (Loir-et-Cher), tient en effet du porno d'amateur malsain tout en reprenant les thèses lepénistes sur les sidéens qu'il conviendrait de tatouer, selon la conclusion de ce film entrecoupé de saluts hitlériens.

Présenté au Centre culturel de l'Albigeois, ce film a suscité de très vives réactions des festivaliers et de spectateurs locaux, qui ont aussitôt saisi le maire de la ville et le président du conseil général du Tarn. Ces collectivités, à majorité socialiste, ayant pour habitude de subventionner la manifestation, patronnée cette année par la petite-fille de Jean Nohain, Michel Castel, maire d'Albi, et Thierry Carcenac, président du conseil général, ont publié un communiqué commun rejetant le film et prévoyant d'amputer leurs subventions respectives au profit d'associations de lutte contre le sida.

Pour sa part, président du festival, Paul Bigou se retranchait derrière la liberté absolue de création, alors que la direction du centre culturel précisait, au contraire, que l'organisateur restait *« entièrement responsable des films présentés »*. De son côté, la préfecture du Tarn rappelait que *« la jurisprudence du Conseil d'Etat restreignait son pouvoir d'interdiction de la diffusion du film »*. Boycottée par les collectivités locales vendredi soir, la soirée de clôture a été perturbée par l'irruption d'une trentaine de militants du SCALP (Section carrément anti-Le Pen). Ce qui n'a pas empêché le docteur Ditte, vieil habitué du festival, de recevoir un prix du public pour une autre de ses réalisations, *Ma cavale au Canada*, sous les huées d'une partie de l'assistance.

JEAN-PIERRE BARJOU

COMMUNICATION

A propos du projet de décret « câble »

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel exprime ses réserves sur le téléachat

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a fait part, mardi 26 juillet, de sa *« satisfaction »* et de ses *« réserves »* sur le projet de nouveau décret que le gouvernement lui a soumis concernant les chaînes de télévision diffusées par câble. Plusieurs dispositions de l'actuel décret ayant été annulées par le Conseil d'état pour non-conformité avec la directive Télévision sans frontières, le nouveau décret *« permet »*, selon le CSA, de résoudre un certain nombre de *« rigidités »*. Ainsi, les sages se félicitent des nouvelles dispositions qui élargissent les heures de grande écoute à la plage 18 heures à 24 heures, mais juge *« trop restrictives »*, les règles qui instaurent un plancher annuel de 35 % d'œuvres d'expression originale française (EOF) à diffuser aux heures de grande écoute. La période dérogatoire à ces règles de trois ans pour les nouvelles chaînes ne séduit pas exagérément le Conseil non plus.

Les réserves du CSA s'expriment particulièrement à propos du téléachat. Ainsi le CSA demande que la publicité de marque soit interdite sur les chaînes de téléachat qui seront diffusées en France *« afin de ne pas créer une confusion dans l'esprit du téléspectateur »*. Le Conseil souhaite que la citation de la marque du produit vendu ne soit pas accompagnée d'un *« slogan publicitaire »* ou d'un *« argumentaire à caractère publicitaire »*. De même, le CSA estime *« hautement souhaitable »* que le décret *« définisse avec précision les critères »* permettant de dire si une chaîne câblée relève ou non du droit français. Une remarque qui concerne la diffusion sur le câble de RTL-TV, une chaîne contrôlée et diffusée par la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), mais dont les émissions sont réalisées à Metz. Le Conseil pointe que le projet de décret *« ne règle pas la question des chaînes émises depuis la France en langue étrangère et à destination des communautés étrangères vivant en France »*. Enfin, le CSA *« juge inopportun de bâtir un régime sensiblement plus souple que le droit commun national pour les chaînes destinées à être exportées vers les autres marchés européens »*.

Enfin, les sages reprennent leur antienne à l'encontre des films X. Ils souhaitent ainsi que le décret comble une *« lacune »* en *« intégrant »* la législation européenne sur la protection de la jeunesse afin, par exemple, de pouvoir réglementer le cinéma à caractère pornographique sur le câble.

GUY DUTHEIL

La préparation du budget 1995

Le gouvernement envisage une hausse de la redevance

Dans le cadre de la préparation du budget de l'audiovisuel public pour 1995, le gouvernement étudie l'hypothèse d'une augmentation d'environ 9 % de la redevance payée par chaque propriétaire d'un récepteur de télévision. Si une telle augmentation se confirmait, elle porterait la taxe sur les récepteurs en couleurs aux environs de 690 francs contre 631 francs en 1994. Pour les écrans en noir et blanc, celle-ci passerait à 440 francs, au lieu de 405 francs en 1994. Une augmentation sensible de la redevance est demandée depuis longtemps par les chaînes publiques et le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Le budget de l'audiovisuel, qui n'est pas encore totalement bouclé, devrait augmenter d'un peu plus de 10 %, pour s'établir à 16,3 milliards de francs (contre 14,87 milliards l'an dernier).

CARNET

Mariages

Samia ABDELI
et
Berrazeg ADNANE

sont heureux d'annoncer leur union.

Le mariage a été célébré le 30 juillet 1994, à Paris, dans la plus stricte intimité.

Décès

– Mme Adrien Chaleil,
née Jane Caillère,
Ses enfants et petits-enfants,
Monique et Pierre Legrand
et leur fille, Isabelle,
Gilbert et Françoise Chaleil
et leurs enfants, Julie et Ivan,
Denis et Geneviève Chaleil,
et leurs enfants, Raphaël et Aurélie,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Adrien CHALEIL,
administrateur en chef des AOM,
médaille du combattant volontaire
de la Résistance,
médaille coloniale,
chevalier de l'Etoile noire,
chevalier du Mérite agricole,

survenu à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques auront lieu lundi 1er août, à 15 h 30, à Meudon, au cimetière de Trivaux.

Mme Adrien Chaleil,
27, rue Henri-Savignac.
92190 Meudon.

Marie-Thérèse GEORGET,
écoutante à Sida Info Service,

est décédée le 29 juillet 1994, au terme d'un dur combat contre le cancer.

Toute l'équipe de Sida Info Service tient à exprimer sa peine à Georges, son mari, et à ses proches, et à rendre hommage à la qualité et à la générosité de son engagement professionnel.

Les obsèques auront lieu le 1er août, à Rennes, paroisse Saint-Benoît, à 15 heures.

– On nous prie d'annoncer la mort de

M. Roger LEGOFFRE,

décédé le 26 juillet 1994, dans sa quatre-vingt-onzième année.

L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Mme Hélène Santanach-Legoffre,
72, chemin de la Courtille,
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon,
La Fontenelle,
41270 Droué.
Castel d'Ombre,
13090 Aix-en-Provence.

– Mme Louis Rey,
son épouse,
Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Louis REY,
chevalier de la Légion d'honneur,
urbaniste en chef honoraire de l'Etat,

survenu le 23 juillet 1994, à Paris, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Michel Dupré,
Carole et Laurent Gerothwohl,
Geneviève et Christian Sarrazin,
Et leurs familles,
ont le regret de faire part du décès de

Michèle SARRAZIN-DUPRÉ,
maître de conférences,

survenu le 20 juillet 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Remerciements

– Mme Michel Mangenot,
Et sa famille,
très touchés de la marque de sympathie qui leur a été témoignée lors du décès de

M. Michel MANGENOT,

adressent à tous leurs remerciements.

Manifestations du souvenir

– Le 6 août 1944,

Pierre CONSTANTIN,

du maquis de La Selve, était abattu, avec six de ses camarades, par une colonne de SS venant du Tarn.

Ceux qui se souviennent de Pierrot, collégien de 1re A à Tarascon (Bouches-du-Rhône), seront présents à la cérémonie organisée à 11 heures, le dimanche 7 août 1994, au moulin de Clary, Réquista (Aveyron).

Souvenirs

– A la mémoire de

Jacques JAKUBOWICZ,
membre en 1942 de l'Union des juifs
pour la résistance et l'entraide,
chargé de l'édition du journal
de la Résistance auprès de la MOI.

Arrêté à Toulouse en 1944.

Déporté dans le dernier train de la mort quittant la France de Bordeaux le 31 juillet 1944, convoi no 77.

Assassiné par les nazis à Auschwitz à l'âge de vingt-deux ans.

Ses six neveux et nièces ne l'oublient pas.

Gérard, Irène, Marc Jakubowicz,
Henri, Alain, Bernard Lewinger.

– Le 31 juillet 1944,

Hugo SEILER,

âgé de cinquante-quatre ans, a été déporté à Auschwitz par le convoi no 77.

Arrêté à Nîmes le 17 mai 1944 pour le seul fait d'être juif, interné à Drancy, il est mort en déportation.

Pour que les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de Rose Seiler, sa fille, se souviennent.

Anniversaires

– Il y a cinquante ans, le 31 juillet 1944, le soixante-dix-septième convoi quittait le camp d'internement de Drancy pour le camp d'extermination d'Auschwitz, emportant mille trois cents déportés dont trois cents enfants âgés de un an à quinze ans.

Parmi eux,

Betty ASCHER,
sept ans,

assassinée avec tous les autres enfants à Auschwitz, parce qu'ils étaient juifs,

Gershon et Eva ASCHER,
ses parents,

ainsi que

Samuel,
son frère,

avaient déjà été exterminés à Auschwitz en 1942.

Raymond Pragier et ses amis de Metz.

– A la mémoire de

Thérèse CAHEN,

déportée à Auschwitz le 31 juillet 1944, avec les enfants du foyer de Saint-Mandé.

Ses nièces et neveux.

– Selon le souhait de
M. Etienne Hirsch,
mort le 17 mai 1994,
Françoise Roth,
Antoine Hirsch,
Hélène Eisenmann,
ses enfants,
Madeleine Mélèse,
sa sœur,
Et toute la famille,
rappellent le souvenir de

Richard et Marianne HIRSCH,
ses parents,
déportés à Auschwitz *le 31 juillet 1944*, à l'âge de quatre-vingt-deux ans et de soixante-sept ans,

Juliette LEVI,
sa sœur,
déportée à Auschwitz le 22 septembre 1942, à l'âge de trente-sept ans, avec ses quatre enfants,

Michèle,
quatorze ans,
Jean-Paul,
treize ans,
Alain,
onze ans,
Catherine,
huit ans,

Alexandre BERNHEIM,
son beau-père,
déporté à Auschwitz le 31 juillet 1943, à l'âge de soixante-seize ans,

Pierre BERNHEIM,
son beau-frère,
âgé de trente-cinq ans, qui avait tenu à accompagner son père dans son convoi de déportation.

Aucun n'est revenu.

– De Cagnes-sur-Mer.

Il y a un an déjà,

Jean-Charles HOOSÉ,
vingt et un ans,
ancien de l'ISC et de l'AIESSEC,

nous quittait accidentellement.

Que tous ceux qui l'ont connu et *aimé se joignent à ses parents dans* leurs prières.

– Le 31 juillet 1944,

Paul JAKUBOWICZ,

mon frère,

était déporté de Drancy à Auschwitz, à l'âge de six ans, d'où il ne revint *jamais*.

Je rappelle la mémoire de mes grands-parents,

Léon JAKUBOWICZ,
Augustine JAKUBOWICZ,

morts en déportation.

Je ne les oublierai jamais.

Michèle Jakubowicz-Fraiberger.

– Il y a vingt-cinq ans, le 29 juillet, vingt-cinq ans après la libération de Lyon, à laquelle il avait ardemment contribué, disparaissait

Elie PÉJU,
compagnon de la Libération,

suivi, vingt-trois ans plus tard, par la compagne de sa vie,

Marthe PÉJU,
née Capelle.

Pour qui les a aimés, il n'est pas besoin d'un anniversaire pour se souvenir.

– Le 31 juillet 1944, par le convoi no 77 (le dernier) de Drancy à Auschwitz, *était déporté notre père,*

Emile SMADJA,

alors âgé de quarante-deux ans. Arrêté par la Milice de Lyon parce que juif, il a été livré à la Gestapo.

Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants se souviennent.

A ce souvenir sont associées les mémoires de son épouse,

Lucie TUIL,

décédée en Israël le 24 mars 1974,

et de sa fille aînée,

Simone,

décédée en Israël le 28 octobre 1993.

– Le 31 juillet 1944 furent déportés à Auschwitz, convoi no 77, deux cent trente-deux enfants et adolescents des centres de l'Union générale des israélites de France de la région parisienne, raflés entre le 20 et le 25 juillet 1944.

Deux cents furent assassinés.

Association des enfants internés dans les centres de l'UGIF.
Jacqueline Wagensberg-Atlas.

N'oublions jamais.

– *In memoriam.*

Il y a cinquante ans, le 31 juillet 1944

Lucien WEILL

disparaissait dans le Vercors.

– Le 31 juillet 1944, fut arrêtée à Lyon, dans le cadre des persécutions raciales,

Mme Maria ZALKIND,
née Gobermann.

Elle fut internée à la prison Montluc à Lyon et déportée par le convoi du 11 août 1944, au camp d'Auschwitz-Birkenau. Elle décéda en déportation.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

– Le 4 juillet 1944,

Abram ZEJGMAN,

arrêté à Lyon par la Milice française, livré aux Allemands, interné à Montluc puis à Drancy.

Il quitta ce camp le 31 juillet 1944 par le convoi no 77, arriva à Auschwitz-Birkenau le 4 août 1944, où il fut, sur-le-champ, réduit en cendres par ses assassins.

Ni pardon ni oubli.

Ses enfants se souviennent.

– Le 31 juillet 1944, mon cher mari,

Miron ZLATIN,
ingénieur agronome,
directeur
de la Maison d'enfants d'Izieu

a été fusillé à Revel (Estonie). Le même jour, deux garçons de dix-huit ans,

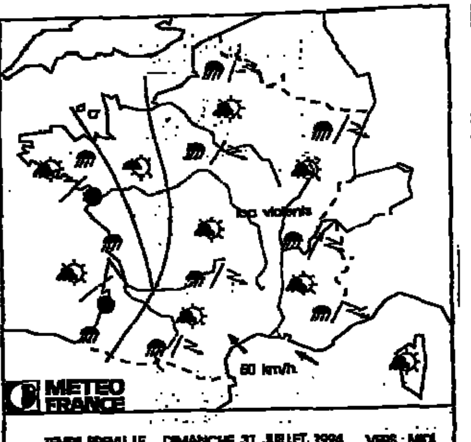
Théo REIS
et
Arnold HIRSCH,

enfants d'Izieu, ont subi le même sort.

Que personne n'oublie les morts d'Izieu.

De la part de
Sabine Zlatin,
fondatrice de la Maison d'enfants d'Izieu,
qui pense toujours à eux.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PREVU LE DIMANCHE 31 JUILLET 1994 VERS MIDI

LEGENDE

ENSOLEILLE – TRES NUAGEUX OU COUVERT – AVERSES – ORAGES – NEIGE – SENS DE DEPLACEMENT

Dimanche : violents orages. – Les seules régions à l'abri du risque d'orage seront la Bretagne, la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et les Charentes ; le temps ne sera pas beau pour autant, avec un passage pluvieux qui touchera la Bretagne le matin, puis ces autres régions l'après-midi ; avant ainsi qu'après cet épisode de temps maussade, on bénéficiera de quelques apparitions du soleil.

Sur le reste du pays, le ciel du matin sera chaotique, avec, par endroits, de belles éclaircies et, à d'autres, des orages et des ondées. L'après-midi, les orages deviendront plus fréquents et plus violents : ils pourront donner de fortes pluies, de la grêle, ainsi que de puissantes rafales de vent ; le relief sera particulièrement exposé.

Les températures minimales resteront élevées : autour de 15 degrés sur les côtes de la Manche et de la Bretagne, entre 17 et 21 degrés partout ailleurs ; les maximales seront, par contre, en légère baisse : pas plus de 22 degrés en Bretagne et le long de la Manche, entre 25 et 29 sur le Sud-Ouest, le Massif Central et le Bassin parisien, mais encore entre 30 et 33 degrés sur l'ensemble des régions situées à l'est.

Les vents souffleront de secteur sud, en général de façon modérée, mais avec de fortes rafales sous les orages.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	31/19
BIARRITZ	30/20
BORDEAUX	32/20
BOURGES	31/17
BREST	24/13
CAEN	24/17
CHERBOURG	24/15
CLERMONT-FER.	26/17
DIJON	31/20
GRENOBLE	32/18
LILLE	26/17
LIMOGES	27/19
LYON, BRON	32/20
MARSEILLE	33/24
NANCY, ESSEY	29/19
NANTES	29/18
NICE	27/23
PARIS-MONTS	28/21
PAU	34/20
PERPIGNAN	31/22
POINTE-A-PITRE	33/24
RENNES	28/18
ST-ETIENNE	24/18
STRASBOURG	29/20
TOULOUSE	33/22
TOURS	30/19
ÉTRANGER	
ALGER	32/23
AMSTERDAM	24/16
ATHÈNES	33/22
BANGKOK	29/26
BARCELONE	30/22
BELGRADE	31/18
BERLIN	33/21
BRUXELLES	25/18
COPENHAGUE	27/16
DAKAR	29/25
GENÈVE	29/18
ISTANBUL	31/22
JÉRUSALEM	26/17
LE CAIRE	34/23
LISBONNE	28/17
LONDRES	26/17
LOS ANGELES	22/18
LUXEMBOURG	28/18
MADRID	37/17
MARRAKECH	34/19
MEXICO	22/13
MILAN	31/17
MONTRÉAL	22/15
MOSCOU	22/10
NAIROBI	21/ 8
NEW-DELHI	34/26
NEW-YORK	27/21
PALMA-DE-MAJ.	35/18
PÉKIN	36/24
RIO-DE-JANEIRO	26/21
ROME	29/20
HONGKONG	31/26
SÉVILLE	34/21
TUNIS	34/21
VARSOVIE	35/17
VENISE	33/20
VIENNE	33/18

Valeurs extrêmes relevées entre le 29-07-1994 à 6 heures TUC et le 30-07-1994 à 6 heures TUC



PRÉVISIONS POUR LE 1er AOUT 1994 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Afin d'améliorer la présentation comptable du budget 1995

Le gouvernement cherche à récupérer 10 milliards de francs promis à l'UNEDIC

La trésorerie de l'UNEDIC s'étant redressée plus vite que prévu, le gouvernement voudrait revenir sur ses engagements et récupérer tout ou partie des *10 milliards de francs annuels* qu'il avait promis pour combler le déficit. Patronat et syndicats *s'opposent à cette solution.*

Pour récupérer les 10 milliards de francs qu'il doit verser annuellement à l'UNEDIC, le gouvernement est-il disposé à affronter toutes les organisations syndicales et le patronat, unanimement opposés à la rupture unilatérale d'un contrat passé le 24 juillet 1993 entre les partenaires sociaux, gestionnaires de l'assurance-chômage, et l'Etat ? A supposer qu'Édouard Balladur penche en faveur de Nicolas Sarkozy, ministre du budget, qui lorgne sur cette somme pour améliorer la présentation comptable de son budget 1995, faudra-t-il engager une négociation avec ces mêmes partenaires sociaux, ainsi que le promet *« en tout état de cause »* Michel Giraud, ministre du travail ? Dans ce cas, les délais pour parvenir à un accord seront-ils compatibles avec les échéances du calendrier d'élaboration budgétaire qui s'impose à Bercy ? Au contraire, et y compris pour gagner du temps, ne faudra-t-il pas limiter l'ampleur de la ponction envisagée et, au terme de discussions plus informelles, aller vers un étalement des versements dus ou vers la reconnaissance d'un *« droit de tirage »* qui ne remettrait pas en cause l'accord ?

Depuis que l'hypothèse d'une révision est évoquée (*le Monde* du 27 juillet), ces questions sont clairement posées. A un mauvais moment, coincé entre l'été et la rentrée sociale, il y a là de quoi provoquer une forme d'union sacrée des représentants des employeurs et des salariés, qui, en outre, feront front pour défendre une certaine conception du paritarisme. Dans le grand déballage public d'arguments auquel une négociation donnerait fatalement lieu, il est toujours à craindre que l'opinion s'alarme du sort réservé à l'assurance-chômage ou que les chômeurs s'offusquent de voir les promesses ne pas être tenues, moins pour diminuer le poids du déficit des finances publiques que pour ne pas augmenter les impôts des actifs ou pour abaisser les charges des entreprises. Déjà Marc Blondel, *secrétaire général* de Force ouvrière, laisse entendre qu'il pourrait refuser de s'asseoir à la table de négociations. Ce qui, avec les réactions de mauvaise humeur des uns et des autres, créerait un climat détestable à l'automne...

L'accord de juillet 1993

Décidé à en finir avec le déficit chronique du régime d'assurance-chômage, évalué à 34 milliards de francs en 1993, sans compter la ligne de crédit « infra-mensuelle » de *15 milliards* de francs nécessaire pour faire face aux difficultés de trésorerie, le gouvernement *s'était engagé en juillet 1993* sur un long et lourd programme d'apurement de la situation, assorti de contreparties sévères tant pour les gestionnaires de l'UNEDIC que pour les allocataires. Le rapport de Pierre Cabanes avait établi les besoins annuels à 30 milliards de francs au minimum jusqu'en décembre *1996 et visait le retour final* à l'équilibre en 2003. L'Etat prenait en charge un tiers de l'effort à réaliser, soit les fameux 10 milliards annuels prévus sur trois ans, à confirmer sur dix ans.

Mais, en face, les partenaires sociaux s'imposaient aussi de nouvelles contraintes, dont ils rappellent aujourd'hui qu'elles sont indissociables, dans l'accord, de la part de financement supportée par l'Etat. En acceptant une augmentation de la cotisation de 0,9 point (0,55 point pour les employeurs, 0,35 point pour les salariés), les entreprises devaient participer à hauteur de 9,35 milliards de francs et les salariés du secteur privé pour 6,08 milliards de francs. Quant aux chômeurs, ils apportaient involontairement 4,65 milliards par le biais *d'économies supplémentaires*, notamment sous forme de réduction des prestations. Ce qui, au passage, a eu pour conséquence d'aggraver les phénomènes d'exclusion.

Conçu de façon équilibrée, l'accord rompait donc avec la logique habituelle des replâtrages successifs et il avait représenté, à l'époque, une authentique victoire pour M. Giraud. Or le voici remis en cause par une seule des parties, apportant ainsi la contestable *démonstration que, dans une* négociation tripartite, les pouvoirs publics peuvent reprendre leur parole en fonction d'impératifs circonstanciels. *« Un accord signé, ça se respecte »*, déclare d'ailleurs la CFTC sur ce point, résumant la position des autres syndicats et du patronat.

Au-delà de la question de principe, trois objections *peuvent* être formulées. Forts du précédent, les partenaires sociaux seraient d'abord fondés à revenir sur leurs propres engagements, à titre de réciprocité, ne serait-ce que pour maintenir l'équilibre d'un accord devenu caduc. Marc Blondel, pour FO, et d'autres n'écartent pas cette éventualité, qui aurait pour conséquence d'amener les syndicats et le patronat à renégocier l'actuelle convention. Après tout, ce qui vaut pour l'Etat vaut pour tous, et il n'y aucune raison pour que le gouvernement soit le seul à tirer profit d'un retour à une meilleure santé de l'UNEDIC, dont la trésorerie a déjà permis de dégager un excédent de 6,7 milliards de francs – avec *toutefois* l'aide des 10 milliards...

Non-respect de la parole donnée

Ensuite, le non-respect de la parole donnée par l'Etat pourrait provoquer des réactions inquiètes au sein du pool bancaire qui a réussi, au début de l'année, à lancer un emprunt obligataire de 33 milliards de francs pour le *compte du régime d'assurance* – chômage, avec l'objectif d'améliorer la situation financière de l'institution et d'en finir avec la pratique des lignes de crédit. Le succès de cette opération – une première pour un organisme de protection sociale – étant largement dû à la sorte de garantie que représentaient les 10 milliards *annuels de l'Etat, il est à craindre* que les investisseurs, doutent de l'issue finale, soient désormais méfiants si des montages du même genre leur étaient proposés.

Ces 10 milliards, enfin, n'étaient pas simplement destinés à couvrir un éventuel déficit. Dans les rapports entre le régime d'assurance-chômage et la politique *publique de l'emploi*, en effet, des interférences se produisent qui sont source de contentieux, par exemple sur les préretraites, l'*impact des contrats* emploi-solidarité (CES), le financement de l'allocation spécifique de solidarité pour les chômeurs de longue durée, la prise en charge des agents non contractuels des collectivités locales ou l'influence de l'*allocation formation-reclassement* (AFR). Or, tandis que le chômage augmentait, la part de l'Etat dans le financement direct de l'assurance ou de la solidarité est passée de 36 milliards de francs en 1985 à 27 milliards en 1993, et il était implicitement convenu que, pour 4 milliards environ sur 10, la contribution des *pouvoirs publics venait compenser* cette dérive.

Reste l'essentiel. Si le nouvel *accord a permis de redresser aussi* rapidement la trésorerie, le déficit demeure, qui s'élève à 33,3 milliards et qui serait ramené à 26,6 milliards d'ici à la fin de l'année. Si les évaluations de hausse du chômage, à partir desquelles avaient été établis les besoins en financement de l'UNEDIC, ont été revues à la baisse – *de + 340 000 à + 240 000 puis à* + 100 000 –, chacun sait que les évolutions sont incertaines, fragiles, et peuvent à tout moment se retourner. Le passé en a souvent apporté la preuve cinglante, précipitant à chaque fois le régime d'assurance-chômage dans le rouge. Dans ces conditions, prendre appui sur une reprise de *l'emploi encore modeste* (+ 20 000 salariés au premier trimestre, la première augmentation des effectifs depuis trois ans) et, surtout, trop récente pourrait se révéler prématuré, voire dangereux.

Peut-on revenir sur un traitement de longue durée, qui suppose de ne pas s'écarter de l'objectif, au simple vu d'un début d'amélioration dont rien ne dit qu'il se poursuivra, ni même qu'il aura les résultats escomptés sur les chiffres du chômage ? S'il devait retenir la proposition de Nicolas Sarkozy, le gouvernement substituerait à une politique de rigueur patiente, payante à terme, un bénéfice immédiat qui constitue un pari sur l'avenir. Le tout pour donner meilleure figure au budget d'une année cruciale, celle de l'*élection présidentielle.*

ALAIN LEBAUBE

La fin de la « guerre du thon »

Une triple faillite

Dans *Pour qui sonne le glas ?*, Hemingway lance cet avertissement : *« Il faut appliquer deux règles si l'on veut bien s'entendre avec les gens de langue espagnole : donner du tabac aux hommes et ne pas s'occuper des femmes. »* On pourrait ajouter aujourd'hui : *« et ne pas toucher à leurs poissons... ».*

Le trop long conflit du thon *qui, pendant quinze jours, a mis* aux prises les professionnels, diplomates et ministres de deux pays amis – et qui s'est achevé vendredi 29 juillet avec la levée du blocus des ports de la côte nord de la péninsule (*le Monde du 30 juillet*) *– a abondamment* montré combien la pêche était essentielle non seulement dans l'économie, mais aussi dans l'histoire et la culture profonde de l'Espagne, dont le tropisme maritime a été durant des siècles tout aussi constant que pour les Bretons, les Vendéens ou les Normands. Le golfe de Gascogne et ses prolongements ont toujours constitué le lieu naturel des campagnes des pêcheurs de Vigo ou de Pasajes autant que de l'île d'Yeu ou du Guilvinec, et Madrid se targue d'être le plus grand marché aux poissons d'Europe.

Le conflit du thon n'aura pas donné lieu, heureusement, aux dramatiques débordements qui restent encore dans les mémoires quand un aviso de la marine française avait, en mars 1984, tiré au canon sur un chalutier espagnol en infraction, faisant neuf blessés. En dépit de son caractère aigu, il ne s'est *pas terminé non plus dans un* brasier comme celui qui, en février dernier, détruisit le Parlement de Bretagne. Mais les rancœurs persistent et il serait naïf de croire que demain un nouvel épisode de la « guerre de la pêche » *ne surviendra pas. Les* Espagnols ont besoin de poisson et vont le chercher de l'Angola à Terre-Neuve. Et bientôt dans les riches eaux norvégiennes, ce qui pèse d'ailleurs dans la négociation entre Oslo et les Douze.

A l'heure des bilans, on se contentera de relever une triple faillite. *Celle – bilatérale –* des gouvernements qui savaient les risques de tension et auraient dû tenter de les circonvenir. Celle – communautaire – de Bruxelles, puisque la pêche, comme l'agriculture, est largement gérée par les fonctionnaires et commissaires européens. Celle – pratique – des professionnels des deux pays, incapables de faire respecter un code de bonne conduite *mutuelle. La France, grand pays* poissonnier avec l'Espagne, et qui va prendre la présidence de l'Union en janvier, ferait bien d'y réfléchir.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Jugeant excessives les accusations britanniques

La Commission estime à « au moins 1 % » la fraude au budget de l'Union européenne

« Il n'y a pas de preuve que la fraude atteigne un niveau de 10 % du budget de l'Union européenne », a indiqué, vendredi 29 juillet, la Commission de Bruxelles, répondant à un rapport très sévère de la Chambre des lords britannique. *« Nous avons la preuve cependant que la fraude compte pour au moins 1 % du budget, même si elle est peut-être plus élevée »*, a cependant reconnu la Commission.

Le rapport de la Chambre des lords, publié jeudi 28 juillet, indiquait que la fraude au budget de l'UE coûtait aux contribuables européens entre 4 et 5 milliards de livres par an (environ 37 milliards de francs). Sur un budget de 70 milliards d'écus (457 milliards de francs), la fraude représenterait donc 8 %. Le rapport des Lords, qui dressé un catalogue des fraudes, avance une fourchette de 7 à 10 % et souligne l'inadéquation des contrôles financiers comme l'excès de bureaucratie de la Commission. Cette dernière répond que les trois quarts des crédits du budget de l'UE sont distribués *via* les Etats membres et non pas directement par elle.

La Commission ajoute que des décisions ont été prises pour lutter contre la fraude, et notamment le triplement des effectifs de l'unité antifraude, qui vont être portés de trente-cinq à quatre-vint-cinq personnes. *La Commission souhaite* également une augmentation des amendes et envisage d'offrir des *récompenses à ceux qui fourniront* des informations. Dès la rentrée, une ligne téléphonique gratuite devrait être ouverte aux informateurs. – *(AFP.)*

BULL : forte réduction des pertes. – Le groupe informatique public Bull a réduit ses pertes de plus de moitié au premier semestre 1994 et prévoit un résultat d'exploitation équilibré dès cet exercice, ce qui laisse espérer une prochaine privatisation. Après une perte nette courante semestrielle de 843 millions de francs contre un déficit de 1,98 milliard de francs à la même période de 1993, *« le redressement se montre plus rapide que prévu »*, a indiqué vendredi 29juillet le président du groupe, Jean-Marie Descarpentries, à l'issue du conseil d'administration. Le patron de Bull a bon espoir que *« l'amélioration rapide des résultats et la perspective de l'équilibre opérationnel facilitent le début de la privatisation »*. La perte d'exploitation a été également fortement réduite à - 433 millions de francs contre - 1,2 milliard de francs à période comparable en 1993. La marge brute d'autofinancement est redevenue positive de 158 millions de francs.

ERRATUM. – Dans la présentation de l'article « L'échec d'un pays riche » (*le Monde du 30 juillet*), une erreur s'est glissée sur le rang de la Grande-Bretagne dans le classement des nations en fonction du produit intérieur brut par tête. Le Royaume-Uni occupait la huitième place en 1960, et non aujourd'hui. En 1991, il était redescendu au dix-septième rang, comme l'indiquent l'article et le tableau l'accompagnant.

Alors que le PIB a progressé de 3,7 % au deuxième trimestre en rythme annuel

Les entreprises américaines profitent de la croissance

La croissance du produit national brut américain a été, en rythme annuel, de 3,7 % au deuxième trimestre, d'après les *chiffres publiés vendredi 29 juillet* par le département du commerce. Elle avait été de 3,3 % au premier trimestre (chiffre révisé). La consommation des ménages est cependant nettement moins soutenue, ce qui conduit les opérateurs sur les marchés financiers à anticiper un fort ralentissement de la croissance dans la seconde partie de l'année. Les entreprises américaines, qui ont souvent annoncé ces derniers jours des bénéfices record, profitent de cette croissance retrouvée pour accélérer leurs restructurations.

NEW-YORK

de notre correspondant

La faiblesse du dollar comme celle de Bill Clinton dans les sondages ne doivent pas masquer l'essentiel : la croissance économique américaine reste soutenue. Grâce aux coups de frein donnés par la Maison Blanche d'une part (avec le plan de réduction du déficit budgétaire) et par la Réserve fédérale de l'autre (avec le renchérissement du loyer de l'argent depuis février), le risque de surchauffe est aujourd'hui écarté. L'Amérique continue ainsi à connaître une croissance sans inflation et créatrice d'emplois. Grâce à cet environnement, les entreprises américaines ont, elles aussi, retrouvé la santé. Elles en profitent pour accélérer leurs opérations de restructuration aux Etats-Unis et pour renforcer leurs implantations à l'étranger. Le tableau de bord de l'économie américaine n'est, certes, pas rose uniforme. Il y a bien quelques ombres : les déficits jumeaux (budgétaires et commerciaux), l'endettement de l'Etat et des ménages, les taux d'intérêt... *Mais, globalement, les dernières* statistiques confirment que les Etats-Unis sont engagés depuis *bientôt quatre ans maintenant* dans une reprise atypique par rapport aux cycles précédents, avec une croissance qui s'annonce moins excessive et sans doute plus durable. Après de nouvelles révisions, le département du commerce a indiqué, vendredi 29 juillet, que le PIB américain avait finalement augmenté au quatrième trimestre 1993 à un rythme annuel de 6,7 % (au lieu de 7 % annoncés), puis ensuite à une vitesse de 3,3 % au premier trimestre de cette année (contre 3,4 %) et de 3,7 % au deuxième.

Les signes avant-coureurs d'un ralentissement

L'apparente accélération de l'activité au deuxième trimestre n'a pas inquiété les marchés. Au contraire: Dans le rapport du département du commerce, de nombreux signes laissent en effet *présager un ralentissement* prochain. Pendant le printemps, les entreprises ont en fait continué à accroître leur production de biens, mais, dans de nombreux domaines, ceux-ci ont commencé à s'accumuler sur les étagères des grossistes et des détaillants. La demande finale des consommateurs a été en effet nettement *moins forte, provoquant ainsi un* phénomène de stockage chez les intermédiaires. En fait, la politique de la Réserve fédérale (la Fed) – le relèvement progressif des taux courts – a atteint son but : elle a freiné la demande, notamment de biens durables comme les logements, sans, pour l'instant, étouffer la consommation.

De ce tableau, les opérateurs financiers ont immédiatement *conclu, vendredi, que la menace* – encore imminente la veille – d'un nouveau relèvement du loyer de l'*argent par la Fed s'éloignait.* Ils ont donc salué la perspective d'un ralentissement de la croissance dans la seconde partie de l'année : actions et obligations ont fortement monté à Wall Street.

Les entreprises américaines semblent en tout cas tirer le meilleur profit de cet environnement. Les résultats trimestriels qu'elles ont rendus publics ces derniers jours confirment le net redressement de leur rentabilité. Les profits record dégagés par les trois grands constructeurs automobiles – General Motors, Ford et Chrysler – comme *l'amélioration* des comptes des fabricants d'ordinateurs – IBM, Compaq et Apple – *reflètent* bien une tendance générale. Il y a certes des secteurs qui continuent à souffrir – la défense, le transport aérien, la banque d'investissement, mais dans l'ensemble, l'« entreprise Amérique » se porte mieux.

D'après Standard and Poor's, une société d'analyses financières, il n'y a jamais eu, depuis treize ans, autant de sociétés cotées ayant annoncé une augmentation *de leurs profits que cet été. Selon* une enquête du magazine *Business Week*, les profits des grandes sociétés cotées américaines auront crû au deuxième trimestre de 22 % par rapport à ceux dégagés l'an dernier à la même époque, alors que leurs ventes n'ont augmenté que de 12 %. A l'origine de *cette amélioration des comptes* des entreprises américaines figure, certes, la reprise du marché, mais *il y a aussi et surtout* les efforts de restructuration qu'elles ont engagés depuis plusieurs années.

Plus de machines, moins de salariés...

Les investissements de productivité, les réductions d'effectifs et les redéfinitions de frontière auxquelles *elles ont procédé portent* aujourd'hui leurs fruits. Elles en sont tellement convaincues qu'elles ont encore accéléré le mouvement depuis le début de cette année. Si les consommateurs ont ralenti leurs achats, les entreprises, en revanche, ont encore accentué leurs efforts d'investissement au deuxième trimestre, d'après l'enquête du département du commerce. Elles s'équipent de nouveaux outils technologiques (*télécommunication, ordinateurs...*) et se renforcent à l'étranger.Les programmes massifs de réduction d'effectifs font moins souvent la « une » de l'actualité. Ils n'en continuent pas moins. D'après le recensement tenu par Challenger, Gray et Christmas, une société d'études économiques, au premier semestre, un nouveau record aurait été établi, avec un nombre de licenciés supérieur de 17 % à celui du premier *semestre de* 1993. *Les plans de* licenciements annoncés les plus spectaculaires l'ont été dans les télécommunications (Nynex, ATT...), l'informatique (Digital) et le transport aérien (Delta).

*Dernier aspect des restructura*tions poursuivies par les entreprises américaines, la redéfinition de leurs frontières à travers des opérations de fusion et d'acquisitions. Là encore, le premier semestre 1994 apparaît comme un excellent cru, notamment dans les secteurs de la santé-pharmacie, de la banque, du téléphone et de la distribution. Au total, le nombre d'opérations a atteint, au cours des six premiers mois de cette année, 3 843 (contre 3 179 l'an dernier), selon le décompte tenu par Securities Data, une autre société d'études économiques. C'est presque le retour aux années 80 ! Les banquiers soulignent cependant qu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'opérations à finalité financière – comme autrefois, – mais bien plutôt de rapprochements stratégiques de nature industrielle.

Restructurées, les entreprises américaines risquent cependant de se trouver confrontées à un essoufflement de leur marché domestique. Leur retour à meilleure fortune est en effet aussi le résultat d'une pression accrue sur les salaires et les revenus de leur personnel aux Etats-Unis. Il est, dans ces conditions, essentiel qu'elles puissent trouver au, delà de leurs frontières de nouveaux débouchés. La détermination de Bill Clinton pour obtenir l'ouverture des marchés japonais, chinois ou chilien trouve là l'une de ses origines.

ÉRIK IZRAELEWICZ

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 25 JUILLET AU 29 JUILLET 1994

PARIS

Et de quatre !

INDICE CAC 40

+ 1,64 %

Et de quatre ! Comme quoi les vœux exprimés par les boursiers à la fin de la semaine passée ont été entendus. Pourvu que cela dure ! En effet, sans pour autant parler du traditionnel « rallye d'été », loin de là, la Bourse de Paris a malgré tout continué de progresser suivant un mouvement *imprimé voilà plus d'un mois.* Pour la quatrième semaine consécutive, l'indice CAC 40 s'est encore adjugé quelques fractions, qui lui permettent de porter ses gains à 10,8 % depuis le 27 juin, dont 1,64 % pour les cinq séances écoulées. Toutefois, le retard cumulé des valeurs françaises est encore de 8,52 % depuis le début de l'année. Il y a juste un an, en pleine tourmente monétaire (les opérateurs anticipaient alors une sortie du franc du SME), l'indice CAC 40 était déjà, pour les sept premiers mois de l'année, gagnant de 12,2 %.

Cela étant, en souhaitant, à la veille d'un nouveau mois boursier, que cette progression ne s'arrête pas en si bon chemin, les boursiers ne prenaient pas trop de risques. Lundi, premier jour du terme, les valeurs françaises ont logiquement repris de la hauteur, suivant le vieux principe selon lequel les opérateurs ont un mois devant eux pour dénouer leurs positions. *Plus concrètement, la meilleure* tenue du marché obligataire français par rapport à son homologue américain, ainsi qu'une relative stabilité du marché des changes – qui devait se confirmer par la suite – et une attention plus particulière aux « fondamentaux », permirent au CAC 40 de gagner 0,9 %. Cette tendance haussière devait se poursuivre le lendemain, où de nouveaux achats d'investisseurs étrangers et d'institutionnels français ont continué de doper l'indice (+ 0,83 %).

Après ces deux séances en hausse, quelques prises de bénéfice ont logiquement, selon les opérateurs, affecté les valeurs françaises, qui ont terminé la séance de mercredi sur une perte de 1,02 %. Jeudi, pour la deuxième séance consécutive, l'indice CAC 40 a terminé dans le rouge. Ce second repli s'expliquait avant tout, *selon les intervenants, par* un mouvement de consolidation. La baisse de 0,10 point du taux d'appel d'offres de la Banque de France était passée pratiquement inaperçue et n'avait pas provoqué de réactions particulières.

Nouvel atout

La dernière séance de la semaine fut placée sous le signe de la prudence en attendant le chiffre du produit inté*rieur brut américain pour le* deuxième trimestre. On attendait une progression de 3,5 %, les analystes les plus pessimistes imaginaient que celle-ci pourrait atteindre 4, voire 5 %. Apparemment, les 3,7 % annoncés par le département du commerce américain ont rassuré les boursiers des deux côtés de l'Atlantique. Le rendement des bons du Trésor américain est passé de 7,55 % à 7,47 % et comme la baisse des rendements profite aux actions... Si Wall Street gagnait 13 points en une demi-heure de cotations, Paris avait préalablement terminé la séance sur un gain de 1,05 %, l'indice CAC 40 s'inscrivant à la cote 2 074,99.

Pour les semaines à venir, selon *Perspectives*, publication des analystes d'Indosuez, la Bourse de Paris, qui est en train de regagner aux yeux des investisseurs internationaux tout son pouvoir de séduction, pourrait bénéficier des reports de capitaux et continuer à progresser rapidement d'ici à la rentrée. En effet, selon eux, grâce à la stabilisation qui se dessine sur les marchés obligataires, les opérateurs devraient désormais reporter leur attention sur les prévisions de résultats des entreprises et y trouver matière à une reprise de la hausse des cours.

Après la suppression de l'impôt de Bourse pour les non-résidents, la Bourse de Paris s'est dotée d'un nouvel atout *dans la compétition qui* l'oppose aux places étrangères en général et à Londres en particulier. Le ministère de l'économie a, en effet, donné son feu vert, jeudi 28 juillet, à l'homologation des dispositions du règlement général du Conseil des Bourses de valeurs (CBV), mettant en place un dispositif mieux adapté pour la négociation des blocs d'actions à Paris. Ces opérations pourront désormais se réaliser de manière immédiate. Ce dispositif, élaboré par le CBV, respecte l'intégrité du marché centralisé dont les cours déterminent le prix auquel les transactions de blocs peuvent être effectuées. Selon Bercy, il permettra le rapatriement d'opérations sur blocs de titres qui se réalisaient fréquemment à l'étranger dans des conditions de moindre transparence.

En fait, ces transactions sur blocs étaient jusqu'alors essentiellement effectuées à Londres dans des conditions d'opacité appréciées des opérateurs anglo-saxons et déplorées par le ministère de l'économie. Il sera désormais possible de traiter à Paris des blocs de titres (10 000 Elf Aquitaine, 15 000 Alcatel, par exemple) à un prix qui sera le même pour tout le monde, et établi à partir d'une fourchette moyenne pondérée issue du carnet central d'ordre.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	29-7-94	Diff.
Bongrain	3 180	90
Danone	823	15
Eridania Béghin	889	14
Fromageries Bel	5 220	120
LVMH	866	22
Pernod-Ricard	343,3	1,7
Rémy-Cointreau	218,9	– 0,6
Saint Louis c.35F	1 622	– 18

Assurances

	29-7-94	Diff.
AGF	437	– 47
AXA	168,4	– 99,3
GAN	403	– 11,2
SCOR SA	130	1
UAP	154,8	– 1,3

Bâtiment et matériaux

	29-7-94	Diff.
Bouygues	620	+ 4
Ciments français	314	+ 31,1
Colas	1 077	+ 35
Eurotunnel	26,65	+ 2,45
Eiffage	1 365	– 19
GTM Entrepose	450	+ 17
Imétal	590	+ 4
Immob. Phénix	81,2	+ 6
Jean Lefebvre	1 209	– 44
Lafarge-Coppée	440,4	– 5,6
Poliet	450	– 30
Saint-Gobain	683	+ 1
SGE	217	– 28
Spie-Batignolles	379,9	+ 10,9

Chimie

	29-7-94	Diff.
Air liquide (L')	816	9
Gascogne	500	15
Michelin	256	- 0,5
Plastic Omnium	685	9
Rhône-Poulenc A	130,4	– 5,9
Rhône-Poulenc CI	151	– 5
Roussel-Uclaf	600	30
Sanofi	961	– 18
Synthélabo	195	Inchangé

Consommation non alimentaire

	29-7-94	Diff.
BIC	1 289	- 1
Chargeurs	1 408	+ 32
Christian Dior	448	+ 12
Clarins	548	Inchangé
DMC	456	- 7
EBF	962	+ 21
Essilor Int	781	+ 57
Gr. André	545	– 9
L'Oréal L'	1 210	– 35
Moulinex	119,8	+ 7,2
Salomon	1 875	– 9
SEB	546	+ 42
Skis Rossignol	2 045	+ 115
Sommer-Allibert	2 184	+ 8
Zodiac	2 240	+ 61

Crédit et banques

	29-7-94	Diff.
Comp. bancaire	515	– 15
BNP CI	260,7	2,7
Cetelem	1 200	Inchangé
CPR	424	14,5
CDE	218	Inchangé
CCF	228	– 4,6
CFF	1 035	19
CLF	420,3	6,8
Créd. lyon. CI	487	20,6
Crédit national	503	– 17
Société générale	592	2
SOVAC	613	18
UFB Locabail	390	inchangé
UIC	410	9
Via Banque	400	2

Distribution

	29-7-94	Diff.
Bon Marché	760	– 22
Carrefour	2 089	39
Casino	152,8	0,8
Castorama Dubois	770	47
Compt. modernes	1 382	105
Damart	5 900	240
Docks de France	668	11
Gal. Lafayette	2 010	– 15
Guilbert SA	419	– 81
Guyenne Gasc.	1 448	28
Pinault Pr.	987	63
Primagaz	961	29
Promodès	987	32
Rexel cp 10 F	644	41

Electricité et électronique

	29-7-94	Diff.
Alcatel-Alst.	644	16
Alcatel-Câble	590	16
CSEE	585	39
Intertechnique	625	15
Labinal	747	5
Legrand	6 440	120
Matra Hachette	115	– 3
Radiotechnique	476	40,9
Sagem	2 690	70
Schneider cp 7 F	417	8
Thomson-CSF	168,2	6,5

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Elf Aquitaine	3 037 050	1 258 343
Alcatel-Alsthom	1 316 620	826 828
Eaux (Gle des)	1 291 026	710 121
LVMH	712 990	609 930
Total	1 903 775	590 330
BNP	2 087 670	541 099
UAP	3 418 620	538 799
Peugeot	647 175	537 528
Saint-Gobain	764 715	526 607
L'Oréal	404 310	497 448
Danone (ex BSN)	592 810	498 676
Ste générale	810 145	481 471
Lafarge Coppée	1 075 740	473 957
Sanofi	477 075	460 868

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	22-7-94	25-7-94	26-7-94	27-7-94	28-7-94
RM	3 955 707	2 234 797	4 615 835	3 309 442	3 836 180
Comptant R. et obl.	20 303 017	48 259 182	26 852 320	27 423 193	42 281 530
Actions	197 933	145 942	251 703	297 653	195 362
Total	24 456 657	50 639 921	31 719 858	31 030 288	46 313 072

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	25-7-94	26-7-94	27-7-94	28-7-94	29-7-94
(base 1000, 31 décembre 1990)					
Ind. SBF 120	1 416,98	1 428,63	1 416,47	1 413,36	1 428,90
Ind. SBF 250	1 369,19	1 380,14	1 370,32	1 367,47	1 338,16
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 059,84	2 076,84	2 055,69	2 053,43	2 074,99

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 29 juillet 1994

Nombre de contrats : 128 093 environ

COURS	ÉCHÉANCES SEPT. 1994	DÉC. 1994	MARS 1995	JUIN 1995
Premier	116,86	116,04	115,34	–
+ Haut	117,48	116,38	115,60	–
+ Bas	116,80	116,04	115,34	–
Dernier	117,02	116,38	115,60	–
Compensation	117,02	116,18	115,48	114,70

Immobilier et foncier

	29-7-94	Diff.
GFC	442	– 14,5
Lucia	NC	–
Olipar	20,5	+ 2,5
Rue impériale	3 940	+ 205
Sefimeg	427	+ 14
Silic	761	+ 2
Simco	499	+ 7
Sogeparc	730	– 5
UIF cp22 F	530	+ 10

Investissement et portefeuille

	29-7-94	Diff.
Arnault et Assoc.	NC	–
Bolloré	397	17
Cerus	114,2	1,2
CGIP	1 218	37
Eurafrance	2 040	10
Gaz et Eaux	2 150	30
Lagardère MMB	133,9	– 4,3
Marine-Wendel	390	12
Navigation mixte	988	37
Nord-Est	140	– 0,5
Origny-Desvroise	1 388	Inchangé
Parfinance	202	9
Paribas	389,7	1,1
Suez	275,3	– 2,7
Worms	280	– 3,2

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Olipar	23,2	Euro-Disney	17
Centrest	20,4	A.G.F.	9
Sodero	17,4	Scor	6,1
Legris Indust.	16,8	Rhône-poulenc	6
Comp. mod.	10,7	Crédit national	4,9
Dynaction	10,2	Cas. Guich.	4,6
SDR N. P.-de-C.	10,2	Cetelem	4,4
Essilor Int.	9,7	GPT Fin. Const.	4,3
Vallourec	9,3	Carnaudmetal	4,3
Publicis	9,2	Gle Entreprises	4,2
Gén. Entrep.	4,2	Alspi	8,9
Bon Marché	4,1	B.H.V.	8,7
De Dietrich	4	Pinault P.	8,6
Simco	3,8	Ciments Frs	7,8
Valéo	3,3		

Métallurgie, mécanique

	29-7-94	Diff.
Carnaud Metalbox	175	– 5
Dassault Aviation	461,2	+ 10,2
De Dietrich	2 680	– 40
Fives-Lille	669	+ 24
Legris Industrie	360	+ 39
Métaleurop	78,8	+ 0,9
Pechiney CI	383	Inchangé
Pechiney Int.	167,8	+ 2,7
Peugeot SA	847	+ 14
Strafor, Facom	845	+ 35
Valeo	282,2	– 2,8
Vallourec	230	– 60

Mines d'or, diamant

	29-7-94	Diff.
Anglo-American	293	11,5
Buffelsfontein	55	3,5
De Beers	129,9	2,2
Driefontein	79,5	3,15
Gencor	13,95	0,1
Harmony	29,5	0,7
Randfontein	59,35	3,75
Sainte-Helena	53,5	2,9
Western Deep	226,2	– 2,4

Pétrole

	29-7-94	Diff.
BP-France	116	– 0,5
Elf-Aquitaine	415	– 0,9
Erap-Elf	355,1	+ 2,6
Esso	975	+ 10
Géophysique	555	+ 25
Total	314,8	+ 4,2

Sicomi ou ex-Sicomi

	29-7-94	Diff.
Bail Investiss.	954	22
Genefim	294,5	5
Immobail BTP	394	4,4
Interbail	444	4
Klepierre	659	24
Locindus cp 70 F	925	1
Selectibanque	178	7,5
Unibail	524	– 12

Transports, loisirs, services

	29-7-94	Diff.
Accor	689	12
BIS	360	38
Canal Plus	920	11
Cap Gemini	190	15,8
CEP Comm.	515	3
Club Méditerranée	413,5	8,5
Dauphin Ota	314	12
Eaux (Gle des)	571	32
Ecco	690	15
Euro Disney	9,95	– 1,45
Filipacchi Médias	962	54
Havas	457,5	9,4
Lyonnaise des Eaux	534	1
OGF	685	20
Publicis	500	30
SCAC Delmas Vieljeux	531	– 14
SITA	350	- 420
Sligos	460	18
Sodexho	950	35
TF1	525	– 3

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	29-7-94	Diff.
6 % 93-97	9 852	- 3
10,80 % 1979	NC	–
EDF-GDF 3 %	NC	–
CNB 5 000 F	100,6	+ 0,4
CNB Par. 5 000 F	NC	–
CNB Suez 5 000 F	100,6	+ 0,1
CNI 5 000 F	100,36	+ 0,01

NEW-YORK

En dents de scie

INDICE DOW JONES

+ 0,79 %

Wall Street a regagné quelques points au cours de la semaine écoulée grâce à un net recul des taux d'intérêt à long terme, à la suite de la publication vendredi d'une hausse du produit intérieur brut (PIB) américain, au deuxième trimestre, inférieure aux prévisions. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est adjugé 29,46 points sur la période, à 3 764,50 points, soit une avance de 0,79 %.

La grande Bourse new-yorkaise a évolué en dents de scie, et l'activité a été très réduite durant l'essentiel de la semaine, les investisseurs s'étant tenus à l'écart avant la première estimation du PIB par le département du commerce. Celui-ci a progressé de 3,7 % contre une hausse de 4 % à 4,5 % attendue par les experts. Cette croissance modérée a provoqué un recul immédiat des taux d'intérêt à long terme – sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans est tombé à 7,39 % contre 7,55 % la semaine dernière – et a éloigné les perspectives d'un relèvement des taux d'intérêt interbancaires par la Réserve fédérale lors de la prochaine réunion du comité de l'open market à la mi-août. Si l'activité s'est accélérée vendredi, elle devrait à nouveau ralentir la semaine prochaine, dans l'attente de la publication vendredi des chiffres mensuels de l'emploi, première statistique pour le mois de juillet.

Indice Dow Jones du 29 juillet : 3 764,50 (c. 3 735,04).

Valeurs	Cours 22 juillet	Cours 29 juillet
Alcoa	79 3/8	78 1/4
Allied Signal Inc.	36 1/4	38 1/4
American Express	26	26 1/2
ATT	54 1/4	54 5/8
Bethlehem Steel	22 3/8	22 1/4
Boeing	46 1/8	44 5/8
Caterpillar Inc.	106 5/8	108 3/8
Chevron	44	44 3/8
Coca-Cola	42 5/8	44 3/8
Disney Corp.	41 3/4	42 1/2
Du Pont de Nemours	60 1/8	59 3/8
Eastman Kodak	49 1/8	48 3/8
Exxon	57 3/4	59 1/2
General Electric	49 5/8	50 3/8
General Motors	50 1/4	51 3/8
Goodyear Tire	36 3/8	35 5/8
IBM	61 3/8	61 3/4
International Paper	73	72 7/8
Morgan (J.P.)	61 1/2	63
McDonnell Douglas	115	113
Merck and Co	29 5/8	29 5/8
Minnesota Mining	51 1/8	53 1/8
Philip Morris	54	55
Procter Gamble	53 7/8	55 3/4
Sears Roeb. and Co	48 1/2	47 1/4
Texaco	63	63 1/2
Union Carbide	26 3/4	28 1/4
United Tech.	62 1/2	60 1/4
Westinghouse El	11 7/8	12 1/8
Woolworth	16 1/8	15 1/8

TOKYO

Inchangée

INDICE NIKKEI

- 0,07 %

La Bourse de Tokyo a terminé la semaine pratiquement à l'équilibre (-0,07 %) grâce aux points engrangés *in extremis* lors de la séance de vendredi (+1 %). D'une semaine sur l'autre, l'indice Nikkei s'est effrité de 13,5 points à 20 449,39 points alors qu'il avait perdu 307,26 points sur la précédente période.

Cette ultime progression est en partie due à la hausse du dollar qui a stimulé les valeurs liées à l'exportation. Le dollar a, en effet, atteint pour la première fois depuis un mois le niveau symbole des 100 yens, encourageant les courtiers, les fonds publics et certains investisseurs institutionnels à acheter des valeurs liées à l'exportation, notamment les fabricants de semi-conducteurs et les groupes automobiles. Toutefois, le volume des échanges est cependant resté faible, car les intervenants se demandent si le dollar va continuer à monter.

L'indice élargi Topix a également peu varié puisque d'un vendredi sur l'autre il a perdu 0,45 point à 1 637,41 points.

Les investisseurs étrangers, convaincus que l'économie japonaise peut résister à un yen fort, leurs achats pourraient se focaliser sur les valeurs liées à la demande intérieure, a souligné M. Takanori Hiramoto, de Prudential Securities. *« En tenant compte des possibilités de quelques prises de bénéfices, l'indice devrait évoluer autour du niveau actuel »*, a-t-il ajouté.

Indice du 29 juillet : Nikkei, 20 449,39 (c. 20 462,89) ; Topix, 1 637,41 (c. 1 637,86).

	Cours 22 juillet	Cours 29 juillet
Bridgestone	1 590	1 640
Canon	1 760	1 710
Fuji Bank	2 240	2 260
Honda Motors	1 770	1 730
Matsushita Electric	1 710	1 640
Mitsubishi Heavy	784	777
Sony Corp.	5 950	5 870
Toyota Motors	2 170	2 120

LONDRES

Inquiétudes -1%

L'expansion de l'économie britannique et les possibles dérapages inflationnistes ont inquiété cette semaine la Bourse de *Londres, qui a cédé du* terrain par peur d'une hausse prochaine des taux d'intérêt de la Banque d'Angleterre. L'indice Footsie des 100 plus grandes valeurs a terminé la journée de vendredi à 3 082,6 points, en baisse de 32,1 points, soit un recul de 1 % par rapport au vendredi de la semaine précédente.

Une étude de la CBI (Confédération de l'industrie britannique) et un sondage à paraître lundi ont inquiété les boursiers cette semaine. L'étude de la CBI souligne que la majorité des chefs d'entreprise redoutent que *« les prix augmentent plutôt qu'ils ne faiblissent »* ces prochains mois. Quant au sondage à paraître, effectué auprès des directeurs d'achat, celui-ci constate que les prix ne cessent de monter depuis douze mois parce que les entreprises n'arrivent pas à faire face à la demande croissante.

Indices « FT » du 29 juillet : 100 valeurs, 3 082,6 (c. 3 114,7) ; 30 valeurs, 2 392,2 (c. 2 425,7) ; mines d'or, 239,5 (c. 229,7) ; fonds d'Etat, 91,75 (c. 93,43).

	Cours 22 juillet	Cours 29 juillet
Allied Lyons	5,79	5,82
BP	4,13	4,12
BTR	3,78	3,89
Cadbury	4,35	4,32
Glaxo	5,75	5,72
GUS	5,93	5,78
ICI	8,36	8,35
Reuters	4,89	4,88
RTZ	8,60	8,62
Shell	7,41	7,31
Unilever	10,19	10,11

FRANCFORT

Torpeur estivale – 0,17 %

La Bourse de Francfort a succombé cette semaine à la torpeur estivale, ne parvenant pas à poursuivre son mouvement haussier entamé fin juin, en dépit d'une pluie de résultats d'entreprises pour la plupart satisfaisants. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 146,64 points, soit en léger recul de 0,17 % par rapport à la clôture de la semaine passée. Les courtiers ont souligné l'absence des investisseurs sur le marché, en dépit d'une petite reprise du dollar observée dès vendredi 22 juillet et des bons résultats semestriels des constructeurs automobiles.

Après les fortes hausses des semaines passées – le DAX a gagné 5,4 % sur le mois de juillet –, la Bourse allemande a adopté cette semaine *« une démarche en crabe »*, estime la Commerzbank, les cours perdant lors d'une séance ce qu'ils avaient gagné la veille. Selon elle, ce mouvement latéral devrait se poursuivre à court terme en raison des incertitudes sur l'évolution du dollar et des taux d'intérêt.

Indice DAX du 29 juillet : 2 146,64 (c. 2 150,26).

	Cours 22 juillet	Cours 29 juillet
AEG	183,50	179
BASF	310	316,40
Bayer	361,50	360,80
Commerzbank	341,50	337,50
Deutsche Bank	732,50	731,50
Hoechst	334	344,80
Karstadt	569	568
Mannesman	445	438
Siemens	683,50	680
Volkswagen	496,30	502

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Un bon placement

Le Comptoir des entrepreneurs propose aux porteurs des obligations du premier emprunt qu'il a lancé à l'étranger de leur racheter les titres à leur valeur nominale. Il s'agit d'une transaction qui avait vu le jour au *début de 1991* et dont l'échéance normale est prévue pour janvier 1997. L'affaire portait au départ sur *50* millions de francs suisses. Il en reste un peu plus de la moitié en circulation.

Cette offre de rachat retient l'*attention pour deux raisons principales*. La plus immédiate tient à la santé de l'emprunteur qui, naguère *en pleine déconfiture*, peut envisager maintenant, dans un souci de bonne gestion, de rembourser par anticipation une partie de la dette qu'il a contractée en devises.

En deuxième lieu, cette offre *montre combien* il *est parfois difficile* d'évaluer le juste rendement d'un emprunt. Après les efforts *considérables déployés* cette année par l'Etat et la communauté financière française tout entière pour remettre cette entreprise sur ses rails, qui douterait de sa capacité à payer ses dettes à moyen terme ? Il se trouve que l'emprunt *que le Comptoir veut racheter*, et qui a encore deux ans et demi à courir, rapporte bien davantage qu'un nouvel investissement dans des titres de bonne qualité et d'une durée du même ordre.

Le taux d'intérêt facial des obli*gations suisses du Comptoir est* de 6,65 % l'an. C'est le niveau qui prévalait il y a trois ans, au moment du lancement de l'opération. Aujourd'hui, les rendements sont beaucoup plus bas. Pour une durée d'environ trois ans, le taux est inférieur à 5 %. On peut raisonnablement penser que les 6,65 % du Comptoir représentent une *rémunération suffisamment* attrayante pour inciter les investisseurs à conserver leurs titres jusqu'au bout. Or il est évident que lorsqu'un emprunteur lance une offre de rachat de ce genre, il a sondé le terrain et a de bonnes raisons d'espérer que les porteurs d'obligations seront nombreux à y répondre de façon positive.

D'une façon plus *générale*, la proposition du Comptoir met en évidence l'attrait persistant qu'exerce le marché suisse des capitaux sur les emprunteurs français. Certains, parmi les meilleurs, y puisent des fonds dans des quantités importantes. Electricité de France le fait régulièrement et actuellement 10 % *de sa dette* à long terme est libellée dans cette devise. La proportion pourrait augmenter. *Quant* à la *SNCF*, la part relative du franc suisse rapportée à sa dette globale est un peu *moins grande (environ 7 %) mais* l'entreprise tient à s'endetter davantage dans cette monnaie à *laquelle* sont liés les *taux d'intérêt* les plus bas d'Europe, ce qui permettra d'affronter sans crainte le risque de change.

Un test pour le marché allemand

Dans l'ensemble, le marché a confirmé ces bonnes dispositions la semaine passée dans presque tous les compartiments. Même celui de l'eurolire a continué de faire preuve d'une assez bonne résistance face à la pression des événements politiques. La limite est toutefois *atteinte* et le *marché* ne supporterait guère de nouvelles et grandes émissions ces prochains jours.

Dans le compartiment du mark allemand, le début du mois d'août est attendu avec quelque impatience car, *pour* la *première* fois depuis des semaines, un grand emprunt de type classique devrait y *être émis, qui s'adresse à une* gamme très étendue de bailleurs de fonds. Il s'agit de la Banque européenne d'investissement qui entend se procurer 750 millions de marks pour une durée de cinq ou six ans. Une émission d'une taille semblable vient certes de voir le jour en Allemagne, pour une durée moyenne également et pour le compte d'un autre *emprunteur* européen de premier plan, BNG, un établissement qui joue aux Pays-Bas *un rôle comparable* à celui du Crédit local de France. Mais cette opération était en *grande partie offerte à une catégorie* bien définie de souscripteurs, des personnes physiques domiciliées *en Allemagne et en Suisse*. On espère que la transaction de la Banque européenne aura un caractère plus universel, et donc que l'accueil qui lui sera fait permettra mieux de juger de l'état du marché allemand dans son ensemble.

Au chapitre *de la protection* des épargnants, de nouveaux développements sont à noter qui devraient prévenir d'*éventuelles* déconvenues. Le compartiment international des emprunts convertibles en actions coréennes vient de rouvrir ses portes. Kohap, une entreprise du secteur textile, vient d'y émettre un emprunt de 40 millions *de francs suisses et d'une durée de* cinq ans. Cet emprunt est le premier d'une liste assez longue d'opérations coréennes prévues pour cet été. Ce qui le distingue, c'est une mise en garde insérée dans le mémorendum d'information rédigé par la banque qui s'en occupe, le Crédit suisse. Il y est précisé que l'investissement pourrait se révéler risqué, et les épargnants qui cherchent à placer leur argent sont invités à lire attentivement *le prospectus d'émission*, à bien se renseigner au sujet de l'emprunteur et de la situation qui règne dans son pays, tant sur le plan fiscal et économique que politique.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar remonte à 100 yens

Après avoir, le 21 juin 1994, enfoncé le seuil symbolique des 100 yens et chuté un peu au-dessous de 97 yens, record historique, le *dollar est remonté à 100 yens* à la fin de cette semaine, tout en s'affaiblissant légèrement vis-à-*vis des monnaies européennes*.

Ce raffermissement à l'égard de la monnaie japonaise a été provoqué par des déclarations, assez ambiguës il est vrai, des négociateurs américains qui demandent l'ouverture des marchés publics *japonais de la télécommunication* et des technologies médicales, et menacent de sanctions l'empire *du Soleil-Levant si aucun accord* n'est réalisé au 31 juillet 1994. A la veille du week-end, les marchandages se poursuivaient. L'un des négociateurs américains ayant déclaré que des *« progrès minimaux »* avaient été réalisés la *semaine* dernière à Hongkong, cela suffisait pour faire remonter le dollar à 100 yens. Mais *ça* ne l'a *pas empêché de faiblir vis-à-vis* des monnaies européennes, retombant à 1,5850 DM et 3,41 francs contre 1,5955 DM et 5,45 francs huit jours auparavant. Il avait même glissé à 1,5680 DM et 5,37 francs avant de rebondir, *vendredi matin*, à 1,5920 DM et 5,44 francs.

Paradoxalement, l'annonce d'une *progression* modérée (+ 3,7 %) du produit intérieur brut américain (PIB) au deuxième trimestre 1994, *due surtout* à l'augmentation des stocks, a déprimé la devise américaine, qui ne paraît guère sortie d'affaire. Comme le relève François Chevallier, économiste à la BFCE, à prix de matière première égal, les fonds fédéraux *(loyer de l'argent au jour le jour* à New-York) s'échangeaient à un taux de 4,5 % au-dessus du niveau de l'inflation en *1989*, contre seulement 2 % aujourd'hui. Ce qui laisse planer la possibilité d'un nouveau relèvement des Federal *Funds par la Fed*, toujours anxieuse de prévenir par avance la moindre poussée de l'inflation.

En Europe, la bonne tenue rela*tive du dollar a permis au franc de* se comporter correctement à l'égard du mark. L'événement de *la semaine* a été le nouvel accès de faiblesse de la lire, victime des affrontements entre le président du Conseil italien, Silvio Berlus*coni, et les juges de la Péninsule* qui ont inculpé son frère, assigné à résidence. Les turbulences politiques provoquées par ces affron*tements, et les menaces qu'elles* font peser sur la cohésion de la majorité gouvernementale n'ont pas manqué de se répercuter sur le marché des changes.

Le cours du mark à Milan (excellent thermomètre de confiance dans la devise italienne), qui, la semaine dernière, était passé de *992* lires à un peu plus de 1 000 lires *pour* revenir à son niveau initial, a égalé au milieu de cette semaine son record historique de 1 009,50 lires établi au début de décembre 1993 lors des élections municipales... A la veille du week-end, *toutefois*, il était retombé à 1 002 lires. Certains opérateurs verraient monter, le *cas échéant, le mark jusqu'à* 1 010 ou 1 020 lires. Mais la plupart des analystes estiment toutefois *que le cours de la devise allemande* devrait s'établir aux environs de 900 lires, compte tenu des progrès faits par l'Italie dans la lutte contre l'inflation et de l'amélioration de la conjoncture économique dans ce pays.

F. R.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 25 AU 29 JUILLET 1994
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,5340	-	18,3756	74,0466	62,7549	3,0479	55,8971	0,00627
	1,5285	-	18,3335	73,9919	62,6763	3,0441	55,8971	0,00632
Paris	8,3480	5,4420	-	402,9619	341,5124	16,5864	304,1923	3,4098
	8,3372	5,4545	-	403,5886	341,8678	16,6043	304,8910	3,4457
Zurich	2,0717	1,3505	24,8162	-	84,7505	4,1161	75,4891	0,8462
	2,0658	1,3515	24,7777	-	84,7070	4,1142	75,5450	0,8538
Francfort	2,4444	1,5935	29,2815	117,9933	-	4,8568	89,0721	0,9984
	2,4387	1,5955	29,2511	118,0540	-	4,8569	89,1839	1,0079
Bruxelles	50,3305	32,81	6,0290	24,2947	20,5899	-	18,3399	2,0558
	50,2112	32,85	6,0226	24,3063	20,5892	-	18,3622	2,0752
Amsterdam	2,7443	1,7890	32,8739434	1,32469	112,268591	5,45261	-	1,1280732
	2,7345	1,7890	32,79861	1,32371	112,12786	5,44597	-	1,1303266
Milan	2448,26	1596	293,2245	1181,7845	1001,5689	48,64371	892,1185	-
	2419,62	1583	290,2191	1171,2912	992,1655	48,18874	884,8519	-
Tokyo	153,81	100,27	18,42521	74,24658	62,92438	3,05608	56,04807	0,062826
	150,63	98,55	18,06765	72,91898	61,76747	3,00000	55,08664	0,062255

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 29 juillet 5,42734 F contre 5,534753 F le vendredi 22 juillet 1994.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
(Taux calculés par rapport aux cours indicatifs de la Banque de France)
29 juillet 1994
FLORIN NÉERLANDAIS — FRANC BELGE — MARK ALLEMAND — FRANC FRANÇAIS — COURONNE DANOISE — LIVRE IRLANDAISE — ESCUDO PORTUGAIS — PESETA ESPAGNOLE
Source : Société générale

MATIÈRES PREMIÈRES

Le cacao en danger

« La nourriture des dieux » ne suffit plus aux hommes. L'épée de Damoclès que constitue le projet présenté par le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark à la Commission de Bruxelles (1) reste suspendue au-dessus du cacao.

Les opérateurs sont ennuyés. Ils savent qu'outre les problèmes de saveur une pareille mesure affecterait la consommation mondiale d'au moins 10 %. *« Si cette autorisation était accordée*, affirment les autorités néerlandaises, très attachées par *principe et par goût* au cacao, *les prix mondiaux baisseraient de 20 % et les producteurs verraient diminuer leurs revenus de 25 %.* » La production mondiale – à peu près de 2 400 000 tonnes actuellement – afficherait, selon les analystes du secteur, un surplus de 400 000 tonnes, soit l'équivalent de la production du Ghana et du Cameroun réunis.

Plus grave encore serait l'effet d'une *telle décision* au niveau psychologique. De toute évidence, les relations entre le Nord et le Sud, déjà entachées d'amertume, se teinteraient de rancœur nuisible aux échanges. C'est, du moins, le point de vue de la maison française de négoce du café et du cacao Tardivat, qui parle de *« difficultés chez les producteurs sans alimenter les bénéfices des consommateurs ». « Il faut prendre en considération*, disent encore ces spécialistes, *qu'un tel changement contribuerait à la modification de la géographie mondiale du cacao.* » En d'autres termes, l'Asie sera avantagée, au détriment de l'Afrique. *Si cette* dernière demeure le premier partenaire – 1,29 million de tonnes prévu pour la campagne 1993-94, – son impact sur le marché mondial s'émousse : elle récoltait 1,47 million de tonnes au cours de la saison 1988-89 et 1,41 million de tonnes en 1990-91. Et ce qui a été perdu par l'Afrique ne l'a pas été pour tout le *monde* : l'Asie, quasi inexistante dans les années 70, gagnait parallèlement près de 22 % du marché mondial.

Marché nerveux

Pour l'heure, le marché reste tendu, les prix orientés à la *hausse : les cours mondiaux* crépitent – sans flamber – jusqu'à 1 100 livres la tonne, alors qu'ils plafonnaient à *900 dollars* au cours des premiers mois de l'année. La raison ne réside certes pas dans les menaces qui pèsent sur le cacao. Seules en cause, les perspectives d'érosion de la demande abaisseraient au contraire les prix. Les incertitudes qui pèsent sur l'offre mondiale constituent les véritables motifs de la brutale hausse des cours. Les chiffres de récolte pour la campagne 1993-94 sont connus. Ce *sont désormais* ceux de la *prochaine* récolte – pas encore publiés, bien sûr – qui intéressent *les opérateurs*.

Traditionnellement à cette période de l'année, entre juin et octobre – *juste avant* la *cueillette en* Côte-d'Ivoire, – le marché s'agite, bruisse d'interrogations diverses. *Cette* année ne déroge pas à la règle : de quelle teneur sera la campagne prochaine ? Devra-t-on affronter un quatrième *déficit* ? – (celui-ci s'élevait à 100 000 tonnes pour la saison présente). *Et* surtout, *la prochaine* récolte de la Côte-d'Ivoire sera-t-elle endommagée par la sécheresse ? Autant de questions *sans réponse*, qui *rendent* les opérateurs fébriles, les industriels inquiets.

Alors que la plupart des autres matières premières souffrent d'excédents, curieusement la cabosse manque de fèves. Ou plutôt le marché croit manquer de cacao. Car il ne peut s'agir que d'une vue de l'esprit : les entre*pôts mondiaux regorgent* d'au moins 1 million de tonnes de cacao. Néanmoins, cette anxiété en définitive peu fondée renchérit les prix au point qu'ils couvrent les frais de production, du moins en Afrique et en Asie. L'Amérique latine – *dont les cours représentent* à peu près 25 % – éprouve la plus grande difficulté, de l'avis *d'un spécialiste, à rentabiliser ses* investissements : la main-d'œuvre y est salariée.

MARIE DE VARNEY

(1) Depuis 1986, les chocolatiers du nord de l'Europe font pression sur *Bruxelles pour étendre à toute la Communauté* ce qui leur est particulier. Par dérogation – les produits de substitution sont interdits en Europe – le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ont la possibilité *de commercialiser sous* l'appellation « chocolat » ce qui ne l'est pas tout à fait : ils peuvent incorporer jusqu'à 5 % de matières grasses végétales autres que du beurre de cacao, notamment de l'huile de palme ou des dérivés de soja qui valent dix fois moins cher que la matière pre*mière tropicale. A la fin de l'année* der*nière* (*le Monde* du 12 novembre 1993), la pression s'est faite plus insistante, mais Paris s'est vivement interposé pour que l'exception ne soit pas la règle ; pourtant, les exigences des industriels européens sont à nouveau, en cette fin juillet, à l'ordre *du jour*.

PRODUITS	COURS DU 29-7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 442 (– 76) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 478 (+ 64) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 295 (+ 25) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Octobre	314,58 (– 2,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Septembre	3 415 (– 212) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Septembre	1 487 (+ 15) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Septembre	330,75 (+ 8,25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Septembre	219 (+ 3,85) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Septembre	176,70 (+ 1) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Septembre	18,58 (+ 0,73) Dollars/baril
Or (Londres)	384 (Inch.) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 22-7-94	Cours 29-7-94
Or fin (kilo en barre)	67 200	67 100
– (kilo en lingot)	67 200	67 350
Pièce française (20 F)	387	389
• Pièce française (10 F)	317	315
Pièce suisse (20 F)	387	387
Pièce latine (20 F)	390	387
• Pièce tunisienne (20 F)	380	384
Souverain	498	495
• Souverain Elizabeth II	483	484
• Demi-souverain	306	301
Pièce de 20 dollars	2 440	2 500
– 10 dollars	1 350	1 308
• – 5 dollars	640	645
– 50 pesos	2 545	2 520
• – 20 marks	462	462
– 10 florins	402	402
• – 5 roubles	272	280

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Soulagement aux Etats-Unis

Vendredi après-midi, heure européenne, le chiffre tant attendu, celui de la progression du produit intérieur brut (PIB) des Etats-Unis au deuxième trimestre 1994, tombait sur les écrans des *terminaux électroniques* du monde entier : + 3,7 %, contre + 3,3 % au premier trimestre, après révision. *Ouf !*

Les milieux financiers américains et internationaux redoutaient une progression bien supérieure, *la fourchette la plus basse étant* 4 %, et certains opérateurs comme la firme américaine Goldman Sachs *allaient même* jusqu'à prévoir un taux de 5 %, ce qui aurait provoqué un beau chahut sur les marchés, où la crainte de *la* surchauffe et de l'inflation aurait fait bondir les rendements et plonger les cours des obligations.

Ce fut tout le contraire : l'annonce de ce chiffre de 3,7 %, considérée comme « sage » et peu inflationniste (*le « déflateur »*, qui mesure l'inflation outre-Atlantique, restait fixé à 2,9 % au deuxième trimestre comme au premier) entraîna une chute des rendements des obligations du Trésor américain de 7,28 % à 7,11 % à l'échéance de dix ans et de 7,55 % à 7,40 % à l'échéance de trente ans. La bombe était donc désamorcée, au grand soulagement de tous, et notamment des Européens qui, toutefois, redoutent moins la contagion à présent, leurs marchés semblant, nous l'avons déjà souligné dans ces colonnes, se « déconnecter » des marchés américains.

Beaucoup d'incertitudes subsistent *néanmoins, les données* rendues publiques chaque jour apparaissant un peu contradictoires. *Ainsi les nouvelles inscrip*tions au chômage outre-Atlantique sont retombées, la semaine dernière, de 390 000 à 331 000, ce qui laisse supposer une activité assez forte, de même que les commandes de *biens durables*, en hausse de 1,3 % en juillet, hors matériels de transport. En sens inverse, l'*indice* de confiance de l'université du Michigan est revenu de 92 en juin à 91,6 en juillet. En outre, pour ce qui est de la progression du PIB au deuxième trimestre, 1,5 % (sur un total de 3,7 %) seulement est imputable aux ventes, contre 2,2 % pour la progression des stocks, la plus importante depuis le deuxième trimestre 1991.

Certes, l'augmentation des stocks est un signe d'optimisme de la part des chefs d'entreprise, mais elle peut aussi freiner l'activité si la confiance devient moins forte. Une autre indication sera donnée à la fin de la semaine prochaine par les chiffres mensuels du chômage.

Retour au calme

Bien entendu, les marchés financiers, au vu de ces 3,7 % de *progression du PIB, ont conclu*, un peu hâtivement sans doute, que la Réserve fédérale des Etats-Unis *pouvait ne pas augmenter ses taux* directeurs à la mi-août prochain, contrairement à ce qu'avait pu *laisser entrevoir son président*, Alan Greenspan, la semaine dernière devant le Sénat. Mais il est possible que l'on puisse déboucher, ces temps-ci, sur un certain retour au calme, aux Etats-Unis s'entend. *Les rumeurs* qui courent sont révélatrices à cet égard : jeudi après-midi à New-York, on parlait d'achat pour le compte d'intérêts arabes, d'obligations du Trésor américain pour 500 milliards de dollars disait-on, provenant de la vente de titres japonais.

Le retour au calme est perceptible également en Europe, où, autre indice révélateur, les fonds de performance américains (hedge funds) commencent à revenir sur les marchés des actions, notamment à Paris. Sur le MATIF, le cours de l'échéance septembre du contrat notionnel 10 ans a poussé une pointe en début de semaine à 117,84 %, pour retomber à 116,40 et remonter à plus de 117 à la veille du week-end (117,38), après avoir salué à 117,48 le chiffre du PNB américain. Le rendement de l'OAT 10 ans étant, vendredi soir, revenu à 7,25 % contre 7,33 % huit jours auparavant. Les analystes de la Société générale tempèrent un petit peu *leur* optimisme de la semaine précédente, mais continuent de privilégier un rebond du MATIF sur le niveau de la mi-mai (121,46), sauf si une « cassure » se produit au-dessous de 115,34.

La Banque de France, *sans surprise*, a ramené de 5,10 % à 5 % les taux de ses appels d'offres : on *le savait pratiquement depuis* le milieu de la semaine dernière, date à laquelle la Banque fédérale d'Allemagne avait annoncé qu'elle abaisserait, mercredi 27 juillet, son taux de pension (*REPO*) de 4,88 % à 4,85 %, ce qu'elle a fait. Dès lors, l'écart de 25 centimes entre Paris et Francfort devenait un peu trop important, d'où la décision du conseil de politique monétaire de la Banque de France.

Que se passera-t-il après le 18 août ? Selon les services d'études économique de la Banque Indosuez, la Banque fédérale d'Allemagne pourrait encore abaisser d'un demi-point (0,50) son taux d'escompte d'ici à la fin de l'année, en une ou deux fois, le ramenant ainsi à 4 %, de manière à réduire à 4,50 % le loyer de l'euromark à trois mois, qui est de 5 % actuellement. Ces services n'entrevoient *pas* de remontée de ce taux d'escompte avant un certain temps, probablement plus tard que ne le *prévoyaient* certains experts (dès le printemps 1995). En revanche, la Bundesbank pourrait *s'inquiéter* du sort des négociations salariales fin 1995, début 1996.

Sur le marché obligataire français, très calme en ce moment, l'activité est réduite. La Compagnie *parisienne* de réescompte a levé, avec un certain succès, notamment auprès des particuliers, 950 milliards de francs à 7,76 % à dix ans, soit 55 centimes au-dessus du rendement de l'OAT.

FRANÇOIS RENARD

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

L'ANNEAU DE CRIN. Film franco-polonais-britannique-allemand d'Andrzej Wajda, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BAD BILLY. Film américain de Nick Mead, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

UN ANGE GARDIEN POUR TESS. Film américain de Hugh Wilson, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

VOYAGE. Film européen de John MacKenzie, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Révisons nos classiques! : les Nibelungen (1924), de Fritz Lang, 16 h 30 ; les Nibelungen (1924), de Fritz Lang, 19 h.

CINÉMATHÈQUE-SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Le Cinéma des assassins : Landru (1963), de Claude Chabrol, 17 h ; Juste avant la nuit (1971), de Claude Chabrol, 19 h 30 ; la Grande Menace, v.f.), de Jack Gold, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
SALLE GARANCE (42-78-37-29)

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

Les Amants de Paris : Quasimodo, le bossu de Notre-Dame (1939), de William Dieterle, 14 h 30 ; Spot Samaritaine (1960-1969). ; Violette et François (1977), de Jacques Rouffio, 16 h 30 ; Proof (1990, v.o. s.t.f.), de Jocelyn Moorhouse, 18 h 30 ; le Voyageur italien (1982), de Fernand Moszkowicz ; le Dernier Tango à Paris (1972), de Bernardo Bertolucci, 20 h 30 ; les Dîners dans le noir, 21 h.

MARDI

Les Amants de Paris : Lucienne Boyer, reparlez-nous d'amour (1965), de Michel Honorin ; le Paradis perdu (1939), d'Abel Gance, 14 h 30 ; Claire (1965), de Jean-Claude Hechinger ; Bande annonce : Pierrot le fou (1965), de Jean-Luc Godard ; Anna (1967), de Pierre Korainik, 16 h 30 ; Jennifer 8 (1991, v.o. s.t.f.), de Bruce Robinson, 18 h 30 ; Spot BASF (1983). ; la Bohème (1987, v.o. s.t.f.), de Luigi Comencini, 20 h 30 ; les Dîners dans le noir, 21 h.

GALERIE NATIONALE
DU JEU DE PAUME
(47-03-12-50)

DIMANCHE

La Valse des médias (1987), de Luc Moullet, 15 h 30 ; la Comédie du travail (1987), de Luc Moullet, 17 h.

LES EXCLUSIVITÉS

ABSOLOM 2022 (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'AFFAIRE PÉLICAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

ALADDIN (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ALLUMÉS DE BEVERLY HILLS (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00).

LES AMOUREUX (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

AU NOM DU PÈRE (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

BACKBEAT (A., v.o.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE BAZAAR DE L'ÉPOUVANTE (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BELLE EPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

BELLES DE L'OUEST (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES BRAQUEUSES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

CASQUE BLEU (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

CHASSEURS DE VAGUES (A., v.f.) : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DRACULA (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'EAU FROIDE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ETAT SECOND (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

EXCESSIVE FORCE (*) (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

FRESH (*) (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE GRAND SAUT (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

GROSSE FATIGUE (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

HYDRO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

IL ÉTAIT UNE FOIS LE BRONX (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67).

L'IRRÉSOLU (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81).

J'AI PAS SOMMEIL (*) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

JACK L'ECLAIR (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE JOURNAL (A., v.f.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55).

KIKA (*) (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.f.) : Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MALICE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (36-68-43-47).

MAX, LE MEILLEUR AMI DE L'HOMME (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MINA TANNENBAUM (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

NAKED (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES OMBRES DU CŒUR (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES PATRIOTES (Fr., v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

PHILADELPHIA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55).

POLICE ACADEMY, MISSION A MOSCOU (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

POUCELINA (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PRIEZ POUR NOUS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Écran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES QUATRE DINOSAURES ET LE CIRQUE MAGIQUE (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

RAPA NUI (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Miramar, 14e (36-65-70-39).

RASTA ROCKETT (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LA REINE MARGOT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

SAUVEZ WILLY (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SERIAL MOTHER (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33).

SEUL, AVEC CLAUDE (Can.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE SILENCE DES JAMBONS (It., v.f.) : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE FLINTSTONES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROP DE BONHEUR (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

UN ÉTÉ INOUBLIABLE (Fr.-Rou., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

VIVRE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81).

YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ANNIE HALL (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.

ARABESQUE (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) 16 h 55, 18 h 45, 20 h 35, 22 h 20.

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h.

BEETLEJUICE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 05.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 45.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h 30.

LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h 30.

EDWARD AUX MAINS D'ARGENT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 20 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.

GROCK (Suis.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 18 h.

GUELWAAR (sénégalo-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 20.

L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64) 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10.

JABBERWOCKY (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 45.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.

LE JOUEUR DE VIOLON (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 40.

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h 15.

NEUF MOIS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

LA PART DES TÉNÈBRES (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h 10.

LA POURSUITE INFERNALE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

PUSHING THE LIMITS (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 10.

RIFF RAFF (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.

ROMEO IS BLEEDING (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 45.

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 23 h 30.

SMOKING (Fr.) : Studio des Ursulines, 6e (43-26-19-09) 21 h 45.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

LES 3 NINJAS CONTRE-ATTAQUENT (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 10.

Y A-T-IL UN FLIC POUR SAUVER HOLLYWOOD ? (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e 20 h, 22 h.

ZELIG (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 30.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

SAMEDI 30 JUILLET

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Cahora Bassa, le barrage maudit, de Michel Fulla et Serge Billard.
13.45 Jeu : Millionnaire.
14.15 La Une est à vous. Avec la série : Sydney Police.
17.40 Magazine : Trente millions d'amis.
18.10 Série : Tonnerre de feu.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Spécial formule 1, Tiercé, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.
20.45 Magazine : Destins brisés. Emission de Guy Job. Michel Berger. Avec France Gall, Françoise Hardy, Johnny Hallyday, Vanessa Paradis, Peter Kingsbery, Philippe Labro, Luc Plamondon, Jérôme Savary.
22.40 Téléfilm : Passeport pour l'enfer. De Robert Collins.
0.15 Magazine : Formule 1. Grand Prix d'Allemagne.

FRANCE 2

13.35 Magazine : Savoir plus santé. Comment s'arrêter de fumer.
14.35 Magazine : Animalia.
15.20 Magazine : Samedi sport. A 15.25, Tiercé, en direct de Saint-Cloud ; Equitation : Jeux equestres mondiaux ; Rugby : Résumé des deux victoires historiques du XV de France : Nouvelle-Zélande-France à Christ-Church et Auckland ; Cyclisme : portrait du vainqueur du Tour de France 1994.
17.40 Série : Tatort.
19.10 Divertissement : Rien à cirer.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.35).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.40 Jeu : Fort Boyard. L'équipe : Nina Morato et les membres de l'Ecole nationale du cirque de Rosny. Au profit de Clowns sans frontières.
22.00 Opéra : La Flûte enchantée. De Mozart, texte d'Emmanuel Schinkaneder, mise en scène de Robert Carsen, decors et costumes de Patrick Kinmonth, par le Chœur et l'Orchestre des Arts florissants, dir. William Christie ; sol. : Hans Peter Blochwitz, Gillian Webster, Kathleen McKellar Ferguson, Ruth Peel, Anton Scharinger, Natalie Dessay, Steven Cole, Rosa Mannion, Theo Adam, Reinhard Hagen, Linda Kitchen, Jean Delescluse, Laurent Naouri, Jean-Gabriel Saint-Martin, Cyril Verhulst, Bruno Coppens. En direct du Theâtre de l'Archevêché d'Aix-en-Provence et retransmis en simultané et en stereo sur France-Musique ; a 23.30, Entracte : entretien avec Robert Carsen et William Christie ; a 0.05, 2e partie.
1.40 Téléfilm : Le Pouvoir et la Haine (1re partie).

FRANCE 3

13.00 Magazine : Couleur pays. Evasion : randonnées en Bretagne : les dunes de Saint-Malo ; A 14.00, En flânant avec Roger Gicquel à bord de la *Recouvrance* à Brest ; A 14.50, Méridionales : cabanes et cabanons, les salins de Giraud ; A 15.20, Passion pêche : spécial Canada ; A 15.45, Littoral : Sables d'Or, les Pins du cap Ferret ; A 16.15, Génération sensations : Scurf et dragsters ; A 16.45, L'Angleterre sur un divan ou le tunnel sous la *Manche* vu par les Anglais.
17.55 Magazine : Montagne. Le Ladakh, petit Tibet, de Claude Francillon.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Les Simpson.
20.35 Magazine : Tout le sport.
20.50 *Feuilleton :* **Emilie, la passion d'une vie.** De Jean Beaudin, avec Marina Orsini, Roy Dupuis (9e et 10e épisodes).
22.35 Journal et Météo.
22.55 Planète chaude. Phu-Nu, femmes vietnamiennes, de PierreSenélas.
23.50 Magazine : Ruban rouge. Emission interactive sur le sida. Avec le docteur Serge Hefez. Prison et sida.
0.50 Musique : Cadran lunaire. *Valse nº 1 en sol bémol majeur op. 70, Valse posthume en si mineur,* de Chopin, par Maria-Joao Pires, piano.

CANAL +

13.30 Téléfilm : La Dernière Chance d'Annie. De John Gray.
15.10 Documentaire : National Geographic. Les Gardiens du monde sauvage.
15.55 Surprises.
16.15 Série : Le Juge de la nuit.
17.05 Les Superstars du catch.
17.55 Surprises (et a 5.50).
18.05 Série animée : Ren & Stimpy Show.

En clair jusqu'à 20.30

18.25 Court métrage : Zoo Cup.
18.30 Décode pas Bunny.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Musique : Nirvana. *Un show « unplugged » du groupe enregistré à New-York en 1993, pour MTV.*
20.30 Téléfilm : La mort ne meurt pas. De Jack Bender.
22.00 Documentaire : Au fil des cimes. De Bernard Germain.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : The Five Heartbeats. ■ Film américain de Robert Townsend (1992).
1.00 Cinéma : La Nuit sacrée. ■ Film français de Nicolas Klotz (1992).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Peke Peke, le bruit des bateaux. De Patrick Jan (rediff.).
17.55 Magazine : Mégamix. Musique et commerce (rediff.).
19.00 Série : Belphégor. De Claude Barma, avec Juliette Greco, René Dary.
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. L'OTAN pour tous ?
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités japonaises et britanniques de la semaine du 30 juillet 1944, commentées par Marc Ferro et Hisanori Isomura.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : Best Boy. D'Ira Wohl.
22.25 ▶ Téléfilm : République des rêves. De Carl Ehlers, avec Henryk.
0.05 Magazine : Snark. De Paul Ouazan et Louisette Neil. *Pendant la durée des vacances, le magazine de l'image et de l'imaginaire rediffuse quelques-uns de ses numéros. Cette semaine,* O, Tannenbaum, *de Herbert Wentscher ;* Les Habitants, *d'Artavazd Pelechian ;* Pain de sucre, *de Ralf Drechsler ;* Kiss, *de Chris Newby ;* Electric Moon nº 2, *de Nam June Paik* (40 min).

M 6

13.50 Série : V.
14.45 Série : L'île mystérieuse.
15.40 Série : Pause café.
16.45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.45 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital (et a 3.00). Atterrissage en catastrophe, la dereglementation aerienne aux Etats-Unis.
19.15 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Météo des plages.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 0.15).
20.45 Téléfilm : Les Liens du sang. De Paolo Fondato.
0.05 Six minutes première heure.
0.20 3 000 scénarios *contre un virus.* Les trente courts métrages pour la lutte contre le sida.

FRANCE-CULTURE

18.35 Comédie française. Hamlet, de Shakespeare. Mise en scène de Georges Lavaudant, avec François Chaumette, Christine Fersen, Nicolas Silberg.
21.52 Agora. Avec Jean-Pierre Troadec (Amlethus).
22.35 Musique : Jazz à la belle étoile. Gonzalo Rubalcaba, pianiste.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Clotilde Escalle, romancière.

FRANCE-MUSIQUE

18.00 L'Été des festivals. Par Jean-Michel Damian. En direct du Festival de La Roque d'Anthéron. Michel Dalberto, piano.
19.37 France-Musique l'été. Par Martine Kaufmann. Concert (donne le 24 juillet lors du Festival d'Aix-en-Provence) : Trois airs pour l'Avent, Symphonie nº 77 en si bémol majeur, de Haydn ; Stabat Mater, de Pergolesi, par l'Ensemble orchestral de Paris, dir. Christopher Hogwood ; sol. : Maria Bayo, soprano, Marianne Roerholm, alto.
22.00 Concert (en direct d'Aix-en-Provence) : La Flûte enchantée, de Mozart, par la Maitrise des Hauts-de-Seine, le Chœur et l'Orchestre des Arts florissants, dir. William Christie. En simultané sur France 2.

IMAGES

Découvertes

DE quoi s'agissait-il ? C'était une soirée étrange. Pleine d'images d'aventures sans rapport discernable entre elles.

Revenu de Nouvelle-Guinée, un coureur des bois présenté comme *« l'Indiana Jones français »* racontait comment il avait découvert une tribu de Papous qui avait échappe a tous les inventaires scientifiques. Ce jeune dévoreur d'espaces vierges se déclarait certain du caractere exceptionnel de sa trouvaille. Il soutenait mordicus que ces Papous-là n'avaient auparavant jamais rencontré d'homme blanc. Il en voulait pour preuve qu'ils avaient longtemps *« tourné »* autour de lui en le regardant *« de biais »* avant d'accepter les colliers de perles qu'il avait trimballés a travers la jungle, dans un sac-poubelle, avec l'espoir d'une telle rencontre. Mais le dialogue avait tourné court, car le langage de ces indigènes s'etait révélé impénétrable. Un doute subsistait donc. Un autre chercheur contestait la portée de l'événement au *motif que ce contact avec ces* Papous « biaiseux » avait été trop bref pour pouvoir être homologué. On imaginait notre Indiana retournant chez ces trop-méfiants-pour-être-honnêtes et convoquant dare-dare une assemblée générale télévisée en direct pour clore cette controverse.

Tout aussi infranchissable s'annonçait, dans la jungle d'Italie, le *« mur »* dont le chef de la tribu gouvernementale venait d'annoncer l'installation *« entre ses responsabilités publiques et ses intérêts privés »* pour se mettre à l'abri de juges visiblement aussi sournois que des Papous. Cette information semblait signifier qu'il y aurait désormais une plus grande transparence entre les deux côtés dudit *« mur »*. Mais, quelle transparence pour une cloison présentee comme *« impénétrable »* ?

La communication ne semblait pas meilleure, dans le massif du Var, entre l'ancien cacique municipal de Toulon, soupçonné par les magistrats d'avoir détourné a son profit personnel autre chose que des perles lors de ses anciennes expéditions électorales, et ses anciens compagnons de route. Abandonné des siens, le vieux sorcier faisait presque peine à voir. Il ignorait encore la bonne nouvelle de la soirée : l'annonce du possible retour forcé en France de son compère des Alpes-Maritimes, l'ancien maire de Nice, réfugié ces derniers temps en Uruguay et très attendu par nos propres tribunaux. On se delectait déja à la perspective de perles télévisuelles.

La clé de l'énigme se trouvait *dans les images venues de* Nîmes, ou l'on voyait la plus célèbre de nos exploratrices, Simone Veil, confrontee à des spécimens d'une ZUP de l'intérieur aussi mal explorée, apparemment, que les communautés de l'extérieur. Mme Veil éprouvait la plus grande difficulté a comprendre le jeune autochtone qui lui criait à la figure : *« On en a marre qu'on nous raconte des conneries ! »* Il s'agissait d'une soirée thématique consacrée aux variantes de l'ethnopolitique contemporaine.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télevision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 31 JUILLET

TF 1

6.00 Série : Mésaventures.
6.30 Club mini Zig-Zag. Caliméro ; Alfred J. Kwak.
7.10 Club Dorothée. 66, Chump Avenue ; T-Rex.
8.00 Le Disney Club. L'Ecole de la brousse ; Tic et Tac ; Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Dessin animé ; Reportages ; Jeu ; Cuisine ; Invités : les joueurs de pétanque ; Variétés : Golden Gate Quartet.
10.25 Magazine : Auto Moto. Grand Prix d'Allemagne de formule 1 : résumé des essais ; Le petit journal, la grille de départ ; Le tour du circuit embarqué ; Les points chauds du circuit ; magazines et interviews des pilotes ; L'actualité de la formule 1.
11.03 Météo (et à 12.23).
11.05 Magazine : Téléfoot. Reprise du championnat de France ; L'affiche du jour : Auxerre-Strasbourg.
11.58 Météo des plages.
12.00 Jeu : Millionnaire.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo, Trafic infos et Journal.
13.20 Sport : Formule 1 à la Une. Grand Prix d'Allemagne en direct d'Hockenheim : présentation de la grille ; Classement du championnat du monde ; Les dernières interviews ; Les points chauds du circuit ; A 13.55, Le depart ; A 15.35, Le podium.
15.40 Série : Hooker.
16.30 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
17.20 Disney Parade. Elmer l'éléphant ; Projet : exil (2e partie).
18.30 Jeu : Le Trésor de Pago Pago.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippiqueet Météo.
20.45 Cinéma : Valmont. ■ Film franco-britannique de Milos Forman (1989). Avec Colin Firth, Annette Bening, Meg Tilly.
23.05 Magazine : Ciné dimanche.
23.15 Cinéma : La Contre-Allée. □ Film français d'Isabel Sebastian (1990). Avec Caroline Cellier, Jacques Perrin, Jacqueline Maillan.
0.40 Journal et Météo.
0.50 Concert de l'été. Enregistré à Sainte-Mère-Eglise. Œuvres de Bach, Haydn, Schnittke, par l'Ensemble instrumental de Basse-Normandie, sol. : Youri Bashmet, alto.
2.05 TF 1 nuit (et à 3.05, 4.05, 4.35).
2.15 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
3.10 Documentaire : Histoire de la vie.
4.10 Série : Passions.
4.45 Musique.
5.05 Documentaire : Histoires naturelles.

FRANCE 2

6.05 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin. Le Prince et la Sirène ; Les Ratons laveurs ; Les Ratties ; Le Comte Mordicus ; Les Souris à la Maison Blanche ; Les Aventures de Saturnin.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Source de vie.
10.00 Présence protestante. Les visages de Jesus.
10.30 Magazine : Le Jour du Seigneur. *La Loire au fil des hommes. 2.* Les migrations, de Jean Claude Salou ; A 11.50, la Bible au fil d'un peuple.
11.00 Messe. Célébrée en l'église prieurale de La Charité-sur-Loire (Nièvre).
12.00 Documentaire : Des trains pas comme les autres. De François Gall et Bernard d'Abrigeon. Thaïlande-Malaisie-Singapour Express (rediff.).
12.50 Météo (et à 13.15).
12.55 Loto, Journal et Point route.
13.25 Téléfilm : Clara. De Gian Franco Clerici, avec Barbara De Rossi, Jean Dalric (1re partie).
15.15 Série : Euroflics.
16.10 Magazine : C'est votre vie. Les meilleurs moments.
17.40 Documentaire : Madagascar 1955-1957. De Colette Landry.
18.35 Magazine : Stade 2 (et à 5.10). Athlétisme ; Automobile : Grand Prix de formule 1 en Allemagne ; Course-relais : arrivée de Paris-Moscou ; Cyclisme : championnat de France sur piste à Bordeaux ; Equitation ; Football : championnat de France ; Voile ; VTT ; Résultats : images de la semaine.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Van Gogh. ■■■ Film français de Maurice Pialat (1991). Avec Jacques Dutronc, Alexandra London, Bernard Lecoq.
23.30 Téléfilm : Le Bel Horizon. De Charles Bitsch, avec Hanna Schygulla, François Négret.
0.55 Journal et Météo.
1.15 Feuilleton : Heimat.
2.15 Téléfilm : Le Pouvoir et la Haine (2e partie).
3.40 Documentaire : Le Huitième Ciel.
3.55 Dessin animé
4.00 24 heures d'info.
4.15 Documentaire : Coureurs d'océan.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour les petits loups. Les Oursons volants ; Mine de rien ; Mimi Cracra ; Boumbo ; Les Aventures de Tintin : les Cigares du pharaon.
8.00 Les Minikeums. Babar ; Casper ; Denver ; Tom Sawyer ; Bravo la famille ; Raconte-moi une chanson ; Lucky Luke ; Jeu : Génies en herbe.
11.30 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
11.58 Flash d'informations.
12.03 Magazine : Estivales. Le Pays basque.
12.45 Journal.
13.00 Téléfilm : Les Mémoires de deux jeunes mariées. De Marcel Cravenne, avec Fanny Ardant, Martine Chevallier.
14.30 Sport : Beach Volley. Finale des championnats du monde en direct de Marseille.
16.10 Tiercé, en direct d'Enghien.
16.25 Téléfilm : *La Course contre la mort.* De Russ Mayberry, avec Cliff De Young, Glenn Ford.
18.00 Série : En garde à vue. Vaudeville, de Marion Sarraut, avec Serge Lama, Sophie Carle.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la region.
20.05 Divertissement : Benny Hill.
20.50 Série : Derrick. Le Génie en danger, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper.
21.50 Téléfilm : L'Evanouie. De Jacqueline Vauve, avec Stephane Audran, Daniel Gélin.
23.05 Journal et Météo.
23.25 Cinéma : Identification d'une femme. ■■■ Film italien de Michelangelo Antonioni (1981). Avec Thomas Milian, Daniela Silverio, Christine Boisson (v.o.).
1.30 Musique : Cadran lunaire. *Ah ! perfido,* de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. : Claudio Abbado ; *sol. : Cheryl Studer, soprano.*

CANAL +

7.34 Pin-up (et a 12.29, 1.27).
7.35 Cinéma : Histoires extraordinaires. ■ Film français de Jean Faurez (1949). Avec Fernand Ledoux, Jules Berry, Roger Blin.
9.00 Court metrage : Zoo Cup.
9.05 Cinéma : La Nuit du défi. ■ Film américain de Michael Ritchie (1992). Avec James Woods, Louis Gossett Jr., Bruce Dern.
10.40 Cinéma : L'embrouille est dans le sac. □ Film américain de John Landis (1990). Avec Sylvester Stallone, Ornella Muti, Don Ameche.

En clair jusqu'à 13.30

12.30 Flash d'informations.
12.35 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
12.59 Guignol, le retour.
13.00 Magazine : C'est pas le 13 heures ! Les meilleurs moments de C'est pas le 20 heures.
13.30 Téléfilm : Promesses d'amour. *De Larry Elikann, avec Treat* Williams, Kelly McGillis.
15.00 Documentaire : Les Plus Beaux Jardins du monde. 3. L'héritage de Rome.
15.25 Magazine : L'Œil du cyclone. Dali a la telé (rediff.).
15.55 Surprises.
16.10 Documentaire : Les Grands Crimes du 20e siècle. Lucky Luciano et la Mafia.
16.40 Sport : Pétanque. Le Trophée Canal + (rediff.).
17.35 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 17. Modèles reduits en action.
18.00 Cinéma : Une place à prendre. □ Film américain de Bryan Gordon (1991). Avec Frank Whaley, Jennifer Connelly, Barry Corbin.

En clair jusqu'à 20.35

19.15 Flash d'informations.
19.25 Ça cartoon. Présente par Philippe Dana.
20.35 Cinéma : Mr Saturday Night. □ Film americain de Billy Crystal (1992). Avec Billy Crystal, David Paymer, Julie Warner.
22.25 Flash d'informations.
23.45 Surprise.
22.35 Corridas. Le meilleur de Madrid. Reportage : Julio Aparicio, un torero de rêve, de Victor Santamaria.
23.55 Cinéma : *La Course de l'innocent.* ■ Film franco-italien de Carlo Carlei (1992). Avec Manuel Colao, Francesca Neri, Jacques Perrin (v.o.).
1.30 Cinéma : Lettres du Vietnam. ■■■ Film américain de Bill Couturie (1987). Avec les voix de Robert DeNiro, Kathleen Turner.
2.50 Surprises.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Téléfilm : Jules Ferry (rediff.).
19.00 Court métrage : Charlot et le comte.
19.30 Documentaire : Otto Dix. De Rainer Moritz. *La personnalité et l'œuvre du peintre. Prix spécial du jury au Festival international du film d'art de Paris.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Soirée thématique : Le crime passionnel. Soirée proposée par Antoine Gallien et realisée par Philippe Ronce.
20.46 Téléfilm : L'Intruse. De Jaime Chavarri. *Au siècle dernier, près de Séville, la solidarité de deux frères, charretiers, se voit mise à rude épreuve quand le second amène sa maitresse à la maison. Adaptation d'une nouvelle de Borges.*
21.45 L'Affaire Broderick. *La chaine câblee américaine, Courtroom TV, diffuse 24 heures sur 24 les plus retentissants proces d'assises. Extraits de celui de Madame Broderick, en 1991.*
22.15 Je t'aime, je te mange. Documentaire d'Antoine Gallien. *Le cannibalisme est-il une forme de l'amour ?*
22.30 Documentaire : L'Ame latine. *D'A. Gallien et Ph. Ronce. Crime et honneur.*
23.00 Documentaire : La Belle Epoque du crime passionnel. D'A. Gallien et P. Ronce. *En 1872, le procès Dubourg revolutionna le tout-Paris.*
23.30 Documentaire : Altitude, alcool et adultère. De Vanni Oclepo (65 min). *Au debut du siècle un groupe de jeunes aristocrates anglais s'installe au Kenya, alors colonie britannique, et prône une grande liberté de mœurs. Une enquête sur une sérieuse affaire (un crime non resolu) qui ébranla ce petit monde.*

M 6

7.00 Boulevard des clips (et à 1.25, 6.05).
8.30 Mes annees clip.
8.55 Téléfilm : Ces enfants-là.
10.35 Magazine : E = M 6.
11.10 Magazine : Turbo.
11.45 Série : Loin de ce monde.
12.10 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.50 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.45 Série : Le Fugitif.
14.45 Culture rock. La saga de 1967.
15.15 Fréquenstar. Alain Chamfort.
16.20 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.15 Magazine : Spécial Capital. Les grandes vacances. Reportages : Plages, proprietes privées ; Les fortunes du Club Mickey ; L'argent d'une discothèque ; Le succès de l'été : Comment voyager moins cher ? ; Une semaine au Club Med ; Ou fallait-il louer cet été ? ; Développement photo, la guerre des prix (rediff.).
18.55 ▶ Série : Aux frontières du réel.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Météo des plages.
20.35 Sport 6 (et à 1.20).
20.45 Téléfilm : La Croix de feu. De Paul Wendkos, avec John Heard, Mel Harris.
22.40 Culture pub. Special utopies.
23.10 Téléfilm : Magique Emmanuelle. De Francis Leroi.
0.45 Six minutes première heure.
0.55 Magazine : Métal express.
3.00 Rediffusions. E = M 6 ; Salsa opus 4 (Venezuela) ; Nature et civilisation ; Les Enquêtes de Capital ; Fax'O.

FRANCE-CULTURE

19.00 Le Bon Plaisir de... Jacques Ellul, le solitaire de Bordeaux. Avec Pierre-Patrick Keltenbach, Andre Dumas, Nelly Viallaneix, Jacques Robert.
22.00 Perspectives scientifiques. Les tortues marines, voyageuses de l'océan. Avec Raymond Duguy.
22.35 Concert (enregistré le 10 avril, Salle Molière, a Lyon) : Diagonal Forms, de Catlin Smith ; Room, de Kucharzyk ; Note basse, d'Estager ; Cactus Rosary, de Riley, par l'Ensemble Arraymusic, dir. Michael J. Baker. Interviews ; Pierre-Alain Jaffrenou, Jean-François Estager, James Giroudon.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières. Avec *David Rochier (Lattier : peintre* et conteur sur ses garrigues).

FRANCE-MUSIQUE

19.37 France-Musique l'été. Par Martine Kaufmann. Concert (donné le 20 avril a l'auditorium du Louvre) : Sextuor a cordes nº 1 en si bemol majeur op. 18, Sextuor a cordes nº 2 en sol majeur op. 36, de Brahms, par le Quatuor Vogler, Kim Kashkashian, alto, Bernard Greenhouse, violoncelle.
21.30 Concert (en direct du Festival de La Roque d'Anthéron) : Concerto pour piano et orchestre nº 1 en re mineur, Concerto pour piano et orchestre nº 2 en si bemol majeur, de Brahms, par l'Orchestre philharmonique de Novosibirsk, dir. Arnold Katz.
0.05 La Guitare dans tous ses états. Par Robert J. Vidal.

Après le rejet par les Serbes du plan de partage de la Bosnie

Bill Clinton est soumis à une pression croissante du Congrès pour lever l'embargo sur les armes

Les ministres des affaires étrangères des pays membres du groupe de contact (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Allemagne) devaient se rencontrer samedi 30 juillet à Genève pour décider d'un renforcement des sanctions contre les Serbes après leur rejet du plan de paix sur la Bosnie.

WASHINGTON

de notre correspondant

Si les Occidentaux et les Russes ne se mettent pas d'accord sur une réplique très dure aux provocations des Serbes bosniaques, notamment sur la nécessité de nouveaux bombardements aériens, l'administration Clinton ne pourra plus résister aux pressions du Congrès en faveur d'une levée unilatérale de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie.

Tel était le sentiment recueilli dans l'entourage du ministre français de la défense, François Léotard, venu, les 28 et 29 juillet à Washington, sonder les principaux responsables de l'administration à la veille de la réunion de samedi à Genève du groupe de contact qui devait décider d'une série de sanctions à l'encontre des Serbes bosniaques. Pour le ministre français, la levée de l'embargo sur les armes changera la nature du conflit : la FORPRONU devra se retirer et la guerre risque de s'étendre, au sud et en Croatie.

Le ministre français, qui s'est entretenu avec plusieurs hauts responsables, dont le secrétaire à la défense William Perry, a fait valoir à ses interlocuteurs que les Etats-Unis *« risquent de se trouver en première ligne »*, c'est-à-dire pressés de venir plus directement en aide aux Musulmans, en cas de levée de l'embargo qui entraînera une intensification des combats. Si le sénateur Sam Nunn est sensible à l'argument, ce n'est pas le cas de la majorité du Sénat. L'administration – qui, au fond, n'est pas très favorable à une levée de l'embargo – aura du mal à argumenter à l'encontre du Congrès. Le secrétaire d'Etat Warren Christopher envisageait jeudi une levée unilatérale si les autres moyens de pression sur les Serbes se révélaient inefficaces.

Les divergences entre la France et les Etats-Unis portent uniquement sur ce point, a insisté M. Léotard. Les deux pays entendent renforcer les sanctions économiques et financières à l'encontre de la République de Serbie. En termes très vagues, le ministre a évoqué la possibilité *« d'assécher »* certains circuits financiers dont bénéficieraient encore le régime de Belgrade à travers des filiales de sociétes serbes, des compagnies « offshore » ou encore, a-t-il dit, basées en Grande-Bretagne. Il a annoncé un renforcement des contrôles aux frontières avec la Macédoine, ce qui suppose de changer le mandat des quatre cents « casques bleus » américains qui y sont basés et n'ont pas pour mission d'intercepter les convois routiers ravitaillant les Serbes.

Les Etats-Unis et la France entendent enfin obtenir un respect plus rigoureux de l'inviolabilité des zones de sécurité décrétées par l'ONU en Bosnie, notamment à Sarajevo et à Gorazde. Cela passe sans doute par des bombardements aériens sur les milices serbes. M. Léotard a expliqué que les soldats français de la FORPRONU avaient pris des mesures pour se protéger contre d'éventuelles représailles.

A. Fr.

A Sarajevo, la fin d'une paix précaire

La capitale bosniaque, de nouveau étranglée par les Serbes, attend avec pessimisme les décisions des grandes puissances

SARAJEVO

de notre correspondant

Josip déambulait tranquillement le long de Vojvode-Putnika, l'avenue qui relie les vieux quartiers ottomans et la nouvelle ville de Sarajevo. Josip est policier. Chaque jour, il parcourt trois kilomètres afin de rejoindre le poste où il travaille. Depuis quatre mois, les tramways circulent le long de Vojvode-Putnika, mais Josip préfère marcher, humer l'air de paix qui plane sur la ville depuis le printemps. Vendredi 29 juillet, il a dû soudain s'arrêter, se cacher derrière un muret... Les vieux réflexes.

Le tramway a stoppé brutalement, lui aussi, devant l'hôtel Holliday Inn, dans le quartier de Marindvor. Vitres brisées. Un tireur embusqué a, en quelques secondes, semé la panique. Les passagers se sont éjectés de la rame immobile et se sont refugiés derrière la façade du Musée national de Bosnie-Herzégovine. Deux blessés ont été emmenés vers l'hôpital Kosevo, au nord de Sarajevo. *« Que se passe-t-il ? »*, murmure Josip, incrédule. Le regard du vieux policier s'envole vers une tour de Grbavica, le quartier serbe, d'où les coups de feu sont partis. Comme tous ici, il s'était habitué à cette mi-guerre mi-paix que connaît Sarajevo depuis l'ultimatum de l'OTAN au mois de février, mais vendredi après-midi, il a failli mourir : il n'était qu'à 20 mètres du tramway touché.

Accroupi, il regarde les « casques bleus » qui ripostent. Des blindés français sont stationnés en permanence à Marindvor, équipés de canons 20 millimètres dont l'équipage est pourvu de fusils à lunette. Le sergent posté à la tourelle scrute méticuleusement chaque fenêtre de la tour de Marindvor. Il attend que le tireur embusqué se dévoile. En vain. Retentit alors une série d'explosions sur la ligne de front, à 100 mètres de l'avenue. Josip sursaute. Officiellement, selon les observateurs militaires de la FORPRONU Pas un seul obus de mortier ne s'est abattu sur Sarajevo depuis février. Josip sourit. *« Bien sûr qu'il reste des armes lourdes autour de Sarajevo !* dit-il. *Et au moins trois des détonations que l'on vient d'entendre étaient des obus de mortier »*. Josip n'est qu'un vieux policier bosniaque qui a entendu des bombes exploser durant deux ans. Personne ne lui demande son avis.

« La semaine prochaine les prix auront triplé »

La tension est remontée d'un cran à Sarajevo, dans l'attente des décisions politiques qui doivent être prises à Genève. Les Bosniaques ont assisté depuis quelques jours, indifférents, à la recrudescence des attaques contre la FORPRONU. Chaque matin, le journal *Oslobodenje* rapporte les incidents de la veille. Des avions qui se font mitrailler, un convoi qui est violemment attaqué. Les Serbes bosniaques ne semblent s'en prendre qu'aux « casques bleus » afin de permettre à la communauté internationale de réfléchir attentivement avant de décider de nouvelles sanctions. Et puis, à force de vouloir paralyser la FORPRONU, les Serbes ont fini par paralyser Sarajevo.

Le pont aérien humanitaire est suspendu, et la seule route d'accès à la capitale bosniaque est fermée. Cette route permet de relier Sarajevo aux monts Igman à travers l'aéroport tenu par les troupes de l'ONU. Ensuite, derrière les montagnes, la voie est libre jusqu'à la côte adriatique. Les autorités de Pale, le fief des Serbes bosniaques, ont demandé cette semaine aux « casques bleus » de fermer cette route. Cela a été fait *« pour des raisons de sécurité »*. Et Sarajevo est de nouveau assiégée.

« La vérité, c'est que les Américains et les Européens sont effrayés par les Serbes ! » : Tahib hurle presque, assis dans un coin de son magasin, rue Kralja-Tomislava. Il boit le café avec des amis tout en surveillant ses employés. Devant les rayonnages de viande, c'est presque l'émeute. La fermeture des routes a incité les Sarajéviens à se ruer dans les magasins et à constituer des stocks de nourriture. *« Va-t-on laisser les Serbes bloquer une nouvelle fois la ville ?* poursuit Tahib. *Je n'ai pas envie de crever de faim un troisième hiver. »* Le marché de Markade est envahi. *« Nous dépensons notre argent jusqu'au dernier deutschemark,* explique Almir en déposant des cartons dans le coffre de sa voiture. *La semaine prochaine, les prix auront triplé. »* Sur les étals, la valse des étiquettes a commencé. Le temps qu'Almir aille déposer ses achats à la maison, les prix ont explosé. Il revient et poursuit sa course frénétique à la recherche du moindre paquet de sucre ou de farine. En trois jours, les produits de consommation courante ont enregistré des hausses allant jusqu'à plus de 500 %. *« Les marchands exagèrent*, reconnaît Almir. *Ils profitent de l'atmosphère de panique qui règne en ville pour s'enrichir. »*

« Sarajevo est revenue à la situation d'avant le cessez-le-feu du 10 février, après la décision des Serbes de restreindre la liberté de circulation sur les routes traversant l'aéroport », a déclaré jeudi le général Michael Rose, commandant de la FORPRONU en Bosnie. Et le général français André Soubirou a reconnu, lui aussi, que *« Sarajevo est désormais sous contrôle serbe, un contrôle de plus en plus serré »*. Le HCR (Haut-Commissariat pour les réfugiés), responsable de l'acheminement de l'aide humanitaire vers Sarajevo, a annoncé, pour sa part, qu'il ne lui restait des réserves de vivres que pour dix jours. Ensuite, les distributions seraient interrompues.

Sarajevo attend les décisions du « groupe de contact » avec anxiété. Les sentiments sont mêlés. *« Nous aimerions que les Serbes soient enfin sanctionnés,* explique Srdan. *Nous avons besoin de nous sentir soutenus. Cependant, dans le même temps, nous avons peur des représailles. Nous savons que des sanctions fermes signifieraient une reprise prochaine des combats. »*

Les Sarajéviens, qui savouraient le calme relatif depuis le printemps, conviennent que la guerre n'est pas finie, mais n'admettent pas qu'elle puisse les faire souffrir à nouveau. Alors, Josip se surprend à concevoir un rêve fou : que les Serbes perdent la guerre sans que les Bosniaques aient à la gagner.

« Je n'ai plus la force de me battre, dit le vieux policier. *J'ai déjà perdu un fils dans cette guerre, et je ne veux pas que mon autre fils aille sur le front. Je comprends que mes camarades aient envie de libérer un jour Sarajevo, et que les réfugiés veuillent un jour retrouver leur maison. Mais moi je m'en fiche de la Bosnie-Herzégovine. Elle n'existe déjà plus. La communauté internationale n'a rien fait pour nous aider, il est trop tard à présent. Depuis quelques mois, j'ai retrouvé le sommeil. Je suis dégoûté parce qu'on nous a abandonnés, mais j'admets que cette guerre est définitivement perdue. Je ne veux pas que resurgissent les cauchemars du passé. »*

Josip s'éloigne le long de Vojvode-Putnika. Des adolescents traversent l'avenue en riant, ignorant que la guerre y a resurgi quelques minutes plutôt. Sarajevo, incertaine et impuissante, est condamnée à attendre. D'autres décideront de son sort.

RÉMY OURDAN

L'ESSENTIEL

LA TRÈS GRANDE GUERRE

Les gaz toxiques, nouvelle frontière de l'horreur

Les Allemands furent les premiers à faire usage des gaz toxiques, le 22 avril 1915, franchissant un seuil technique et psychologique. Cette arme effrayante ne fut cependant responsable que de 1 % des morts de la première guerre mondiale. *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Italie : M. Berlusconi met son empire économique sous tutelle institutionnelle

Le chef du gouvernement italien a mis provisoirement fin à la crise politique provoquée par les enquêtes judiciaires ouvertes contre son frère, Paolo, et son groupe de communication Fininvest, en annonçant, vendredi 29 juillet à Rome, la mise sous tutelle institutionnelle de son empire économique. Il propose notamment la création d'un Haut Comité de surveillance nommé par le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro *(page 4)*.

Loin des capitales : Pampelune

Dans la capitale de la Navarre, le 6 juillet marque traditionnellement le début des festivités de la San-Fermin : une folle *fiesta* de huit jours dont le point culminant est l'*encierro*, le lâcher de taureaux dans les rues de la ville *(page 6)*.

SOCIÉTÉ

Une étude britannique sur les hémophiles séropositifs

Une étude britannique sur le devenir à long terme des hémophiles infectés par le virus du sida révèle qu'un quart des hémophiles séropositifs ne développeraient pas la maladie avant une période de vingt ans *(page 8)*.

ÉCONOMIE

Les entreprises américaines profitent de la croissance pour se restructurer

La croissance du produit national brut américain a été de 3,7 % au deuxième trimestre. Dans ce contexte, les entreprises ont accéléré leur restructuration et amélioré leur rentabilité *(page 11)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 36.

Le numéro du « Monde » daté samedi 30 juillet 1994 a été tiré à 448 959 exemplaires

La difficile prescription de produits de substitution à l'héroïne

Quatre médecins et deux pharmaciens de la Réunion ont été mis en examen dans une affaire de trafic de Temgésic

Deux pharmaciens et un assistant en pharmacie de la Réunion ont été mis en examen, mercredi 27 juillet, pour infraction à la législation sur les stupéfiants, dans le cadre d'une instruction sur un trafic de Temgésic, un antalgique notamment utilisé comme produit de substitution à l'héroïne. Quatre médecins généralistes et trois toxicomanes avaient déjà été mis en examen dans cette affaire, le 6 juillet. Le réseau des professionnels d'Ile-de-France pour les soins aux usagers de drogues (REPSUD) a dénoncé, dans un communiqué, une « résistance redoutable à cette nouvelle vision thérapeutique ».

La justice réunionnaise enquêtait depuis le mois de mars sur un trafic de Temgésic qui aurait débuté sur l'île en 1992. Ce médicament antalgique dérivé de la morphine est habituellement prescrit dans les cas de douleurs intenses. Depuis quelques années, il est utilisé dans la prise en charge des héroïnomanes. Le prix de la boîte de Temgésic, environ 40 francs en pharmacie, serait grimpé au cours de ce trafic entre 800 et 900 francs.

Mercredi 27 juillet, deux pharmaciens et un assistant en pharmacie ont été mis en examen pour infraction à la législation sur les stupéfiants. Placés sous contrôle judiciaire, ils ont été interdits d'exercice. Déjà, le 6 juillet, quatre médecins et trois toxicomanes avaient été mis en examen. Les trois toxicomanes et l'un des praticiens, seul soupçonné d'avoir monnayé ses ordonnances, avaient été incarcérés, et les trois autres médecins placés sous contrôle judiciaire pour avoir fait preuve d'une *« singulière légèreté »* dans leurs prescriptions. Deux d'entre eux ont été interdits d'exercice.

Dans une lettre adressée le 13 juillet à un confrère parisien, l'un des quatre médecins mis en examen et interdit d'exercice, le docteur Patrice Hemery, raconte dans quelles conditions il a été amené à prendre en charge F. M. et F. B., tous deux arrêtés et aujourd'hui sous les verrous. *« F. M. est un patient toxicomane séropositif VIH d'une trentaine d'années*, écrit le docteur Hemery. *Je l'ai vu pour la première fois en mars 1993. Il me disait être à la Réunion depuis deux mois, être héroïnomane et vouloir se débarrasser de sa toxicomanie. Il présentait des signes cliniques d'état de manque. J'ai discuté avec lui de ses antécédents* (...). *Il ne m'a pas parlé de sa séropositivité VIH* (...). *Je l'ai revu plusieurs fois (quatre je crois) de mars à avril 1993, de pire en pire sur le plan clinique, et je lui ai prescrit du Temgésic à raison d'une boîte de vingt comprimés à chaque fois. »*

Contacté par l'amie de son patient, le docteur Hemery apprend alors que F. M. s'est *« présenté* (...) *sous une fausse identité, avec une fausse adresse »*, qu'il est *« connu des services de psychiatrie de l'île et* [a] *déjà fréquenté la prison. »* Le généraliste affirme qu'il a alors passé un *« contrat verbal »* avec la jeune femme, stipulant qu'elle accompagnerait son compagnon lors des consultations et qu'elle seule détiendrait les boîtes de Temgésic.

Le cas de F. B., organisateur présumé du trafic, se révèle différent. *« F. B. est un patient toxicomane de trente-cinq ans*, écrit à son sujet le docteur Hemery. *Je l'ai vu pour la première fois en juillet ou en août 1993. Il s'est présenté comme souffrant de douleurs terribles du genou, séquelles d'antécédents chirurgicaux. »* F. B. lui assurant que *« seul le Temgésic le soulageait »*, le docteur Hemery lui prescrit le médicament, en pensant initialement *« une boîte, pour une fois seulement. »*

A la mi-septembre 1993, F. B. revient *« en changeant totalement de discours »*. *« Je succombais à son discours*, avoue le praticien, *je le voyais très souvent et pas uniquement pour lui prescrire « le produit » mais aussi pour discuter, bien que cela devienne de plus en plus pénible tant la demande sous-jacente de Temgésic était forte. Je lui en prescrivais donc à sa demande sous d'autres identités (il prétextait ne pas vouloir faire apparaître son nom trop souvent dans les prescriptions) et je commençais à déraper, pris entre l'envie de le prendre en charge et celle de ne plus le voir du tout. »*

« La quantité maximale que je lui ai prescrite est de deux comprimés trois fois par jour pendant vingt et un jours », précise le docteur Hemery. Une posologie nettement en deçà des doses habituellement prescrites aux toxicomanes : entre huit et quinze comprimés quotidiens. Finalement, le docteur Hemery confie avoir *« retardé volontairement l'envoi »* de sa commande de carnet à souches (1) à l'ordre des médecins *« pendant quatre mois, jusqu'en avril 1994 »*, espérant se débarrasser de ce client gênant.

Le « laxisme » des prescriptions

Le docteur Jean-Paul Dupuis, président du conseil départemental de l'ordre des médecins de la Réunion, nous a confié, mercredi 27 juillet, qu'il avait envoyé *« il y a six mois »* un courrier aux médecins de l'île pour les mettre en garde face au *« laxisme »* de certaines prescriptions. Selon lui, *« la liberté de prescription est une chose, mais nous ne devons pas être des pourvoyeurs de drogues »*. La buprénorphine (Temgésic), sans provoquer l'effet de jouissance recherché par les toxicomanes, induit en effet, à l'instar de l'héroïne, une dépendance physique, nécessitant un sevrage à l'arrêt du traitement. Les pouvoirs publics ont tranché cette question de l'administration de « drogues aux drogués » face à la situation sanitaire des toxicomanes intraveineux – 30 % d'entre eux seraient contaminés par le virus du sida et 70 % par celui de l'hépatite C (*le Monde* du 28 juin) –, et le conseil national de l'ordre a donné son assentiment. Mais de fortes réticences demeurent.

Le docteur Dupuis a ajouté qu'il avait demandé, mardi 26 juillet, au procureur de la République, de *« réexaminer le cas des médecins interdits d'exercice, avant que la justice se prononce »*. L'instance ordinale du département va cependant effectuer *« une surveillance encore plus accrue sur les carnets à souches »*, a affirmé son président, tout en souhaitant que des *« structures puissent être mises en place »* sur le modèle des réseaux métropolitains.

Réagissant, lundi 25 juillet, à ces événements, le réseau des professionnels d'Ile-de-France pour les soins aux usagers de drogues (REPSUD) – une association qui regroupe une soixantaine de médecins généralistes engagés dans la prescription de produits de substitution aux héroïnomanes –, a dénoncé, dans un communiqué *« une résistance redoutable à cette nouvelle vision thérapeutique »* et réclamé la mise en place d'un *« cadre légal »* à la prescription des produits de substitution.

Le docteur Bernard Jomier, membre du REPSUD, estime que l'affaire résulte d'une *« situation d'isolement »*. Il explique que *« tous les praticiens qui participent aux actions de substitution connaissent les risques de détournement de leurs prescriptions. Malgré notre vigilance,* dit-il enfin, *nous n'avons que peu de certitudes en la matière. »* L'organisation en réseau des médecins prescripteurs de médicaments de substitution, encouragée par le gouvernement, est précisément destinée à éviter le risque des ordonnances multiples et les éventuels « dérapages » liés à la prise en charge de cette clientèle particulière.

LAURENCE FOLLÉA

(1) Le Temgésic est inscrit sur la liste I (ancien tableau A) de la pharmacopée. Depuis un arrêté du 10 septembre 1992, sa prescription doit être faite sur carnet à souches, pour une durée maximale de trente jours. Une autorisation de mise sur le marché (AMM) dans l'indication de toxicomanie doit être prochainement déposée.